



LE RAINCY

PROVES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU LUNDI 27 MARS 2023

Nombre de conseillers en exercice : 33

Présents : 26 (*puis 24 à 22h53*)

Votants : 33

Pouvoirs : 7 (*puis 9 à 22h53 – à partir de la délibération n°2023-03.19*)

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept mars à 20 heures, le Conseil Municipal de LE RAINCY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GENESTIER, Maire.

Étaient présents :

Jean-Michel GENESTIER - Maire, Chantal RATEAU, Montasser CHARNI, Marie-Thérèse CORDONNIER, Didier GERVAIS, Didier BELOT, Sonia BEAUFREMEZ, Annie SONRIER – Maire-Adjoints, Michel BARRIERE, Fabienne GUENOUX, Gilbert MINELLI, Nicolas REDON, Steve EGOUNLETI, Jocelyne PAIGNON, Noëlle SULPIS, Patricia BIZOUERNE, Pierre-Marie SALLE, David PEREIRA, Lydia TCHARLAIAN, Nicolas CUADRADO, Nicolas RONDEPIERRE, Nathalie RIBEMONT, Patricia DJOSSOUIVI, Corinne RAOULT.

Etaient Absents et/ou représentés :

Michel ROUBY (pouvoir à Jean-Michel GENESTIER), Sacha CAUDRON (pouvoir à Sonia BEAUFREMEZ), Thomas VAUTRIN (pouvoir à Marie-Thérèse CORDONNIER), Olivier BELLATON (pouvoir à Didier GERVAIS) Arlette ACOCA (pouvoir à Patricia BIZOUERNE), Michel NUGUES (pouvoir à Noëlle SULPIS), Sandrine LADISA (pouvoir à Corinne RAOULT), Marc LAMBLIN (pouvoir à Chantal RATEAU à partir de 22h53), Bernard CACACE (pouvoir à Fabienne GUENOUX à partir de 22h53).

Date de convocation du Conseil municipal : le 21 mars 2023

Date d'affichage de la convocation : le 21 mars 2023

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

M. Nicolas REDON est désigné pour remplir cette fonction.

Mr le Maire : « Mes chers collègues, je ne sais pas si vous m'entendez. Le son va arriver pour que nous puissions engager et entamer cette séance du Conseil Municipal. Comme vous l'avez vu, nous avons un grand nombre de points à l'ordre du jour et en particulier, notamment le vote du budget municipal. Je vais procéder tout d'abord à l'appel des présents. »

Monsieur le Maire procède à l'appel.

Mr le Maire : « Le quorum est donc constitué. Nous allons procéder à la désignation du secrétaire de séance. Je l'avais indiqué préalablement il y a maintenant 15 jours. Je souhaite que Nicolas REDON vienne me rejoindre à ma gauche pour assurer le secrétariat de cette séance. Il n'y a pas d'opposition à cette désignation. S'il n'y en a pas, je vous remercie. Il en est ainsi décidé. Je vous propose de créer une petite perturbation dans, non pas l'ordre du jour, mais l'ordre de cet ordre du jour pour que nous puissions aller non pas droit au but, mais aux délibérations qui concernent le budget. Ainsi je vous propose que le procès-verbal du Conseil Municipal soit approuvé à la fin de cette séance et que nous abordions l'ensemble des éléments concernant les finances et en particulier le vote des taux d'imposition, le vote des taux de la taxe d'aménagement passera ensuite, la constitution d'une provision pour risques de contentieux qui concerne le budget évidemment, les autorisations de programmes/crédits de paiement de l'exercice 2023, l'état des indemnités des élus et la modification du tableau des effectifs passera après et ensuite l'approbation du budget primitif. Je vous promets que ça n'a aucun rapport avec le match de foot de l'équipe de France contre l'Irlande, mais qu'il est important que l'on puisse s'attacher à l'essentiel même de ce Conseil pour ensuite évidemment aborder l'ensemble des points qui constituent notre Conseil Municipal. Il n'y a pas eu depuis la dernière fois de décisions du Maire. C'est la raison pour laquelle elles ne sont pas indiquées. Concernant le compte-rendu du dernier Conseil Municipal, il n'a pas été finalisé. Il sera évidemment approuvé au cours du prochain Conseil Municipal. »

Mr PEREIRA : « J'aimerais demander une suspension de séance pour pouvoir consulter les pouvoirs qui ont été donnés. C'est de droit. »

Mr le Maire : « Non c'est ma responsabilité. Vous viendrez les consulter, mais dans une suspension de séance parce la séance doit se poursuivre, sauf à ce que vous ayez l'intention d'avoir des mesures dilatoires. »

Mr PEREIRA : « On pourrait de fait et de droit contrôler ce genre de choses. De fait, je pense qu'il est important de pouvoir le contrôler ensemble. A priori rien n'est à cacher pour personne. »

Mr le Maire : « Alors il n'y aura pas de suspension de séance, mais vous viendrez si vous le voulez voir l'administration pour le vérifier. Je vous remercie en tous cas de ce premier propos introductif et constructif. Voilà ce que je vous propose. Nous allons procéder effectivement à l'ordre du jour tel que nous l'avons prévu, c'est-à-dire modifié en mettant en place plutôt en priorité le vote du budget. »

Mr RONDEPIERRE : « Oui, merci Monsieur le Maire, bonsoir à tous. Concernant le vote du budget, nous souhaiterions qu'il soit reporté à un Conseil Municipal ultérieur, évidemment en amont de la date du 15 avril qui est fixée par la loi pour la raison suivante : nous avons reçu mardi dernier à 23h59 un simple mail avec en objet Conseil Municipal et un lien WeTransfer. Pour le respect, on repassera. Dans ce lien WeTransfer qui nous a été remis, nous en avons la preuve, nous n'avons pas d'éléments chiffrés qui sont évoqués dans la délibération portant l'approbation du budget primitif pour l'exercice 2023 et donc par conséquent, nous n'avons pas pu faire notre travail correctement, nous n'avons aucun élément chiffré et il nous est donc impossible de nous exprimer ce soir à ce sujet. »

J'irai même un peu plus loin, le respect ça passe par le transfert de ces documents pour que l'opposition fasse bien son travail, ça passe par une bonne entente avec les élus. Je regrette encore qu'aujourd'hui certains ne répondent pas quand nous les saluons et donc j'aimerais bien que cette méthode puisse changer, mais évidemment le fonds de cette intervention est qu'on reporte le vote du budget. »

Mr le Maire : « Merci, on a bien entendu votre proposition. Les documents sont arrivés en temps et en heure. J'estime avec la majorité municipale que tous les documents ont été transmis. Évidemment, je suis déterminé à changer les choses. On est dans une période où la guerre est à nos portes, où l'inflation est subie par les uns ou par les autres, où l'Angleterre, la Grande-Bretagne va être en strike complet, où l'Allemagne va subir des grèves extrêmement importantes, et vous êtes en train de me dire que vous n'avez pas eu le temps de regarder les documents. Je ne serai pas dans un dialogue avec vous parce que vous êtes déterminé à bousculer cette assemblée. Je souhaite que cette assemblée soit maintenue parce que nous avons fait un travail en majorité municipale, parce dans l'administration quelquefois, il y a des gens qui sont malades, qui ne peuvent pas envoyer les éléments, je ne dis pas en temps et en heure, mais quelquefois c'est juste à temps. Et là cette fois-ci effectivement, c'était juste à temps. Vous les avez reçus. La majorité les a reçus et je peux vous dire que j'étais là puisque je suis revenu en mairie pour vérifier que tout le monde a pu avoir cela. Nous avons distribué en papier à ceux qui voulaient les éléments. »

Mr RONDEPIERRE : « En papier, il y a eu les documents. J'ai à cœur de faire mon travail. »

Mr le Maire : « Ceux qui me l'ont demandé. C'est une mesure dilatoire de votre part. Je souhaite que Le Raincy ne ressemble pas à l'Assemblée nationale. Je pense que vous êtes suffisamment intelligent pour qu'on puisse parler de ce budget. Il y a eu une commission de la vie municipale, pour ceux qui y étaient, qui était instructive, qui était apaisée. On a pu parler de tous les sujets, du sport, de la culture, de l'éducation, etc., mais dans une atmosphère qui était vraiment très agréable et donc effectivement, nous maintiendrons cette séance du Conseil Municipal. Voilà, c'est tout. Vous vous êtes exprimé, Monsieur RONDEPIERRE. Maintenant c'est à Monsieur CUADRADO. Vous avez la parole, Monsieur CUADRADO. »

Mr CUADRADO : « Bonsoir. On ne va pas reparler du code général des collectivités territoriales. En l'occurrence, nous n'avons pas reçu le budget 2023 détaillé, nous avons reçu seulement la synthèse. La loi impose qu'on ait le détail. Évidemment nous ne l'avons pas eu, Monsieur le Maire. C'est surprenant que vous évoquiez que la majorité l'ait reçue. Ceux qui ont demandé la version papier l'ont peut-être eue, mais dans ce cas-là, nous n'avons ni eu de version papier ni eu de version numérique du budget primitif 2023. Ce qui fait que vous nous demandez de délibérer sur quelque chose dont nous n'avons pas le détail. Je vous demande, c'est simple. Je ne vais pas lancer de suspicion ni rien du tout Monsieur le Maire. Il y a une volonté de cacher quelque chose ou pas ? La réponse est non. Vous venez de le dire. On vous demande simplement de retirer cette délibération, de faire passer le reste et de reconvoquer le Conseil Municipal avant le 15 avril et entre cette échéance, de nous envoyer les délibérations qui sont de droit. »

Mr le Maire : « Vous aviez tout loisir de le dire dès le lendemain. »

Mr CUADRADO : « Vous avez une majorité municipale qui n'a pas été capable de vous alerter sur ce fait. Ça veut dire que votre majorité ne vous alerte pas sur le fait que vous ne donnez pas les éléments. Je vous le dis Monsieur le Maire à plus forte raison puisque j'ai vu l'un de vos collaborateurs donner les documents à trois de vos élus en version papier juste avant le début de ce Conseil Municipal. Si, Monsieur le Maire, et on est assez nombreux autour de cette table pour en témoigner. En tous cas, dans les cases de l'opposition du groupe Tous pour Le Raincy, il n'y avait pas les éléments, ni en version papier, ni en version numérique. Envoyer des éléments, une partie des éléments à 23h59. »

Mr le Maire : « Vous répétez ce que Monsieur RONDEPIERRE vient de dire, c'est non. C'est non, Monsieur CUADRADO. »

Mr CUADRADO : « Les élus ne sont pas venus à la commission. »

Mr le Maire : « Vous n'avez plus la parole. »

Mr CUADRADO : « Les élus ne sont pas venus à la commission vie municipale justement, vous n'avez pas envoyé les éléments en temps et en heure. C'est inadmissible de procéder de la sorte. C'est inadmissible. »

Mr le Maire : « Faites en sorte que nous n'ayez pas le même comportement de la NUPES à l'Assemblée nationale. Je n'accepterai pas ça. »

Mr CUADRADO : « Effectivement Monsieur le Maire, vous vous comportez comme un élu de la NUPES. Vous ne donnez pas les éléments et vous ne respectez pas la loi. Les élus de la NUPES ne respectent pas la loi. C'est exactement ce que vous faites Monsieur le Maire. C'est dommageable pour la démocratie et la parole publique. Merci, Monsieur le Maire. »

Mr le Maire : « Monsieur RONDEPIERRE, je ne vous ai pas donné la parole. Monsieur RONDEPIERRE, vous n'avez pas la parole. À deux, vous n'allez pas mettre le bazar dans ce Conseil Municipal. Voilà. Mais ce n'est pas vous qui allez parler de respect. Je n'ai plus de dialogue avec vous. C'est terminé. »

Mr RONDEPIERRE : « Pourquoi n'avez-vous pas envoyé les documents ? Il est important que les Raincéens sachent. »

Mr le Maire : « Si vous me coupez la parole, on va être obligé de faire une suspension de séance et de reprendre là où je le souhaite. C'est le règlement de ce Conseil Municipal. »

Mr RONDEPIERRE : « Comment voulez-vous que nous nous exprimions sur le budget sans nous avoir envoyé ces documents ? Vous trouverez cela normal ? Je vous rappelle que vous avez une fonction et que cette fonction vous impose des devoirs. Le respect, le respect de l'opposition, le respect de la démocratie. Monsieur le Maire. La loi vous dérange ? »

Mr le Maire : « Arrêtez de me couper la parole. Ce que vous voulez, c'est que je m'agace. Je ne vais pas m'agacer. Je vous ai dit la réalité des choses. Même si Monsieur CUADRADO fait des effets de manche en disant qu'on a distribué les documents à des élus de la majorité. Je vais vous le dire. On a distribué à des élus de la majorité qui nous ont demandé parce qu'ils avaient travaillé sur leur ordinateur. Ils nous ont demandé à avoir le dossier au format papier pour la séance. Mais vous mentez honteusement. »

Mr CUADRADO : « Je ne vous permettrai pas de dire que je mens. »

Mr le Maire : « La séance est levée. »

Mr CUADRADO : « Autour de cette table, s'il y en a un, c'est vous Monsieur le Maire. C'est vous le menteur et on ira au Tribunal Administratif pour prouver que vous ne nous avez pas communiqué les éléments en temps et en heure, ni en version papier, ni en version numérique. C'est inadmissible. »

Mr le Maire : « La séance est suspendue. »

La séance est suspendue à 20h14 et est reprise à 20h25.

Mr le Maire : « Merci d'avoir accepté, enfin accepté, elle est de droit pour le Maire, en particulier, de faire cette suspension de séance. Nous allons reprendre nos débats. Nous maintenons évidemment la séance du Conseil Municipal et nous commençons par le vote des taux d'imposition. »

>>>><<<<<<

Délibération n° 2023-03.14 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2023

Mr le Maire : « Monsieur PEREIRA, si c'est sur le sujet. C'est sur le sujet du vote des taux d'imposition ? Répondez. (...) Alors non. Voilà. On ne va pas faire ça toute la soirée. Il y en a certains qui veulent aller voir le match de foot. Ce n'est pas mon cas. Alors le point 3., le vote des taux d'imposition de 2023. Vous l'avez vu, c'était notre proposition et nous l'avons largement abordée auprès de la commission de la vie municipale. Cette commission a permis d'avoir un échange effectivement assez riche sur l'ensemble de ces sujets. Vous l'avez vu, notre proposition est de baisser la taxe foncière sur les propriétés bâties et sur les propriétés non bâties également de 0,1 %. Ce n'est pas évidemment pour dire que nous sommes exceptionnels et particuliers à vouloir baisser les taux, mais c'est simplement pour démontrer à la population que nous avons compris la situation extrêmement importante du pays, extrêmement importante de l'Europe et du Monde et que lorsqu'on a une taxe foncière sur le foncier bâti en particulier à payer, qui est évidemment celle qui permet de ramener le plus de subsides à la Ville, il faut montrer simplement un chemin. Ce chemin est de baisser cela de 0,1 %, ce qui est extrêmement faible, mais qui montre combien nous avons été dans nos objectifs de contraindre au maximum la pression sur les habitants. Nous avons évidemment pris en compte le fait que l'État par sa loi de finances 2018 a mis en place des bases, contrairement à ce qu'il se passait avant 2018, évolutives en fonction de l'élévation du coût de la vie. Voilà sur le vote des taux d'imposition la position de la majorité et ce que nous souhaitons faire voter au Conseil Municipal dans l'intérêt de nos habitants. Est-ce qu'il y a des questions sur le sujet ? Madame BIZOUERNE. »

Mme BIZOUERNE : « Merci, Monsieur le Maire. J'ai fait le calcul par rapport à ma taxe foncière. C'est une baisse de 3 € sur l'année. Donc ça m'interpelle un petit peu sur le fait que l'on baisse le taux de la taxe foncière, je trouve ça très bien, mais je vous voulais savoir le coût que ça peut représenter sur la ville cette baisse étant donné que pour mon foyer, ça représente 3 €. Je voulais savoir si vous pouviez me dire le coût que cela va représenter sur la ville et à quoi va servir cette somme que l'on va gagner s'il vous plaît. »

Mr le Maire : « Écoutez, les estimations que nous avons faites, c'est environ 30 000 €. Quand vous dites qu'on va gagner, en fait c'est une baisse que nous avons répartie sur un ensemble d'éléments et notamment certains services sur lesquels nous avons renégocié non pas certains tarifs, mais certaines activités réalisées par des entreprises extérieures qui nous permettent de faire cette baisse de 30 000 €. D'autres questions ? Monsieur CUADRADO. »

Mr CUADRADO : « Pas de question. Une opposition de vote sur cette délibération. Simplement pour que les choses soient claires, on n'a pas demandé le report de la séance du Conseil Municipal, mais le retrait d'une délibération. Je voulais que ce soit clair dans le procès-verbal. J'aurais souhaité aussi des excuses publiques de votre part avoir traité l'opposition de menteur, mais je voulais que ce soit noté au procès-verbal. Je pense qu'entre élus, on peut se respecter quand même. Sur le taux d'imposition, évidemment on votera pour, même si la somme est quand même assez dérisoire et on vous l'avait dit, en réalité, pour les Raincéens, ce sera somme nulle puisque l'inflation va faire son effet et au final il n'y aura pas d'économie pour les Raincéens. C'est un peu dommage, mais on votera pour le symbole évidemment. »

Mr le Maire : « Merci. D'autres propositions ? Au nom du groupe ou au nom de vous-même, Monsieur CUADRADO vous vous êtes exprimé ? »

Mr CUADRADO : « Au nom de moi-même. »

Mr le Maire : « D'accord. Monsieur RONDEPIERRE, vous avez peut-être une expression différente ? »

Mr RONDEPIERRE : « Merci, Monsieur le Maire. Nous l'avons vu juste avant la suspension de séance, il y a quand même un gros problème de respect envers les élus de l'opposition et nous remarquons que ce manque de respect va au-delà de cette assemblée. C'est en direction des Raincéens puisque cette baisse d'impôt, c'est vraiment se moquer du monde. Évidemment, il n'y a pas de petite baisse, il n'y a pas de petites économies, mais là on est vraiment sur un coup de communication. Il est aisément de baisser les impôts quand on ne fait rien, pas grand-chose. Il est aisément de baisser les impôts quand les crèches sont dans un état de délabrement avancé, il est aisément de baisser les impôts quand nos écoles ont besoin d'un vrai coup de rafistolage. »

Mr le Maire : « Ce que vous dites, ce sera sur le budget. Là nous sommes sur les taux d'imposition. »

Mr RONDEPIERRE : « Si je peux terminer. Vous nous annoncez une baisse en grande pompe, mais qui est un coup de communication. Malheureusement, on voit qu'à côté de ça, la qualité de vie s'est dégradée, pas le coût des services que vous facturez aux Raincéens. C'est bien dommage de faire cette baisse de façade quand on sait que les Raincéens ont un vrai besoin de leur collectivité et qu'en l'occurrence, les élus de la majorité municipale qui ont du mal avec la démocratie ne sont pas au rendez-vous. »

Mr le Maire : « Très bien. Écoutez, je demande à ce qu'il n'y ait plus d'accroches entre les élus parce que c'est aussi dans le règlement intérieur. Je vous remercie de votre position. Il n'y a pas d'échanges itératifs. »

Mr RONDEPIERRE : « Pour le procès-verbal, j'aimerais juste préciser mon propos. »

Mr le Maire : « Quand vous aurez la parole et vous ne l'avez pas. Vos collègues doivent s'exprimer. Est-ce qu'il y a d'autres expressions sur le sujet ? Madame RAOULT. »

Mme RAOULT : « Oui Monsieur le Maire. Je voulais dire effectivement que je voterai cette baisse du taux d'imposition. Tout ce qui va dans le bon sens même symbolique est bon à prendre pour les Raincéens. Merci. »

Mr le Maire : « Je vous remercie Madame RAOULT. Monsieur SALLE. »

Mr SALLE : « Plus quelques remarques et aussi une explication de vote. Je vous sais gré de ne pas augmenter les impôts, comme le font d'autres communes dans cette période difficile. Mais je suis d'accord avec mes collègues de l'opposition, on aurait pu éviter une baisse cosmétique. Les taux ne bougent pas. J'attire par ailleurs l'attention des Raincéens qui nous écoutent éventuellement que l'État a augmenté les bases de 6 % donc ce ne sera pas neutre, ce sera une augmentation relativement importante pour les Raincéens. »

Mr le Maire : « C'est 7,1 %. C'est dans le budget d'ailleurs, dans le dossier que vous avez reçu. »

Mr SALLE : « C'est encore pire si j'ose dire. Cela étant, on le verra quand on verra le budget, surtout par rapport au compte administratif 2021 que ce ne sera pas facile parce que beaucoup de choses vont augmenter. J'en avais parlé pendant la commission. Je voudrais faire une remarque de politique

générale. Je vous sais gré aussi de ne pas avoir augmenter le taux sur la taxe d'habitation sur les résidences secondaires parce que j'observe avec stupéfaction dans les endroits où j'ai des résidences secondaires qu'elles explosent, ce qui prouve bien la stupidité de cette réforme qui consistait à supprimer la taxe d'habitation. On cherche à récupérer des ressources de tous les côtés et on fait payer ceux qui ne votent pas dans les communes dans les communes où ils ne votent pas. »

Mr le Maire : « Vous avez bien raison. »

Mr SALLE : « Pour le reste, je m'apprétais à m'abstenir pour le 0,1 %, mais compte tenu du fait que je ne veux pas passer pour l'opposition la plus dure, je vais voter les taux. »

Mr le Maire : « On voit que les gradients de l'opposition se reformatent. Merci Monsieur SALLE en tous cas de la gentillesse et de l'expression naturelle que vous avez parce que je pense que c'est bien qu'on arrive à échanger avec cette nature. Est-ce qu'il y a d'autres expressions de vote ? Monsieur PEREIRA. »

Mr PEREIRA : « je vais être très court puisque je ne vais pas paraphraser ce qu'on dit mes collègues, mais effectivement nous voterons pour la symbolique de la baisse, mais nous regrettons ne pas avoir peut-être été inclus dans la réflexion qui peut-être nous aurait amenés à baisser un petit peu plus les impôts. »

Mr le Maire : « Merci de votre expression. Est-ce qu'il y en a d'autres ? Pas d'autres expressions. Monsieur RONDEPIERRE ? »

Mr RONDEPIERRE : « Juste très brièvement, je ne vais pas poursuivre plus longtemps, mais pour la qualité de notre propos et aussi pour le procès-verbal, si simplement quand on s'exprime les autres élus pouvaient éviter, en l'occurrence dans la majorité, de parler, ça perturbe vraiment le débat. »

Mr le Maire : « Je comprends que vous ayez besoin de votre intégrité de parole. C'est ce que vous ne faites jamais effectivement. Alors on va pouvoir passer au vote. Le vote des taux d'imposition 2023. Qui est pour ? L'administration me dit unanimité. Donc je vous remercie. C'est un bon début. »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 2022-04-13 du Conseil Municipal du 13 mars 2023 portant sur le Débat d'orientations Budgétaires après présentation du Rapport d'orientations budgétaires 2023.

CONSIDÉRANT la nécessité de fixer chaque année le taux d'imposition applicable à chacune des trois taxes directes locales ;

CONSIDÉRANT que les collectivités locales ont à nouveau, à compter de 2023, la possibilité de moduler le taux de la taxe d'habitation ;

CONSIDÉRANT les règles de lien entre les taux de taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe d'habitation prévues à article 1636 B sexies du code général des impôts ;

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

ARTICLE UNIQUE : DE FIXER ainsi qu'il suit les taux pour l'année 2023 :

Taxe Foncière sur les propriétés bâties	31,54 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	22,98 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	28,28 %

 **Délibération n° 2023-03.15 - CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR RISQUES CONTENTIEUX**

Mr le Maire : « Nous passons au point 3.3. Constitution d'une provision pour risque contentieux. Le point 3.2, c'est la taxe d'aménagement et en fait, elle est valable pour 2024 donc elle n'intègre pas le budget 2023. C'est pour ça que je le passerai après. Vous le savez, nous sommes dans l'obligation de provisionner lorsqu'il y a des risques contentieux. Les risques et charges, nous voyons ça avec le service juridique de la ville et avec l'avocat. Nous avons fait un tout. Les risques sont très peu importants et sont bien inférieurs à 100 000 €, mais j'ai souhaité malgré tout qu'il y ait cette provision de 100 000 € parce qu'on voit bien que dans le courant d'une année, il peut y avoir des éléments de contentieux qui arrivent et qui font que cela pourrait venir grever le budget en termes de risques et de charges. C'est la raison pour laquelle nous vous proposons cette constitution d'une provision pour risques contentieux de 100 000 €.

Est-ce qu'il y a des expressions sur le sujet ? Monsieur PEREIRA. »

Mr PEREIRA : « J'aimerais comprendre, j'ai une question et après une position de vote. Vous mettez 100 000 €, mais dans le récap de 23 pages qu'on a eu du budget, si je ne me trompe pas, il y avait marqué 135 000 €. Juste savoir s'il y a une raison pour ce décalage. »

Mr le Maire : « Non, il n'y a pas de raison sur ce décalage. En fait, on a une constitution d'une provision pour risques contentieux et on devrait avoir un contentieux qui devrait s'établir à hauteur de 35 000 € et qui pourrait être défavorable à la ville. C'est simplement la différence entre ces deux points. »

Mr PEREIRA : « Je vais vous préciser notre position de vote qui va être de voter contre, pas pour une partie technique parce qu'il y a obligation de le faire, mais plus pour le principe d'avoir déjà des contentieux qui je pense sont en grande partie le résultat d'une communication difficile avec les habitants ou certains habitants et certains commerçants du Raincy. On préférerait que la situation soit beaucoup plus apaisée sur la ville dans ce contexte-là. Merci beaucoup. »

Mr le Maire : « C'est entendu merci. D'autres interventions ? Monsieur SALLE. »

Mr SALLE : « Je voulais poser une petite question de pratique comptable. Dès lors que l'on aura un risque réellement avéré et qu'il faudra utiliser la provision, je suppose qu'il faudra repasser par un vote et par une décision. Donc je me pose la question puisqu'on a des dépenses imprévues. À la limite, est-il bien utile de voter une provision non affectée ? »

Mr le Maire : « C'est simplement une prudence. »

Mr SALLE : « Si vous avez des dépenses imprévues, il faut aller prendre dedans. Je trouve même qu'à la limite, si vous n'avez que 35 000 € de risques avérés, dans votre intérêt d'image. »

Mr le Maire : « Mais vous savez, on peut faire une décision modificative, on peut faire un budget supplémentaire et puis réaffecter. On est vraiment sur ce type de sujet. On est sur la forme. Merci de votre expression. Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? S'il n'y en a pas, je vous propose de voter ce point 3.3. Qui est pour ? Monsieur RONDEPIERRE. »

Mr RONDEPIERRE : « Merci, Monsieur le Maire. Le groupe Tous pour Le Raincy va s'abstenir sur cette délibération puisqu'une fois de plus, nous craignons, nous allons débloquer des fonds pour payer les nombreux contentieux que la ville, mais plus particulièrement Jean-Michel GENESTIER a avec les anciens employés communaux qui sont chassés de la mairie, avec des administrés qui sont parfois pris en grippe donc nous ne jugeons pas que dépenser l'argent des Raincéens pour régler ses comptes avec les uns et les autres soit pertinent. Merci de m'avoir laissé terminer. »

Mr le Maire : « Est-ce qu'il y a d'autres expressions ? Je vous demande vraiment de vous exprimer sur le sujet. Les attaques personnelles ne servent à rien. Tant que c'est à mon égard, je les accepte, je les accepterai toute ma vie tant que je serai dans cette mission, mais je trouve que ça ne fait pas avancer le sujet. Tout le monde s'est exprimé. Le point 3.3, qui est pour ? Qui est contre ? Monsieur RONDEPIERRE, vous vous abstenez ou vous êtes contre ? Vous dites que vous êtes contre et vous vous abstenez. On a du mal à comptabiliser. C'est compliqué. Donc vous êtes pour ou contre ? Contre, on a bien noté que le groupe de Monsieur NUGUES et de Monsieur PEREIRA est contre. Les abstentions, Monsieur RONDEPIERRE, Madame RAOULT et Monsieur SALLE s'abstiennent. Je vous remercie. Cette délibération est approuvée.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable applicable au 1^{er} janvier 2023,

CONSIDÉRANT le risque pesant sur les comptes de la commune si les titres de recettes émis faisaient l'objet d'un recours,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ DÉCIDE À LA MAJORITÉ :

ARTICLE 1 : DE CONSTITUER une provision pour risques et charges pour un total de 100 000 € ;

ARTICLE 2 : DE DIRE que cette provision sera inscrite au budget primitif 2023 de la ville du Raincy pour dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement courant.

 **Délibération n° 2023-03.16 - AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT – EXERCICE 2023**

Mr le Maire : « Autorisations de programmes, crédits de paiement 2023. Comme je l'avais indiqué préalablement en commission de la vie municipale qui a d'ailleurs approuvé l'ensemble des délibérations, pas toujours à l'unanimité, il s'agit d'approuver ces autorisations de programme pour la continuité de la construction du pôle culturel et la réhabilitation du parking. Vous savez que la réhabilitation du parking, nous souhaitons la positionner dans une future concession et donc la totalité ne sera pas en crédits de paiement, mais une partie seulement. Et puis concernant la crèche, l'agrandissement de la crèche dont les travaux seront réalisés à l'été juste avant la transmission pour la nouvelle délégation de service public qui est impossible dans un Conseil Municipal précédent. Comme je m'y étais engagé, nous travaillerons sur ces sujets encore plus précisément, mais nous le verrons à l'étude même du budget. Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur SALLE. »

Mr SALLE : « Je ne sais pas si c'est maintenant le moment de le faire, mais est-ce qu'on peut vous interroger sur le point où la ville en est sur les travaux du pôle culturel ? »

Mr le Maire : « Peut-être pendant le budget parce qu'on va reprendre tout. Ce n'est pas une mesure d'éloignement ou de contournement de votre question. D'autres remarques ou questions ? Monsieur CUADRADO. »

Mr CUADRADO : « Simplement vous dire qu'on s'abstiendra compte tenu du fait que justement c'est sur le sujet du centre culturel et notamment du parking. J'ai noté que ce n'était pas maintenant que l'on devait s'exprimer sur ce sujet-là. On reviendra dessus dans le cadre du budget dont on n'a pas eu les éléments. »

Mr le Maire : « Merci, Monsieur. Madame RAOULT. »

Mme RAOULT : « Oui Monsieur le Maire. Vous avez engagé depuis deux ans maintenant ce système des autorisations de programme et des crédits de paiement afin de suivre l'évolution des dossiers qui nécessitent des investissements. Il me semble qu'en dehors du pôle culturel et de la crèche, d'autres investissements mériteraient d'être en APCP comme par exemple la réfection de l'avenue de la Résistance. Je souhaite donc que vous organisiez une commission des finances qui permette d'aborder les grands investissements de la ville et leur suivi. Je vais citer évidemment le pôle culturel et je vous remercie par avance d'accepter cette demande. »

Mr le Maire : « Merci, Madame RAOULT. Écoutez, je vais y répondre directement. L'AP/CP, ce sont les autorisations de programme et les crédits de paiement donc on autorise des programmes avec des masses prévues et on sait bien qu'au fur et à mesure du temps, les choses peuvent évoluer, d'ailleurs négativement et donc avec des crédits de paiement qui sont moins importants ou des crédits de paiement qui sont plus importants. Il est important que vous puissiez suivre. Je prends votre point Madame RAOULT, je m'engage à ce qu'il y ait une commission des finances et que nous puissions, avec le directeur des services techniques qui est ici présent, regarder les grandes masses. Vous m'avez parlé de l'avenue de la Résistance que nous avons souhaité sectionner en plusieurs années pour réaliser ce que nous avions prévu initialement. Il y a d'autres sujets qui sont d'importance, nous les mettrons. C'est un engagement de ma part vis-à-vis de vous, Madame RAOULT pour organiser une commission des finances sur ces sujets d'autorisations de programme et de crédits de paiement. Merci, Madame, de votre question. Monsieur PEREIRA. »

Mr PEREIRA : « Notre groupe s'abstiendra également. Nous reviendrons effectivement sur le pôle culturel plus tard puisqu'il en est ainsi. Je regrette que dans ces grands plans de financement, on n'ait rien prévu pour nos écoles, rien prévu pour nos établissements sportifs. »

Mr le Maire : « On le verra au budget, comme ce que j'ai dit à Monsieur SALLE. »

Mr PEREIRA : « Très bien, on en reparlera au budget si vous voulez. »

Mr le Maire : « Merci, Monsieur PEREIRA. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Pas d'autres questions. Je vais passer au vote. Qui est pour l'approbation des autorisations de programme et crédits de paiement exercice 2023 ? Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et de crédits de paiement ;

VU la délibération N° 2021-07-040 portant sur l'approbation du règlement des autorisations de programme ;

CONSIDÉRANT l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au 1^{er} janvier 2023 ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'étaler les dépenses de ces projets sur plusieurs exercices ;

CONSIDÉRANT les orientations budgétaires pour l'exercice 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ DÉCIDE À LA MAJORITÉ :

ARTICLE 1 : D'APPROUVER la mise à jour des autorisations de programme et crédits de paiement prévus au titre de l'exercice 2022 selon le tableau ci-dessous :

	Montant des AP	Montant des CP
--	-----------------------	-----------------------

N° de l'AP	Intitulé de l'AP	Pour mémoire AP votée 2022 compris	Révision de l'exercice 2023	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2023)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2023)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2023	Restes à financer de l'exercice 2024	Restes à financer (exercices au-delà de 2024)
2021-01	Construction du pôle culturel et réhabilitation du parking	21 389 017,00	1 985 318,24	23 374 335,24	4 284 054,24	6 500 000,00	11 500 000,00	1 090 281,00
2021-02	Réhabilitation et agrandissement de la crèche Anne Franck	428 000,00		428 000,00	32 042,90	375 000,00	- 0	- 0

ARTICLE 2 : D'INSCRIRE les crédits de paiements au budget primitif 2023 de la ville du Raincy.

COMMUNICATION À L'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE SUR L'ÉTAT DES INDEMNITÉS DES ÉLUS

Mr le Maire : « Le point 3.5. État des indemnités des élus. La délibération s'explique d'elle-même. Il n'y a pas d'évolution particulière ni d'ailleurs de l'indemnité du Maire ou de l'indemnité des adjoints ou des conseillers municipaux délégués ou de la conseillère municipale déléguée au syndic de la ville. On reste sur les éléments qui avaient été pris en compte auparavant. Est-ce qu'il y a des questions ? On me dit qu'il n'y a pas de vote. C'est une information, mais Monsieur PEREIRA, si vous avez des questions. »

Mr PEREIRA : « J'en ai une petite. Est-ce que vous pouvez pour mémoire nous rappeler qui est le premier adjoint parce que sauf erreur de ma part, lorsque nous avons délibéré la dernière fois, il n'y avait pas eu de classement. »

Mr le Maire : « Ce n'est pas le sujet et je pense que le premier adjoint, vous savez très bien qui s'est. Je ne vais pas rentrer dans la polémique évidemment. C'est dans le tableau. Vous savez très bien qui est le premier adjoint. »

Mr PEREIRA : « Ce n'était pas une polémique et je ne sais pas qui est le premier adjoint. »

Mr le Maire : « Ce sont des questions qui se posent en commission ou ailleurs. Merci. C'est ma réponse. Monsieur SALLE. »

Mr SALLE : « Pour information, je voudrais savoir ce qui est possible dans une commune de cette strate. Où vous situez-vous ? »

Mr le Maire : « Bonne question. On me dit juste que le point d'indice a augmenté de 3,5. Ce n'était pas une question, mais c'est ma réponse. Je vous le dirai. Dans la strate entre 10 000 et 19 999 habitants. Il faut bien lire 10 000 et 19 999 et pas 119 999. Il y a une coquille. On a instillé comme ça des coquilles pour voir si vous suiviez, mais je sais que vous êtes beaucoup à suivre. Merci beaucoup. S'il n'y a pas d'autres questions, on répondra à Monsieur SALLE. Sur l'état des indemnités des élus, c'est une information. Il n'y a pas de vote. Vous avez été informés et on répondra à tout le monde sur la question de Monsieur SALLE. »

Délibération n° 2023-03.21 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Mr le Maire : « La modification du tableau des effectifs. Sur cette délibération, il vous est indiqué, comme je l'indiquais en commission de la vie municipale, le nombre de postes qui sont pourvus, 162, 121 titulaires et 41 contractuels. Il est à noter que 157 postes d'agent sont en activité. Il peut y avoir des agents en longue maladie en particulier ou en difficultés différentes. Cet élément-là prévaut. Je prends acte parce que j'avais demandé à la Directrice Générale Adjointe qu'elle m'assure sur le fait que le tableau des effectifs avait bien été transmis. J'ai l'impression qu'il n'a pas été transmis dans sa totalité. Donc c'est un élément qu'on va essayer de ressortir d'ici à tout à l'heure pour essayer de passer et on l'approuvera si vous l'acceptez évidemment. Ça n'est pas une obligation, ce qui prouve bien que quand on fait des erreurs, évidemment on les prend en compte. L'erreur est venue aussi du fait que j'avais moi-même dans mon dossier dès le lundi et le mardi ce tableau des effectifs et il n'a pas été effectivement mis par la Directrice Générale Adjointe quand elle l'a transmis. Donc effectivement on reporte cet élément. »

Délibération n° 2023-03.17 - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF EXERCICE 2023

Mr le Maire : « Approbation du budget primitif. Il n'y a pas de vote. »

Mr CUADRADO : « Effectivement il est important de reconnaître ses erreurs, merci de le faire étant donné que la même erreur s'est produite, je vous le demande très calmement, sur le budget qui est quand même quelque chose d'essentiel dans la vie d'une collectivité. Je réitère ma demande. Est-ce que nous pouvons retirer cette délibération et la faire à un Conseil ultérieur, à une date antérieure au 15 avril ? S'il vous plaît Monsieur le Maire. C'est important, c'est le budget. »

Mr le Maire : « J'ai compris cette demande. J'ai noté dès le soir même du mardi et puis les autres jours qu'il n'y a pas eu de différence puisque la Directrice Générale Adjointe a envoyé à tout le monde en même temps. Tout le monde a reçu cet élément-là.

Donc écoutez, on ne va pas recommencer. On a eu un échange sur le sujet. C'est clos. J'ai compris votre demande. Elle n'est pas suivie d'effet. C'est ma décision et c'est la décision de la majorité municipale. On ne va pas refaire les choses sans cesse. Vous pourrez déférer devant le Tribunal si vous le souhaitez. C'est une phrase chic d'un conseiller municipal du Raincy. Faites-le. Monsieur, le débat est clos. Vous pouvez quitter la séance, vous pouvez faire ce que vous voulez. Point 3.7, approbation du budget primitif exercice 2023. Comme vous l'avez constaté, notamment dans le rapport de présentation de ce budget, c'est un budget offensif. On est en crise, mais c'est un budget offensif. Lorsqu'on regarde en particulier les investissements. Ces investissements sont liés principalement au pôle culturel, c'est de l'ordre de 6,5 millions d'euros qui vont être dépensés cette année si évidemment tout va bien dans ce pôle culturel pour qu'il arrive à terme et son terme est prévu à la fin de l'année 2024 et quelques travaux d'aménagement intérieur sont prévus au début de l'année 2025. C'est la raison pour laquelle vous avez vu dans la programmation qu'il y avait encore des dépenses au début de l'année 2025. Nous comptons aujourd'hui l'ouvrir à la fin de l'année 2024. Vous avez constaté également qu'il y avait des sommes très importantes qui sont prévues dans ce budget en termes d'investissements sur la voirie. Je pense à des allées comme l'allée des Hêtres, allée de Villemomble, mais aussi à d'autres voies comme l'allée de

l'Église et puis d'autres activités qui permettent de sécuriser la circulation et les voies publiques. Ce budget est aussi concentré sur les questions liées aux bâtiments et effectivement, tout au long de l'année, tout au long des années, il y a toujours des travaux à réaliser. J'en veux pour preuve l'acharnement de Marie-Thérèse CORDONNIER à dire que nous devons poursuivre l'action sur nos écoles. C'est pour ça que cette année, il est prévu 450 000 € pour préparer deux classes à l'école Maternelle La Fontaine. C'est la raison pour laquelle nous allons demander des subventions à la CAF sur certains investissements qui ont été réalisés, mais pas finalisés dans les écoles pour que nous puissions avoir une amélioration de l'accueil des enfants dans les centres de loisirs et dans les activités périscolaires. Et ainsi de suite évidemment. L'ensemble des données sont prises en compte. Je pense en particulier aux études qui sont prévues en matière de sport. Lorsqu'on met 320 000 € d'études pour le centre omnisports, oui ça fait partie d'un schéma général depuis 9 années maintenant qui fait que nous avons engagé petitement, mais quand même de façon très importante parce que les investissements ont été très importants sans avoir recours à l'emprunt, sur les activités municipales scolaires et sportives. Le parc aquatique en est évidemment la première œuvre, la seconde œuvre sera ce que nous souhaitons, le centre omnisports pour que l'ensemble du bâtiment dont je rappelle qu'il date des années 68-69 et 70 soit complètement revu et adapté à la vie d'aujourd'hui. Les Raincéens nous ont demandé des choses avant les élections. Nous avons fait une proposition et puis on s'est aperçu dans la phase d'après COVID qu'il y a eu des évolutions de mentalités, de besoins. Nous adaptons cela. Le travail qui est engagé à la fois par l'adjoint en charge des sports avec les services techniques, mais aussi avec Nicolas REDON en particulier sur ces sujets sera de la concertation, mais aussi d'avoir une vision, une projection. Est-ce qu'il faut garder toutes les activités sportives que nous avons aujourd'hui ? Est-ce qu'il faut créer un rebond pour certaines activités sportives ? Est-ce qu'il faut réorienter du sport famille vers du sport de compétition ou inversement ? C'est toute l'équation qui est aujourd'hui à l'esprit des élus qui sont en charge de ce sujet pour que nous puissions arriver à cela. Je crois que rien n'a été laissé au bord du chemin, mais on ne peut pas, si chacun de vous a un tropisme différent, certains pour le scolaire, d'autres pour le sport, d'autres pour l'environnement, d'autres pour la petite enfance, d'autres pour la culture, évidemment la culture est importante, essentielle même dans notre budget. Nous avons fait des choix. Et comme Monsieur PEREIRA, vous nous avez tout à l'heure un peu tendu la perche en disant, mais si on était intervenu, vous auriez changé votre budget, bah oui on aurait pu le changer effectivement, mais nous souhaitons avoir un dialogue et que vous puissiez nous faire des propositions. Vous l'avez vu à travers quelques commissions, il y a un vrai dialogue entre les élus de la majorité sur certains points. Quelquefois, nous n'arrivons pas à avoir ce dialogue avec vous. On ne va pas attendre que vous ayez envie d'entendre et de tirer l'oreille simplement pour être le réceptacle de ce nous proposons. Nous souhaitons effectivement à travers ces investissements qui sont très importants que la ville évolue et avance. Les résultats que nous avons de la part des Raincéens montrent que les choses avancent. Et puis il y a des choses qui ne sont pas dans le budget en termes d'investissements.

C'est évidemment Valère-Lefebvre, donc je redis que notre objectif d'y positionner un EHPAD et une clinique de soins de suite et de réadaptation, SMR maintenant, les termes changent n'est pas dans le budget. ça fera partie d'investissements très importants extérieurs qui viendront irriguer le sens même de l'évolution de notre ville du Raincy. Vous le savez, au-delà même des investissements, le budget de fonctionnement est le budget qui est toujours le plus contraint parce que c'est celui sur lequel il y a de fortes pressions parce que les services demandent, parce que les élus de la majorité demandent à ce que les dépenses soient plus importantes sur certains budgets de fonctionnement, pas simplement pour dépenser. Après cela ne s'explique pas toujours de la même façon. La raison est de regarder, alors même que nous avons un budget de fonctionnement qui croit de presque 600 000 €, comment faire pour pouvoir adapter cette croissance. Très clairement et là je pense que ceux qui sont associés à toutes les politiques scolaires ou périscolaires, de petite enfance, sauront accepter ce choix. Nous allons augmenter les prestations scolaires et périscolaires, on peut aussi faire du sport à l'école, de plus de 400 000 €. C'est un vrai choix politique. Plus de 400 000 €. Donc ça fait partie de nos éléments effectivement de choix extrêmement importants. Et à travers tout cela, ce que nous souhaitons, c'est affiner l'accueil du public. On doit le respect aux Raincéens, mais on doit faire que les Raincéens

respectent nos agents municipaux. C'est un dialogue permanent. Le respect des bâtiments, le respect de notre voirie, tout ceci est un élément extrêmement important. Je me souviens d'un échange que nous avions eu, je crois, avec Monsieur PEREIRA sur le fait que dans nos écoles, nous engageons des sommes considérables en termes de fonctionnement sur des toilettes bouchées, des tuyaux bouchés, des porte-savons qui sont brisés, etc. La relation avec le monde scolaire, le monde sportif doit s'affiner. C'est pour ça que les adjoints en charge des sujets n'ont de cesse d'être en correspondance avec ça. J'espère que lorsqu'on est face à des phénomènes comme ceux-là, je me suis dit comment se fait-il que nous ayons pu dépenser plus de 60 000 € l'année dernière dans un budget de fonctionnement, aux petites interventions successives sur ces toilettes bouchées, sur ces casses, etc. J'ai interrogé mes collègues maires qui m'ont dit que c'était exponentiel, qu'il fallait voir le comportement de quelques-uns de nos habitants, peut-être les plus petits, ceux qui sont en maternelle ou dans les crèches. Il y a des comportements qui sont irrespectueux à l'égard du matériel, ce qui coûte extrêmement cher. J'attends de vos débats, peut-être qu'on n'a pas trouvé la solution, il faut l'avouer. Marie-Thérèse CORDONNIER m'appelle toutes les semaines en me disant on doit trouver cette solution dans cette école. On doit limiter la casse. Toutes les villes sont dans ce phénomène où le respect n'est plus là comme on le devrait. On va faire ce travail de fond et on aimerait bien être aidés par les parents d'élèves. Je ne parle pas de vous qui êtes élus évidemment parce que vous ne pouvez pas avoir deux casquettes, mais les parents d'élèves qui sont parents d'élèves, fédération, on va discuter avec eux pour qu'ils nous aident à trouver cette solution. Si des élus autour de la table peuvent nous dire sérieusement, de façon à bas bruit, que l'échange puisse se faire, que nous puissions trouver ces solutions. 60 000 € c'est beaucoup, c'est un demi-point d'impôt. Si on ne faisait pas les économies sur d'autres sujets, on augmenterait les impôts non pas en baisse de 0,1 %, mais de 0,5 %. Donc il nous faut effectivement sur tous ces sujets qui paraissent mineurs pour les uns ou pour les autres, pour nous dans la gestion municipale, ils sont essentiels. C'est vraiment très important. Le budget de fonctionnement, vous allez me dire, ça y est le Maire est resté sur les toilettes des écoles, mais non, le budget de fonctionnement, c'est évidemment l'énergie qui pose un réel problème à toutes les collectivités. C'est la raison pour laquelle je suis intervenu encore en Conseil Métropolitain l'autre jour, pas plus tard que la semaine dernière, pour demander à ce que l'on change les règles de ce qu'avait voulu Patrick OLLIER, ce qui va dans le bon sens, nous sommes plutôt amis avec Patrick OLLIER, pour faire que ce ne soient pas les EPT qui touchent la subvention de la Métropole qui vise à aider les surcharges énergétiques, qui viseront à aider les collectivités sur leur surcharge énergétique à la fin de l'année, mais que ce soient les communes, les 131 communes qui composent la Métropole. 100 000 000 € sur 131 communes, je me dis qu'on n'est pas la première des communes en taille, mais si on récupère 200 000 ou 300 000 €, le Directeur des services techniques aura plus le sourire quand il viendra m'amener les consommations des uns et des autres. On est dans ce combat permanent. Je vois que Monsieur PEREIRA ne m'entend pas forcément, mais vous êtes intervenu plusieurs fois.

Rassurez-vous, je ne vous hèle pas au passage, je vous interpelle simplement. J'attends aussi de vous que vous puissiez nous dire quelles peuvent être les méthodes complémentaires aux gestes qui ont été assurés par l'adjoint aux sports, par l'adjointe à la culture, par l'élu à la petite enfance, au scolaire en particulier pour qu'on assure les meilleures économies d'énergie, d'électricité. On est peut-être passé à côté de quelque chose. J'espère que vous aurez des idées à nous proposer, mais je peux vous dire que nous avons beaucoup réfléchi sur ces sujets communément et pour faire avancer notre ville dans cette difficulté qui reste extrêmement importante. Vous l'avez vu, vous l'avez entendu, on l'a dit à la commission de la vie municipale, 1 087 000 € de plus sur l'énergie. Il faut l'absorber. On l'absorbe en baissant de 0,1 % la taxe foncière sur le bâti. Il faut quand même le faire. Vous avez quelques chiffres qui vous ont été donnés sur l'énergie et l'électricité. On passe d'un BP 2022 de 257 000 € à 817 000 €. Les combustibles qui contiennent le fioul, on passe de 238 000 € à 913 000 €. Évidemment on fera tout pour ne pas les dépenser, mais il faut que tout le monde soit à l'œuvre. Donc quand vous passez devant une salle municipale qui est allumée, n'hésitez pas à nous prévenir. Je reviens presque tous les week-ends, je suis là évidemment en mairie souvent, mais il m'arrive d'aller éteindre aux services techniques. Des fois des gens oublient telle ou telle chose. Si on est en communion là-dessus, on y arrivera. En tous cas, tel que le budget est prévu, il y a des réserves. Sur le fonctionnement, je pense que vous avez pu

lire au moins la note de synthèse et le rapport de présentation du budget primitif. Il est constraint et nous aurons à cœur de regarder tous les contrats avec les entreprises qui sont prestataires pour regarder comment tout cela pourra évoluer. Sur l'énergie, j'y reviens. L'État sera en capacité, vous l'avez vu et nous avions échangé très largement au cours du débat d'orientations budgétaires, serait en capacité sous les conditions qui ont été édictées et qui sont larges. Effectivement une épargne brute qui baisse de 15 % en une année, c'est catastrophique, mais on a une épargne brute qui est positive heureusement. Beaucoup de communes autour de chez nous, quelles que soient d'ailleurs les obédiences politiques, ont des épargnes brutes quasiment à 0. Le bureau exécutif l'a répété. Vous savez, ce n'est pas la joie parce que certaines communes ont augmenté leur taxe sur le foncier bâti et puis d'autres restent à 0. Mais c'est extrêmement constraint et il y a beaucoup d'interrogations de la part des uns et des autres sur le sujet. On ne peut pas le nier. Mais malgré tout ça, on maintient la fiscalité, en tous cas les taux, on garantit un service de qualité en maintenant un service public en accroissant certaines dépenses du quotidien, en particulier sur le service scolaire et périscolaire et on continue à investir sans recourir massivement à l'emprunt parce que vous le voyez dans la note et dans le budget, nous avons indiqué 7 000 000 € d'emprunt parce que nous estimons que le compte administratif que nous approuverons en juin nous permettra de faire que nous n'aurons à emprunter, comme je m'y suis engagé, au maximum 5 000 000 € pour ce budget. Nous avons comme aspiration les ventes des biens qui ne servent pas à la ville et effectivement nous les avons capés à hauteur de 3 000 000 €. 5 000 000 € d'emprunt, 3 000 000 € de ventes de maisons, appartements, bien économiques. C'est notre objectif. Comme je l'ai indiqué en commission, évidemment nous reviendrons devant le Conseil Municipal pour la vente de ces biens parce qu'il nous faut avoir l'estimation des Domaines et évidemment que le Conseil Municipal autorise. C'est important et je souhaite d'ailleurs que nous puissions avoir des Conseils Municipaux qui ne soient pas plus nombreux, mais qui soient peut-être plus courts sur des points bien précis et qui permettent à chacun évidemment de s'exprimer à loisir dans le cadre de la bienfaisance au regard de nos habitants. Voilà mes chers collègues ce que je voulais vous indiquer. Évidemment vous aurez tous les éléments qui concourent aux recettes tarifaires. Nous allons nous atteler à revisiter toutes les recettes tarifaires. Ça ne veut pas dire qu'on va les augmenter, mais on va regarder l'ensemble des éléments qui font qu'on pourrait à la marge assurer quelques modifications. Je vous donne un exemple particulier qui est celui du CCAS. Dans un premier temps, nous avions pour ambition de donner une subvention au CCAS. Et bien nous ne donnerons pas de subvention au CCAS. La gestion du CCAS a été tellement bien réalisée par les services que non seulement on ne va pas donner de subvention au CCAS pour cette année, on va augmenter les activités du CCAS. Je regarde Gilbert MINELLI sur les questions du handicap qui sont des questions fondamentales et vous l'avez vu, on a pu l'aborder à plusieurs reprises.

Ça touche évidemment le service social de Madame RATEAU, ça touche le service de l'éducation, mais ça touche aussi le service des sports, le service de la culture, tous les services, y compris la petite enfance. Nous aurons à cœur de recevoir une recette du CCAS. C'est quand même pas mal. Ça veut dire qu'on augmente notre service social. C'est l'ingénierie sociale. Ça ne se quantifie pas, ça se quantifie par le salaire qui est donné et par les embauches que nous avons à réaliser dans le service pour faire que les aînés soient traités encore mieux, pour faire que le handicap soit traité d'une façon particulière, pour faire que le système de santé au Raincy soit encore amélioré par la participation de la ville et que nous puissions apporter nos connaissances sur la future maison médicale de la ville qui ne sera pas payée par la ville. Donc l'ingénierie est partout. J'ai eu coutume à le dire à plusieurs d'entre vous, ceux qui sont dans ma majorité, ceux qui l'étaient. La politique, c'est d'abord l'art des idées, mais c'est aussi l'art des moyens et donc il faut adapter la politique des idées à la politique des moyens. C'est tout l'art de la gestion municipale et ça va au-delà même de certaines arguties qui malheureusement ne devraient pas avoir cours autour de la table et j'accepte évidemment en tant que bon démocrate. Voilà donc cet exemple du CCAS. Vous l'avez vu dans un précédent Conseil Municipal, la CAF est en capacité de nous donner des subventions. Les subventions ne bougent pas, mais le contrat qui a été signé avec la CAF sera modulable tout au long de l'année. Je sais qu'il y a plusieurs projets de petite enfance, d'enfance, de périscolaires, etc. Qui sont déjà d'ailleurs dans les tuyaux et qui vont nous permettre d'avoir des subventions complémentaires. Donc on aura à cœur évidemment de faire en sorte que nous

puissions avoir tout cela. Un sujet qui a été très peu abordé par nous parce que je pense que c'est de la modestie, mais nous avons souhaité simplement mettre des subventions uniquement en termes d'investissements sur la partie du pôle culturel. Je crois que ce sont 780 000 €, me semble-t-il, sur la question de l'investissement. Mais nous avons en poche aujourd'hui, mais sans les déclarer parce que ce n'est pas signé et acté aujourd'hui par les différentes instances, un très grand nombre de subventions qui devraient nous arriver sur les questions scolaires, sportives, culturelles et d'environnement. L'ensemble de ces subventions viendront de la Métropole d'abord. Vous savez l'action que je peux avoir, non pas prépondérante, mais très active au sein de la Métropole, et sur d'autres acteurs. Je rencontrais encore la semaine dernière le Président du Conseil Départemental. Le Raincy ne doit pas être mis au banc des autres communes parce qu'elle ne ressemble pas aux autres et surtout que le Département devrait faire briller notre ville beaucoup plus avant, et c'était le sens même de la rencontre avec le Président du Conseil Départemental. Voilà donc une série d'éléments qui concourent au fait que nous avons un budget de combat, que nous avons un budget qui aujourd'hui est dimensionné de façon extrêmement forte pour que nous puissions passer cette année au mieux et que cette question qui revient sans cesse sur le personnel municipal soit derrière évidemment. Vous savez, la gestion d'une entreprise, il y a des hauts et des bas, il y a des chefs d'entreprises, certains ont été chefs d'entreprise autour de la table, certains sont professions libérales, certains travaillent dans les entreprises et savent très bien que les ressources humaines ne sont pas un long fleuve tranquille, mais il y a eu des choix de faits pour qu'en particulier les services transferés ne soient pas pléthoriques et puis que nous puissions faire faire les choses par ceux qui le savent. C'est important. La population nous demande de l'excellence, on répond par l'excellence. On leur répond par du personnel municipal dont vous verrez que le plan de formation est ambitieux. Nous avons poussé le personnel municipal à se former cette année en particulier et qu'ils puissent être adaptés dans leur métier à ce qui est demandé. Je vous prends un exemple assez basique, j'espère que si les personnels municipaux qui y travaillent auront des échos ce que je vais dire, j'espère que le personnel municipal en sera fier. Nous sommes dans les cinq villes sur 40 pour lesquelles l'adaptation du service état civil a été la plus fulgurante. En effet, vous savez, à la sortie du COVID, un grand nombre de nos concitoyens ont eu besoin de papiers. Là on est à l'approche de la période estivale, là c'est en train de croître. Nous avons une nouvelle responsable du service qui est arrivée, qui a souhaité impulser une nouvelle dynamique. Ce n'est pas toujours facile d'impulser une nouvelle dynamique quand le personnel est en place. Je trouve que c'est réussi parce qu'aujourd'hui nous avons des félicitations de la part des habitants sur la célérité à pouvoir remettre les papiers. Rien n'est parfait. Je vous donne ces exemples-là parce que c'est ça la vie de la commune, c'est aussi ça, c'est à travers tous ces services que nous pouvons apporter les choses.

Il y a un service qui est assez contraint, c'est le service de l'urbanisme. On a fait un choix qui n'est pas un choix politique puisque c'était demandé par la loi. On a souhaité faire petit à petit, pour ne pas qu'il y ait une externalisation parce que le service est bien resté sur les deux pieds et piloté par la ville, mais les demandes en matière d'urbanisme sont très importantes et aucune des demandes n'est laissée de côté. Systématiquement, il y a des réponses. D'ailleurs, certains d'entre vous peuvent m'interroger de façon sympathique sur des cas particuliers. À chaque fois qu'on fait cette petite enquête, on s'aperçoit que les gens ont été bien reçus, nous remerciant, nous envoient des mails après en nous disant merci. Le permis de louer, ce n'est pas simple comme service. Obliger à ce qu'il puisse y avoir un permis de louer. Vous l'avez voté, on l'a accepté, mais qu'est-ce qu'on nous dit aujourd'hui, que ça élève le niveau, que ça assure pour les locataires une sécurité et même pour les propriétaires quand ils ont quelques travaux préalables à faire. Là il faut des gens qui soient stricts. On est sur ces sujets-là qui font que ça fait partie du budget parce que le budget, c'est le personnel municipal et vous l'avez vu, la hausse du budget municipal de 1 %, pas une baisse de 0,1 %. On regarde la taxe sur le foncier bâti, mais la hausse de 1 % est liée surtout à faire que nos collaborateurs aient une qualité de travail, une qualité au travail. Toutes les propositions des syndicats qui ont été faites sur les tickets restaurants, c'est en cours. L'appel d'offres va être lancé et derrière on aura des tickets restaurant pour nos collaborateurs. Des formations, la partie festive, tous les éléments de gratuité sur les ostéopathes, les chiropracteurs, sur les sophrologues. Ça n'existe pas. La mutuelle et la prévoyance. Tous ces éléments-là concourent à faire que nous augmentons globalement le budget du personnel et puis derrière on n'a pas fait d'audit

encore, mais on va en faire un. Je veux paragonner avec d'autres communes pour que nous puissions voir si nos collaborateurs financièrement sont bien traités. Mon petit doigt me dit qu'au vu des premières comparaisons que l'on a pu faire, c'est plutôt pas mal parce que le CIA est livré, parce que le RIFSEEP, etc. Mais évidemment tous ces sujets sont liés à la capacité de servir, à la qualité du service apporté par les collaborateurs. Dans une entreprise privée, c'est ça. Nous ne sommes pas dans une entreprise privée. J'en ai bien conscience, mais nos habitants, les Raincéennes et les Raincéens ne regardent pas si les gens sont fonctionnaires ou pas, ils veulent simplement la qualité du service. Donc c'est ça le sujet et ils l'ont. Ce n'est pas par quelques exemples faux ou négatifs qu'on peut détruire une politique. Après c'est le rôle de certains de le faire, mais je dois dire que j'ai demandé au secrétariat de compiler tous les remerciements des Raincéens, qu'ils soient par mail, par courrier, par petites cartes-lettres, etc. Je peux vous dire qu'il y en a beaucoup et ils nous disent très clairement qu'il faut continuer dans ce sens et dans cet état d'esprit. C'est important. Voilà donc, je n'ai pas été à vous narrer l'ensemble des investissements et des dépenses d'équipements, mais vous les avez eus dans votre document et vous avez pu les compulser à loisir. J'espère que vous aurez des questions à me poser, peut-être un contre-budget à proposer. Ça m'est arrivé de proposer des contre-budgets dans une vie antérieure. Ça demande un gros travail, un très gros travail. Mais sans document, on peut aussi faire de choses, mais en l'occurrence, vous les avez eus. Vous voyez, quand on cause des choses sérieuses, il y en a toujours un qui est là pour essayer de brailler. C'est comme ça, on ne changera pas. Des questions sur ce point à l'ordre du jour qui est le point 3.7 ? Qui souhaite poser une question ? »

Mr PEREIRA : « Je vais prendre la parole pendant que c'est encore calme. »

Mr le Maire : « Monsieur PEREIRA, ce n'est pas une attaque, mais essayez de parler. »

Mr PEREIRA : « Il y a un problème de son. »

Mr le Maire : « Ce n'est que pour vous. »

Mr PEREIRA : « Je suis exceptionnel, que voulez-vous. Je vais faire quelques remarques de fond et après une position de vote. J'ai commencé un peu à discuter tout à l'heure lors de la délibération précédente et vous avez souhaité qu'on en parle maintenant donc je regrette que le seul vrai projet de la ville soit le centre culturel qui dure depuis six ans. J'ai trouvé assez cocasse de revoir l'ascenseur qui est revenu dans le budget et qui était déjà présent dans le budget 2019, si j'ai bonne mémoire.

Je suis étonné de ne rien voir pour les établissements sportifs, rien pour les écoles, contrairement à ce que vous avez dit, à part une classe supplémentaire, rien sur la rénovation de l'école Fougères dont les parents d'élèves dont vous faites l'éloge, vous ont sollicité par une pétition parce que l'état de l'école est en dessous de leurs attentes. Rien sur l'escalier de l'école Thiers, depuis je pense six ans on se retrouve avec un échafaudage qui sert d'escalier. Rien sur la rénovation énergétique. Bref, la seule chose sur laquelle je suis d'accord avec vous, c'est que certains de vos adjoints et notamment Madame CORDONNIER ont le mérite de répondre à mes questions quand j'en pose et je l'en remercie. Vous avez beaucoup parlé d'ingénierie. Ça va être mon lien avec ma position de vote. Je pense qu'en termes d'ingénierie, il faudrait commencer par la technique informatique peut-être parce que je ne prendrai pas part à ce vote pour les raisons qui ont déjà été exprimées, mais que je vais exprimer par ma voix. Nous avons reçu un email à 23h59 la veille de la commission vie municipale. Le soir même, je vous ai envoyé à vous ainsi qu'à l'intégralité des élus autour de cette table ma position sur le fait que non seulement sur la forme, il y a manqué un poil de respect, je précise que je n'ai eu aucune réponse à ce mail et vous précisant qu'il manquait des éléments pour pouvoir participer à une commission vie municipale. Dans ce lien WeTransfer que j'ai téléchargé avec des traces forcément informatiques, j'ai en plus au demeurant fait une capture écran du fichier et le budget primitif était absent. Le règlement intérieur impose que vous nous communiquiez dans les délais de cinq jours avant le Conseil Municipal par voie dématérialisée, les éléments pour travailler le Conseil Municipal. De ce fait, on vous a demandé en tout début de séance de reporter cette délibération. On ne veut pas l'annuler, on vous propose même

de le faire avant le 15 avril. On se rendra disponible pour être au regard de la loi dans les clous. Vous avez refusé. Je suis désolé, je ne peux pas vous regarder à cause du micro, ne le prenez pas mal. Vous êtes le garant du respect des lois et en proposant cette délibération, elle sera frappée d'invalidité puisque nous n'avons pas eu les éléments avant le Conseil Municipal et dans les délais. Je vous précise donc ici et j'en suis fort désolé que si cette délibération est présentée, je serais dans l'obligation de porter ce sujet au tribunal administratif. Merci. »

Mr le Maire : « Écoutez, il fallait commencer par ça. Ce aurait été beaucoup plus court. Il n'y a pas besoin d'avoir une expression sur le budget si vous voulez déférer devant la justice. Il faut être cohérent. C'est tout, je n'irai pas plus loin. »

Mr CHARNI : « Effectivement j'ai écouté notre collègue et ami PEREIRA sur le fonctionnement de la communication des éléments avant les séances du Conseil Municipal. Force est de constater qu'on reçoit tous les mêmes courriels au même moment et nous avons reçu la totalité des éléments bien dans le cadre du délai légal et en réalité, on nous dit souvent que le mieux et l'ennemi du bien, pourquoi, parce qu'en l'espèce, non seulement on vous a adressé les documents, on a reçu également dans le cadre de la majorité. Mais au surplus, alors que ce n'est pas une obligation, il y a beaucoup de villes de notre département qui n'en organisent absolument pas, on organise une commission de la vie municipale qui permet à tous les élus, dont nous faisons également partie, d'être informés de la situation, notamment au regard du budget. En ce qui concerne ensuite le fond parce que je pense qu'effectivement, se respecter c'est aussi respecter les Raincéens qui ont voté pour chacun d'entre nous, pour nos équipes et c'est aller discuter des choses qui les intéressent et pas forcément de savoir si le mail a été reçu à 23h57 ou à 22h56. Je pense que ce n'est pas véritablement ça le sujet. Sur le fond du budget, on a plusieurs éléments à faire valoir et c'est sur ça qu'on aurait voulu peut-être engager un débat constructif avec vous. On a une augmentation de 2 % simplement du budget de fonctionnement alors que comme vous le savez, les coûts d'énergie ont été multipliés par presque 4 donc on a une maîtrise totale de notre situation budgétaire. On a un ratio d'endettement qui est passé de 6,43 à 4,5 % entre 2022 et le projet pour 2023. Par rapport à la moyenne de la strate, on est à 4,5 % en lieu et place de 63,5 % donc on a un ratio d'endettement qui est effroyablement bas. En ce qui concerne l'encours de la dette par Raincéen, parce que c'est ça qui intéresse les Raincéens de savoir si la ville est bien gérée ou si elle n'est pas bien gérée, si on dépense de l'argent de manière utile ou de manière inutile. En ce qui concerne l'encours de la dette par Raincéen, on est à 73 € et la moyenne de la strate est à 829 €, ce qu'il faut dire en réalité que la ville est extrêmement bien gérée, la situation financière de la ville est totalement saine, d'ailleurs vous l'avez rappelé cher collègue lorsqu'on a débattu du rapport de la Chambre Régionale des Comptes. La Chambre a clairement indiqué que la gestion de la commune était parfaitement saine. Ce caractère parfaitement sain permet d'investir encore une fois dans l'intérêt des Raincéens et notamment de prévoir la mise en place du suivi du pôle culturel avec la plus totale des séénités. On a un recours à l'emprunt qui est extrêmement bas et je pense que ce sont ça les vrais sujets qui intéressent nos collègues et pas forcément encore une fois de savoir si le mail contient 92 pièces ou 91,5. Se respecter aussi, je voulais attirer votre attention dessus. Il y a eu des termes tout à l'heure qui ont été bien au-delà de la pensée de chacun très honnêtement. J'essaie de faire de la politique depuis quelques années. On se connaît tous, on a tous des liens de relations amicales qui peuvent à des degrés divers et honnêtement, jamais je ne pourrai aller dire à un groupe de collègues, voilà le troupeau qui suit. C'est absolument inadmissible. Quand on est élu, qu'on porte la parole des Raincéens autour de la table du Conseil Municipal, honnêtement ce n'est pas de cette façon qu'on doit se comporter ou alors forcément, il y a un certain nombre d'entre nous qui n'y ont pas forcément leur place si on estime que c'est le degré sur lequel doivent se construire les débats de notre assemblée municipale. »

Mr le Maire : « Merci Montasser CHARNI. Didier GERVAIS voulait intervenir ou pas ? Pas tout de suite. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Monsieur SALLE. »

Mr SALLE : « Je voudrais intervenir sur le budget, mais au préalable, vous nous aviez dit que vous nous parleriez de l'état d'avancement des travaux. C'est le moment ? »

Mr le Maire : « Je vais vous en parler dans la délibération. J'attendais les questions. »

Mr SALLE : « Ma première question concerne l'état d'avancement du centre culturel et après si vous m'y autorisez, je parlerai de mes remarques générales sur le budget. »

Mr le Maire : « Vous voulez que je le fasse maintenant, c'est ça ? Oui, mais il y a peut-être d'autres questions. D'autres questions ? »

Mme RAOULT : « Monsieur le Maire, j'ai des questions, une intervention. Vous préférez que je la fasse maintenant ou ultérieurement ? »

Mr le Maire : « Sur le budget, oui bien sûr. »

Mme RAOULT : « Donc je souhaite dans un premier temps réaffirmer ce que j'ai dit à l'occasion du débat d'orientations budgétaires au Conseil Municipal du 13 mars dernier. Je suis élue de cette ville dans l'opposition parce que nous n'avons pas la même vision du mandat de maire. Je suis pour une gouvernance de proximité, une gestion humaine des dossiers à l'instar de celle de votre prédécesseur Éric RAOULT. Vous remarquerez néanmoins que quand les choses vont dans le bon sens, je vote les délibérations de la majorité municipale dans l'intérêt des Raincéens. Donc pour en venir au cœur du sujet, je note dans un premier temps que contrairement à l'année dernière, vous n'avez pu nous présenter le vote du compte administratif 2022, ce qui laisse quelques incertitudes, car vous esquissez les chiffres du futur résultat 2022 qui reste incertain. Comme je l'ai dit lors du dernier budget, quand il y a un flou c'est qu'il y a un loup. Je relève également des remarques sur la question de l'énergie. J'ai parfaitement compris que vous avez initié il y a plusieurs années le changement des lampes de l'éclairage public par des LED, ce qui nous permet aujourd'hui d'enregistrer certaines économies. En revanche, vous n'avez pas diligenté cette année de transformation de chaudières au fioul en une autre énergie, ce qui permettrait d'assurer des économies au moins pour les années futures. L'incertitude existe donc sur la consommation énergétique du chauffage et de l'éclairage.

C'est pour moi une inquiétude compte tenu de l'inflation. Je vous avais d'ailleurs alerté sur la nécessité en septembre dernier d'établir un plan de sobriété. Toutes les bonnes idées, toutes les bonnes énergies si je puis dire sont à prendre. Je souhaite que vous partagiez avec nous, avec les élus concernés les évolutions des consommations énergétiques de façon à ce nous puissions suivre au plus près cette partie du budget. Ensuite, j'en viens à la commission à laquelle j'ai participé avec Marie-Thérèse CORDONNIER. Une commission extrêmement intéressante sur la réussite éducative. Ce qui nous a été indiqué confirme qu'un grand nombre d'enfants viennent en centre de loisirs et sont gardés en semaine le soir. Je comprends que vous ayez à cœur de répondre à toutes les demandes, mais avez-vous fait l'audit nécessaire pour déterminer la relation entre le coût de cette prestation et les moyens mis en œuvre ? Je m'explique. N'est-il pas nécessaire de revoir le marché actuel pour l'adapter aux demandes très différentes des familles sur ce sujet et ainsi envisager d'autres formules qui sont en correspondance avec l'évolution de la vie des parents et le budget municipal ? Je note que sur les investissements, vous êtes très ambitieux. Les services techniques ont-ils les moyens nécessaires pour assurer la mise en œuvre de tous les appels d'offres et de faire que vos projets se réalisent en 2023, vu notamment la baisse des effectifs ? D'autre part, je voulais vous dire Monsieur le Maire un petit aparté qu'on ne gère pas une ville par des effets d'annonce comme vous avez pu en faire ces derniers temps. Vous le voyez, Monsieur le Maire, je suis très concrète, j'estime que ma participation doit être faite sur les vrais sujets et je compte prendre la parole sur des sujets de la vie quotidienne pour permettre à la ville de s'améliorer. Un exemple concret : récemment, dans l'année dernière, l'installation de bandes de recharges électriques pour 25 000 €, c'est ce qui est écrit au budget, c'est l'archétype de la fausse bonne idée et de la gestion à la va-vite de la ville. Pourquoi en avoir autant installé sur la principale

artère commerçante de la ville ? Cela enlève des places de stationnement pour les commerces. Je vous rappelle qu'il n'y a plus de places de parking souterrain dans l'avenue depuis le début du chantier du pôle culturel. J'ai compris que vous avez souhaité accroître les investissements en 2023 par rapport à 2022. Il ne faut en effet pas se référer au budget primitif pour les investissements 2022 comme on n'avait pas tout consommé. Mon observation s'appuie sur les investissements que vous avez réalisés en 2022 en comparaison avec ce que vous proposez d'investir en 2023. Une grande partie de ces investissements sont concentrés sur le pôle culturel, sur la voirie. Je ferai d'ailleurs un aparté tout à l'heure sur la voirie. Et sur les bâtiments. Je souhaite que tout au long de l'année, vous puissiez nous indiquer les modifications que vous souhaitez apporter sur ces investissements et si ces modifications seront réalisées sur la base d'une actualité, ce qui pourrait vous amener à faire d'autres choix. Je ne suis pas contre la dépense publique Monsieur le Maire quand elle est de bon escient et qu'elle ne s'envole pas. Je serai vigilante, car garante des intérêts des Raincéens. Je comprends que les grandes voies de votre budget sont liées aux investissements forts et que vous souhaitez financer à travers un emprunt et à travers la vente de biens immobiliers dont vous dites que la ville n'a plus besoin. J'ai noté les 5 000 000 € d'emprunt et les 3 000 000 € de vente de biens immobiliers. Je souhaite que si de mauvaises nouvelles ou de bonnes nouvelles interviennent pendant cet exercice, que vous puissiez nous en informer afin de connaître au mieux les avancées de la consommation des recettes budgétaires. Par là, je veux dire que nous les élus, et je pense que Pierre-Marie comme les autres voulons vraiment faire partie de ce Conseil Municipal de façon très concrète. Nous savons tous que les incertitudes du monde sont grandes et qu'il y a des répercussions sur le budget de l'État, mais aussi de grandes répercussions sur les budgets des communes. Le Raincy sur ce sujet n'est pas une exception. Il nous faudra donc avoir une vigilance accrue sur l'état des recettes, l'état des dépenses, l'avancée des investissements et la recherche permanente de subventions, comme a pu en faire votre prédécesseur. C'est à ce prix que notre ville pourra dépasser les difficultés énormes qui sont vécues par notre monde d'aujourd'hui. Monsieur le Maire, vous le voyez encore une fois, je suis déterminée à faire les propositions nécessaires pour que notre ville résiste à toutes les attaques qu'elle pourrait subir et surtout participer aux propositions constructives, mais vigilantes afin que nous puissions apporter à travers notre groupe, Sandrine LADISA et moi-même, le positivisme que les Raincéens m'ont demandé d'avoir dans ce Conseil Municipal. Merci beaucoup. »

Mr le Maire : « Merci, Madame. Je crois que je vous l'ai dit au dernier Conseil Municipal. Vous êtes sûr de vrais sujets. Votre expression est sur les sujets de la gestion municipale. Ce sont vos choix et c'est bien. J'ai noté beaucoup de choses. C'est d'ailleurs de vous dont j'ai noté le plus de choses en regard de Monsieur SALLE évidemment. On est sur les sujets de la gestion municipale. Donc je vais vous dire bravo même si je n'ai pas à féliciter l'opposition et vous dire merci. C'est important et je trouve que ça apaise ce Conseil Municipal parce qu'on va parler des choses réelles. Je vais peut-être vous y répondre sur une partie. Ça me permettra de répondre à Monsieur SALLE sur le pôle culturel. Vous l'avez noté Madame RAOULT, vous avez commencé par ça en particulier, le compte administratif et je l'avais dit en préambule, n'est pas voté en même temps cette année. On a esquissé car on a quelques éléments de réflexion effectivement avec le trésorier payeur. C'est la raison pour laquelle nous avons affiché un emprunt sur le budget de 7 000 000 € et nous aurons in fine un emprunt de 5 000 000 €. Des incertitudes restent, mais évidemment nous sommes là pour maîtriser, contrôler et faire que tout ceci soit équilibré. Ça me paraît fort évident. Vous avez rappelé, je vous remercie, que nous avions en avance de phase changé sous l'égide de Michel BARRIERE l'éclairage public en LED et aujourd'hui, la baisse est considérable de la consommation puisque de mémoire, on était à 280 000 € par an et nous sommes à 69 000 € par an pour l'année dernière évidemment. Mais vous avez noté aussi un élément et là vous voyez, quand il y a des propositions à faire sur comment on peut faire des économies, je m'en étais ouvert auprès du Directeur des Services Techniques, nos chaudières, on a des choses. C'est vrai que l'on a quelques soucis depuis pas mal de mois avec le prestataire qui gère le chauffage, ce n'est pas simple, ce n'est pas un long fleuve tranquille. Vous proposez qu'il puisse y avoir une chaudière au fioul de plus dont l'énergie soit modifiée. J'en prends acte et nous allons revoir le sujet et si nous avons la possibilité d'acter cet élément-là dans le budget en faisant d'autres choix, nous le prendrons très clairement.

Évidemment, comme on a fait avec les autres propositions de la majorité, en capant les choses. Quels sont les éléments d'économie que nous pourrions faire si nous passions au gaz ou à l'électricité ou à des chaudières ? Le plan de sobriété, il est important. Vous l'aviez appelé de vos vœux et plusieurs élus, Didier GERVAIS avait cité son nom, le plan de sobriété. Nous l'avons mis en place. Si vous voulez nous accompagner, vous serez évidemment invitée aussi. Ça va faire beaucoup de choses. Faire le suivi de l'évolution de la consommation énergétique. Vous avez mis le mot « je souhaite partager », nous souhaitons partager avec vous. Et bien vous serez de ceux qui auront ce partage parce qu'encore une fois, vous nous respectez en tant que responsable politique au sens de la gestion de la cité et nous partagerons avec vous les consommations énergétiques au fur et à mesure de l'année. Vous avez évoqué aussi un élément, peut-être avez-vous réagi sur le fait que j'indiquais que nous allions mettre de l'argent sous l'égide de Marie-Thérèse CORDONNIER concernant le scolaire et le périscolaire, 400 000 € environ. Vous dites un audit sur le coût de la prestation et les moyens mis en œuvre. Pourquoi ne pas revoir le marché ? C'est un élément effectivement qu'on peut voir et revoir, peut-être qu'on n'a pas le prisme à un moment. Ça va faire partie des sujets sur lesquels on pourra partager. Et encore je le redis, nous ne partagerons qu'avec les élus qui sont dans le respect de ce que sont les femmes et les hommes de cette majorité. C'est vraiment très important. Vous avez évoqué aussi un questionnement sur les investissements qui seront cette année très importants. Vous avez dit comment les services techniques vont faire pour suivre. Ce sont des demandes que j'ai formulées à plusieurs reprises pour que les choses évoluent dans les semaines et les mois à venir pour que nous puissions planifier le lancement de chacun des appels d'offres sur le reste de l'année de façon à pouvoir s'assurer que ces engagements financiers en termes d'investissements puissent se réaliser. Vous avez parlé du pôle culturel, vous avez parlé de la voirie, des bâtiments et vous avez indiqué également que vous souhaitiez être informée des modifications tout au long de l'année qui pourraient intervenir. Ça va dans la planification des appels d'offres, des travaux. On a des tableaux. On est comme dans une entreprise. Je suis toujours sur le mode projet. Ce n'est pas toujours très simple de le tenir le mode projet parce que les services ne sont pas toujours au fait de cette manière de travailler, même si on me le réclame depuis neuf années. On y arrive petit à petit et je pense que là, on y est presque donc s'il y avait ces modifications, on pourrait effectivement vous associer à des réunions pour que vous ayez ces informations sur pourquoi on avance sur telle chose.

Vous employez des termes comme cocasses ou autres qui ont tendance à s'exprimer simplement dans le vide. Donc vous êtes frappés au coin du bon sens, vous retiendrez mes mots, Madame RAOULT, ce n'est pas très souvent. Donc vigilance aussi sur les mauvaises nouvelles ou les bonnes nouvelles. Oui évidemment lorsque nous mettrons au Conseil Municipal la vente des biens municipaux qui ne nous servent plus. On pourrait avoir une estimation. Il y aura évidemment l'estimation des Domaines. On pourrait peut-être à un moment avoir une très bonne nouvelle comme nous pourrions en avoir quelques-unes de mauvaises. Nous souhaitons pouvoir les partager avec vous, mais je m'adresse à tout le monde. Systématiquement quand on met un chiffre sur la table, les chiffres sont totalement dénaturés par certains membres de notre équipe et en fait, le dialogue est rompu. Le dialogue ne peut se poursuivre que si on n'est pas en train de picorer des chiffres de-ci ou delà et de les relancer en dehors de cette table. On ne peut partager les chiffres que lorsque ce sont les bons, c'est vrai et lorsqu'on a les bonnes informations pour pouvoir les traduire correctement. Donc eh bien là aussi je m'engage à ce qu'on puisse tout au long de l'année. On va réfléchir, Madame RAOULT, à la méthode, cette méthode de travail qui consiste à faire que quand on fait une commission, trois jours plus tard, on n'ait pas tous les éléments sur les réseaux qui sont dénaturés et qui ne correspondent pas du tout à la réalité de ce que sont ces chiffres. Vous avez terminé sur les bornes électriques. Je comprends que vous êtes contre et que votre positionnement est plutôt de laisser de la place à des véhicules thermiques, qui on le sait que les véhicules thermiques sont de moins en moins polluants. Je regardais encore les chiffres d'Air Paris en Île-de-France et sur la Métropole, qui montrent que l'air ambiant et en particulier notre ville s'est largement améliorée. Vous savez que 7 % des appartements à Paris ont toujours du chauffage au bois et génèrent 50 % des pollutions atmosphériques de la ville de Paris. Donc ce sont des éléments qu'il faut prendre en compte et on les prendra. On pourra peut-être partager ensemble sur ce sujet d'électrification et de la mise en place de ces bornes. Voilà donc quelques réponses, des engagements

de ma part et un élément sur le pôle culturel. J'y viens. Nous en sommes aujourd'hui à la fin des abjections, ces fameuses abjections dont j'avais pu vous expliquer les grandes difficultés qui nous avaient fait subir des retards importants. Le 15 avril, touche du bois, c'est bientôt, la grue sera posée et à la fin du mois d'avril 2024, le clos et le couvert du bâtiment seront assurés. Donc entre la fin du mois d'avril 2024, fin du clos et du couvert, je parle sous le contrôle de l'adjoint en charge du sujet qui est Montasser CHARNI, pour assurer le remplissage et avoir je l'espère l'assurance d'une ouverture à la fin de l'année 2024. Voilà donc je réponds à une partie de votre question, mais on aura eu du mal. Tous les travaux ne se font pas toujours comme ils se doivent et dans les temps. Je pense qu'il n'est pas temps d'exagérer parce que la politique culturelle sous l'égide d'Annie SONRIER se poursuit et je pense qu'elle pourra vous parler des associations tout à l'heure culturelles et de quelques exemples que nous avons vécus ces dernières semaines. Voilà, j'espère avoir répondu à vos questions. Monsieur SALLE. Vous pouvez maintenant passer à vos questionnements complémentaires. »

Mr SALLE : « Juste avant de commencer, sur le pôle culturel, ça veut dire qu'il n'y a plus d'obstacles, pas de problèmes de voisins qui ne veulent pas qu'on mette des trucs, plus de problèmes d'infiltrations, plus de problèmes. »

Mr le Maire : « Vous savez, on entend toujours plein de choses. Il y a eu, je ne vais pas rentrer trop dans les détails, mais le bâti, les travaux tels qu'ils sont, sont allés dans les profondeurs pour assurer la mise en place du futur maintien du bâtiment et il y a une ouverture de la partie parking. Il y a eu des infiltrations qui n'ont pas été canalisées dans les premiers jours, qui l'ont été ensuite. Il y avait encore une réunion cet après-midi avec l'expert de justice qui d'ailleurs a expliqué aux copropriétaires du 14 avenue de la Résistance qu'une ville a priori ne prendrait pas à sa charge l'ensemble des travaux de réfection notamment des parkings qui sont liés à la copropriété. C'est ce que fera la ville parce que c'était son engagement. Donc on va très loin et ces sujets-là. Sur ce qui est des riverains, on a encore des courriers de riverains.

Certains sont opposant alors évidemment ça ne facilite pas les choses, mais ce n'est pas grave, tout le monde est traité sur le même pied d'égalité. Aujourd'hui, l'expert de justice nous a indiqué qu'il n'y avait plus de problèmes. L'expertise de cet après-midi a conclu in fine sur le fait qu'il n'y avait aucun problème avec l'ensemble des riverains. On peut parler de la maison de droite quand on regarde le futur pôle culturel, on peut regarder la maison du fonds, on peut parler de l'espace privatif d'un des propriétaires qui a un locataire de 14 résistances sur l'arrière et on peut parler aussi du 5-7 boulevard du Midi. Sur tous ces sujets, je ne dis pas que tout est réglé, mais en tous cas, tout le monde a tous les éléments et on a fait passer cet expert de justice pour évidemment avoir l'imprimatur d'un homme de loi. »

Mr SALLE : « Merci pour ces informations concernant l'essentiel des investissements. Maintenant, je vais faire preuve de mes remarques sur le budget. Si vous m'y autorisez, je voudrais faire une remarque préalable. C'est vrai qu'on a eu ces documents très tard. Je me suis rendu compte qu'il n'y avait pas tout parce que j'ai demandé du papier. Je suis de la vieille école. Je sais pour en avoir fait une quinzaine que les budgets sont très durs à faire et à faire dans les dates. J'ai peut-être une excessive gentillesse à l'égard des gens qui préparent le budget. Il n'empêche qu'à l'avenir, il faudrait que vous soyez attentifs. Quant à l'opposition, je trouve que dès lors que ceux qui s'en sont rendu compte, ils auraient dû le dire plutôt ou le dire à la commission plutôt que le dire le soir du Conseil. C'est pour ça que je participe. Je n'ai pas eu de mail. Pour revenir maintenant sur le budget proprement dit, je vais encore faire un aparté que j'avais déjà fait d'ailleurs au débat d'orientations budgétaires. J'ai repris le compte administratif 2021 parce que le 2022 n'est pas encore sorti. Je rappelle à nouveau qu'on a pris des sanctions internationales qui n'ont pas l'air très efficaces, mais qui ont été très efficaces pour développer l'inflation en France. On a un accord économique européen qui nous amène à payer l'énergie 10 fois plus cher qu'on ne le devrait. Je ne comprends pas que dans ces domaines, on dépense des milliards et qu'on essaie d'en économiser que quelques-uns sur les retraites. Je pense qu'il y a des domaines prioritaires sur lesquels il est inadmissible que le Gouvernement n'agisse pas. Pourquoi je dis

ça, parce que justement j'ai regardé ? À cause de l'inflation, le budget est particulièrement difficile à établir. J'ai regardé les dépenses de fonctionnement et notamment les charges à caractère général du compte administratif 2021, les vraies dépenses. Le budget est les dépenses supposées. Elles se situent à 21,2 millions et le budget 2023 est à 24,3 millions, c'est-à-dire une augmentation de 14,3 % alors que les recettes malgré l'augmentation de la base, passent de 23,4 millions à 25,2 millions donc les recettes du CA 2021 qui est le dernier dont nous disposons au budget 2023 augmentent de 6,8 % quand les dépenses constraintes augmentent de 14,3 %. Ce qui veut dire que la marge de manœuvre dans le budget est de plus en plus difficile. Donc je vous l'accorde, notamment en dépenses de personnel, la section de fonctionnement a été bien équilibrée. Je me permets quand même une remarque que j'ai déjà faite en commission sur la loi SRU. Je rappelle que je trouve dommage que nous ayons à payer cette indemnité qui par ailleurs est complètement unique, mais tant qu'à faire que de la payer, j'avais proposé lors de la campagne électorale et j'avais demandé que dès le début du mandat, on exproprie les immeubles insalubres, en utilisant cette taxe pour construire des logements. On est déjà en milieu de mandat et ça n'a pas beaucoup avancé. C'est à peu près tout ce que j'ai à dire sur le fonctionnement. Je ne vais pas rentrer dans les détails, on en avait déjà parlé pas mal. En ce qui concerne la section d'investissement, c'est pour ça que je vous interrogeais sur le centre culturel, parce que j'observe qu'on met beaucoup d'argent en budget, mais qu'on n'en dépense pas beaucoup en compte administratif. Au budget 2021, il y avait 20,4 millions de dépenses prévues, on a dépensé 6,4 millions. Donc c'est vrai que pour l'équilibre des finances, c'est mieux de retarder, mais si on a des objectifs, il faut quand même s'assurer qu'on va tenir à peu près les investissements qu'on a prévus ou alors ce n'est pas indispensable de les prévoir. À cet égard, je répète également, comme je l'ai dit en commission, que compte tenu du fait que les taux vont monter, je vous engage à emprunter à taux fixe et le plus vite possible les 5 000 000 €, puisqu'on n'en aura pas besoin compte tenu des excédents du compte administratif. Merci. »

Mr le Maire : « Merci, Monsieur SALLE. Merci de la qualité de vos propos. Vous l'avez bien noté, nous avions eu plusieurs comptes administratifs dont les investissements n'avaient pas été en totalité et loin de là consommés. Ce n'est pas forcément une volonté sur la totalité, mais on a souhaité repousser certains éléments pour être certains de pouvoir bien financer ou mieux de gros investissements et en particulier celui que nous sommes en train de financer. Sur votre remarque, vous avez raison sur le fait que nous avons financé par la taxe concernant la loi SRU une partie modeste d'achats de bailleurs sur les logements aidés. Nous allons accroître cet élément-là. D'ailleurs, j'ai demandé à l'EPT qu'il puisse prendre en charge une étude spécifique qui est en cours et nous allons procéder d'ailleurs probablement dans les prochaines semaines à une modification de l'organisation municipale au niveau du personnel pour qu'il y ait un lien beaucoup plus fort entre la partie sociale, la partie urbanisme et la partie technique, en tous cas l'ensemble des acteurs qui incluent l'insalubrité pour qu'il y ait beaucoup plus de fluidité entre ces acteurs et que nous soyons beaucoup plus rapides pour que ces logements dits insalubres ou qui sont en passe de l'être et qui sont passés à travers les mailles du filet, soient traités pour que nous puissions faire évoluer la population sur cette typologie de logement. Je l'ai dit très clairement en commission, mais je le redis publiquement en Conseil Municipal, on a presque un effet de ciseaux. On a une population qui se bat à cor et à cri pour habiter au Raincy parce que la qualité y est, les écoles, du sport, la sécurité évidemment est un élément fondamental, la qualité de l'urbain. Tous ces éléments font que beaucoup de gens viennent. Ce sont plutôt des gens qui ont des moyens. En parallèle de cela, vous avez les logements que vous décrivez, qui sont en limite d'insalubrité et qui peuvent être gérés par les équivalents ou même des marchands de sommeil qui viennent en décrochage. On se retrouve d'ailleurs dans de grandes différences dans certaines de nos écoles avec des enfants dont les parents sont à la limite du niveau de pauvreté et même en dessous du niveau de pauvreté et puis un plus grand nombre d'enfants, dont les parents, ont les moyens. Ce décalage-là, en termes de traitement, n'est pas simple dans le sport, dans la culture, dans les écoles. Donc notre travail est de rattraper ce sujet-là pour faire que nous ayons peut-être une population qui ne dérive pas, qui soit la plus équilibrée possible, c'est-à-dire un peu ce qu'on avait l'habitude de dire il y a quelques années, un tiers de cadres dirigeants, un tiers de cadres et puis un tiers d'ouvriers et employés, mais un

dixième de population qui sont des populations qui n'arrivent pas à avoir des revenus fixes et qui viennent en fait émailler le territoire municipal. C'est là que l'intervention et ce que j'indiquais en termes d'habitats, de logements insalubres, de permis de louer, d'urbanisme et toute cette mise en habitation devrait concourir. En tout cas, c'est l'action que nous menons en permanence sur ces sujets pour qu'il n'y ait pas de décrochage. C'est véritablement important. Donc merci Monsieur SALLE pour l'ensemble de vos propos parce que vous restez, je ne vais pas dire, sur votre quant-à-soi, parce que vous avez eu cette expérience pendant quelques années au budget municipal et vous faites ces constats d'évolution parce que la société évolue, parce que les budgets évoluent et les demandes évoluent également. Donc merci beaucoup pour cela. Est-ce qu'il y a d'autres prises de paroles sur le budget ? Monsieur CUADRADO, vous voulez vous exprimer sur le budget ? »

Mr CUADRADO : « Merci, Monsieur le Maire. Je vais peut-être commencer par le fond et non pas par la forme. À partir des seuls éléments qui nous ont été communiqués, c'est-à-dire une synthèse qui fait seulement 13 pages et vous avez évoqué Monsieur le Maire à juste titre que le budget primitif finalement est à la fois l'art des idées et l'art des moyens. C'est bien vrai, je suis d'accord avec vous. C'est surtout l'art de faire finalement et l'art d'agir. C'est ça la problématique fondamentale dans ce budget primitif qui rejoint les propos que j'avais eus dans le cadre du rapport d'orientations budgétaires et du débat d'orientations budgétaires. C'est que vous reportez des dépenses qui n'ont pas été exécutées les années précédentes, notamment par rapport à des promesses que vous avez faites et qui n'ont pas été tenues. On a parlé évidemment de l'ascenseur. Ce n'est pas seulement un symbole, c'est une réalité en matière d'accessibilité et de handicap. Ce que je regrette et ce que je voudrais dire dans le cadre du budget primitif, c'est les conséquences finalement des choses qui sont inscrites au budget primitif et qui ne sont pas exécutées. L'ascenseur est le symbole.

En 2019, on était aux alentours d'un coût de 300 000 € et trois ans plus tard, finalement le coût de l'installation de l'ascenseur, forcer est de constater qu'il a doublé. On est à plus de 600 000 € donc ça a des conséquences. Au-delà du fait d'avoir fait perdre du temps à des Raincéens qui avaient besoin d'accéder à cette salle des séances, à la salle du Conseil, et on constate aussi que ça va avoir un coût pour le portefeuille des Raincéens d'avoir reporté année après année des dépenses qui auraient dû être exécutées immédiatement. Donc l'art des idées oui Monsieur le Maire, mais c'est surtout l'art de faire. L'art de faire, c'est aussi ce que l'on vote en Conseil Municipal. Je l'ai rappelé la dernière fois et là à l'instant même, vous avez évoqué la réussite éducative, un sujet primordial et important qui doit être très fort dans le budget primitif. Je n'ai pas le détail, j'ai seulement la synthèse et donc dans la synthèse, je n'ai pas vu quelque chose de très fort et de très affirmé. Vous nous demandiez ce que nous ferions dans le cadre d'un budget, oui on aurait axé massivement sur la réussite éducative, sur l'avenir de nos jeunes et j'en veux, Monsieur le Maire, un exemple très précis parce qu'il faut être précis, sur le harcèlement scolaire. Je vous ai dit, un vœu que nous avons voté en novembre 2021 et je pense Monsieur le Maire et je ne dis pas que rien n'a été fait, mais là je vous le dis de manière très solennelle, nous devons accélérer massivement sur le harcèlement scolaire. Malheureusement un article de presse est sorti ce jour sur deux élèves qui ont été victimes de harcèlement scolaire à l'école Thiers au Raincy aujourd'hui. Mes pensées vont évidemment à l'égard des harcelés, mais aussi du harceleur qui pourrait être pris en charge. En 2021, on a dit qu'il fallait qu'on accélère sur le sujet donc là en 2023, il faut impérativement massivement faire une campagne dans nos écoles et bien au-delà et être accompagnés de professionnels. Des associations, il y en a beaucoup, il y a notamment Marion, la main tendue qu'on avait déjà évoquée. Le centre culturel Thierry Le Luron, vous avez évoqué les travaux, vous avez évoqué 2024, vous avez fait état de la situation donc je ne vais pas revenir dessus, mais quelque chose qui est en lien avec le centre culturel. Le centre culturel, au-delà du fait que c'est très long pour avoir un centre culturel, là c'est le zénith que vous êtes en train de construire et tant mieux, on aura quelque chose à la hauteur des ambitions de la ville du Raincy, en tous cas de vos ambitions. Ça a des conséquences sur la circulation et sur le stationnement. Je vois dans la synthèse qu'il y a un certain nombre de choses qui sont prévues en matière de voirie, notamment allée des Hêtres et allée du Réservoir et des Coteaux à hauteur de 1,2 million d'euros donc c'est un investissement important pour la ville. Ça veut dire je pense qu'il y aura des travaux importants sur cette partie de la voirie. Ma question Monsieur le Maire, c'est

qu'est-ce que vous comptez faire en matière de circulation dans ce secteur où il y a un certain nombre d'écoles privées où la circulation est déjà assez compliquée dans ce secteur-là. Y annexant en plus les travaux de voirie qui sont déjà existants à la fois sur le pôle culturel, à la fois sur la commune juste à côté, à la fois les changements de circulation que vous avez décidés. La dernière fois, je vous parlais d'Hidalgoisation de la ville, je vous ai proposé d'ailleurs pour remédier à cette solution une véritable proposition qui est de faire des assises de la sécurité routière et de la mobilité. J'y tiens vraiment Monsieur le Maire. Je vous propose qu'on l'organise ensemble, c'est pour avancer, pour qu'on ait quelque chose de cohérent, un vrai plan de circulation et un vrai plan de stationnement pendant la période de travaux. Attention j'insiste pour dire que les travaux sont nécessaires et importants, mais il faut les expliquer aux Raincéens, il faut leur dire pourquoi. Je suis sûre qu'ils seront très contents de savoir qu'on va refaire leur voirie, mais il faut leur dire aussi comment ils vont faire pour circuler et stationner pendant les travaux. C'est quelque chose d'essentiel. Alors dans la synthèse, on a un semblant de PPI. Je dis bien un semblant de PPI. C'est quand même assez cocasse, on le verra dans la délibération suivante sur les mesures qui ont été prises par rapport aux recommandations de la Chambre Régionale des Comptes. Malheureusement, on ne peut pas considérer que c'est un PPI. On parle effectivement du centre culturel, on parle de la voirie sur l'avenue de la Résistance, mais au-delà de ça, ça s'arrête là. On n'a pas le compte administratif, je le regrette comme ma collègue Corinne RAOULT. Effectivement ça aurait été important qu'on l'ait. Vous notez dans le budget primitif de manière très provisoire un emprunt de 7 000 000 €, vous n'en êtes même pas sûr. C'est d'ailleurs écrit que ce n'est pas juridique. »

Mr le Maire : « On n'en est même pas sûr, je vous l'ai dit, enfin je vous l'ai écrit. »

Mr CUADRADO : « Vous n'êtes même pas sûr, mais c'est parce qu'on n'a pas de compte administratif finalement, mais vous nous présentez quelque chose. Vous mettez 7 000 000 €, vous nous dites 5 000 000 €. Et puis à la fin, si ça se trouve, ce sera 0. Tant mieux si c'est 0. Mais si par contre, il faut vraiment solliciter un emprunt, la réalité des faits est que plus ont tarde, plus ça va coûter à la ville. Mon collègue Pierre-Marie SALLE vous le disait à juste titre. Les taux varient plutôt à la hausse en ce moment et non pas à la baisse donc c'est ça la problématique que je souhaitais pointer du doigt sur ce sujet qu'on avait déjà d'ailleurs eu l'année précédente. Je ne vais pas vous refaire le discours que j'ai eu au moment du débat d'orientations budgétaires. Simplement je regrette, l'année dernière le budget primitif a été compliqué, il s'est fait deux soirées successives. Il y a eu le débat d'orientations budgétaires puis le budget primitif dans des conditions assez contestables quand même. Cette année, on n'a pas l'ensemble des éléments pour travailler correctement. C'est le rôle de l'opposition d'avoir tous les éléments pour pouvoir vous dire ce qui ne va pas, les erreurs qu'il peut y avoir pour vous faire des propositions concrètes à la place de. Là en l'occurrence, on ne peut pas vous dire à la place de puisqu'on n'a pas tous les éléments. Donc voilà. Dans les investissements, j'ai vu rapidement qu'il y avait plus de 300 000 € sur le centre sportif. Sur la crèche Anne Frank, vous nous dites 375 000 €. Donc là je voulais avoir la garantie que c'était bien pour refaire la toiture puisqu'on sait qu'il y a eu des problématiques de la crèche Anne Frank. Vous me dites non. Crèche Anne Frank, 375 000 € donc je me suis dit, voilà le Maire a pris la mesure des problématiques sur la crèche Anne Frank et notamment les fuites d'eau qui ont créé les conséquences que nous avons connues à l'intérieur de la crèche Anne Frank. Donc si vous pouvez me dire 375 000 €, à quoi ça correspond exactement sur les travaux de la crèche Anne Frank, ça m'éclairerait beaucoup. Voilà Monsieur le Maire. Encore une fois, je vous dis qu'il aurait été opportun de reporter cette délibération pour nous communiquer l'ensemble des éléments. Le respect c'est aussi ça, c'est communiquer. »

Mr le Maire : « Merci de vos propos, on a tout enregistré. Ça sera repris dans le procès-verbal. S'il y a des modifications, vous les modifierez. Je note et je serai cash avec vous. C'est que ce que vous venez de nous dire ce soir, c'est le copier-coller du débat d'orientations budgétaires. Vous m'avez parlé de la voirie, des travaux différentiels d'assainissement sur les différents sites, sur le fait qu'on met 1,2 million sur l'allée des Hêtres, oui, on y va petit à petit. On a assuré l'assainissement par l'EPT. On a assuré

l'enfouissement. On est à la troisième étape qui vise à refaire les choses. Évidemment, on intègre la question de la circulation et du stationnement parce que nous avons en tête évidemment. »

Mr CUADRADO : « Je dis simplement Monsieur le Maire que vous êtes méprisant dans votre réponse. C'est une question que je vous ai posée. J'ai été calme et posé. Mes collègues sont intervenus et ils ont eu le droit assez constructif. Je vous fais simplement des observations, même des propositions. Vous me répondez, ah bah vous ne savez pas, ah bah si, ah bah, ça. Si je n'ai pas le droit de parler, effectivement vous le dites directement en débat de Conseil. Je vais faire autre chose et puis c'est tout. On parlait de respect. Je suis resté très calme. Je ne vous ai pas insulté. Je vous demanderai de me respecter, c'est tout. »

Mr le Maire : « Vous avez terminé ? La comparaison n'est pas raison. Vous avez pu comprendre que d'autres de vos collègues étaient sur des sujets qui étaient en lien direct avec l'activité et l'actualité municipale. Vous avez fait le même exercice que le débat d'orientations budgétaires. C'est la réalité. Le budget primitif. Vous n'allez pas m'énerver. Si vous continuez à me couper la parole, il n'y aura plus de dialogue. Vous pourrez dire dans votre canard que le Maire s'énerve, etc. Vous ne me coupez pas la parole. »

Mr CUADRADO : « Restez calme et respectueux, c'est tout ce que je vous demande. »

Mr le Maire : « Je le suis. C'est pour ça que l'on va passer à d'autres questions. Monsieur RONDEPIERRE. »

Mr RONDEPIERRE : « Merci, Monsieur le Maire. C'est effectivement un petit peu compliqué de se livrer à une analyse de ce budget pour les raisons qui ont été évoquées en début de conseil. Je vais tout de même essayer de le faire grâce aux propos que vous-même et d'autres élus autour de cette table de la majorité ont tenus et les quelques éléments que l'administration a bien voulu nous remettre. Pour ma part, ce soir, je ne me livrerai pas à l'exercice d'autosatisfaction que vous avez fait pour la simple et bonne raison que je vis dans cette ville, tout comme vous et que je n'ai pas la même analyse que vous sur le niveau de vie au Raincy. Beaucoup de Raincéens ont malheureusement fait ce constat. Tout à l'heure vous disiez que l'administration pourrait relever tous les bienfaits et toutes les bonnes appréciations que nous recevons. Je crois qu'une semaine ne suffirait pas pour que je fasse le même exercice dans le sens contraire si bien que j'ai envie de vous demander dans quelle ville vivez-vous pour avoir un tel niveau de différence entre ce qui se passe et ce que vous vous analysez. La communication, on en a beaucoup parlé ce soir et je pense qu'on va continuer d'en parler durant ce mandat, c'est bien. Mais les actes c'est bien. Le problème, c'est que depuis trois ans, même neuf ans, depuis que vous êtes Maire, c'est un peu la méthode y'a qu'à faut qu'on. Il y a plein de belles choses, on va investir là-dedans, l'ascenseur à l'hôtel de ville, des écoles de qualité, des équipements sportifs de qualité, une super piscine, un théâtre, vous allez voir ça va être formidable. Bah vous allez oui, mais je ne vois pas, j'essaie, mais je ne vois pas. En revanche, je vois des choses, je vois qu'il n'y a pas de théâtre depuis 2017, je vois que la piscine dysfonctionne depuis qu'elle a été construite alors qu'elle a coûté bien plus que ce que vous aviez annoncé, c'est-à-dire 5,5 millions d'euros au lieu de 3,8 millions d'euros. Je vois qu'il n'y a toujours pas d'ascenseur à destination des personnes à mobilité réduite, je vois des professeurs et des directeurs d'écoles qui disent, on attend tels ou tels travaux, nous ne les avons toujours pas. Je vois des trottoirs dans un état de délabrement avancé, je vois que la sécurité manque dans notre ville. Encore une fois, j'ai deux exemples concrets d'élus autour de cette table qui en ont été les victimes très récemment. Donc je vois évidemment la crèche sur laquelle nous vous avons alertée et vous avez essayé de minimiser les faits, mais les parents étaient dans un état tel que je crois qu'on ne peut pas mettre la poussière sous le tapis. J'ai d'ailleurs, j'en profite sur toutes ces questions, j'espère que nous aurons l'aménagement des deux classes qui a été annoncé. J'ai juste une question à l'attention soit de vous Monsieur le Maire, soit de Madame CORDONNIER, à savoir est-ce que nous sommes certains que l'IEN donnera son approbation pour l'ouverture de ces deux classes et que ces investissements ne seront pas

faits en vain puisque malheureusement, on voit dans certaines villes que des sommes sont investies pour des ouvertures des classes et derrière, les classes n'ouvrent pas, la faute à l'Éducation nationale qui ne détache pas les enseignants nécessaires puisque l'Éducation nationale est dans la situation que nous connaissons aujourd'hui. Mais le problème dans cette gestion, c'est évidemment les décisions de report que vous avez pu prendre par-ci par-là, ce sont d'ailleurs les conséquences que nous savons aussi et qui ont été évoquées, à savoir que nous allons emprunter à des taux bien plus élevés que ceux à quoi nous aurions pu emprunter il y a quelques années. Mais ça s'explique également par une fuite du personnel et une absence de cadres pour piloter le navire Mairie du Raincy. Tout à l'heure, vous faisiez dans cet exercice d'autosatisfaction, vous parliez des tickets restaurant, de l'ostéopathe et de tas d'autres choses qui sont mises en place. Évidemment, c'est une bonne chose. Le problème, c'est que je me suis livré à un petit exercice de benchmarking ou d'étude comparative pour ceux qui préfèrent la langue de Molière à celle de Shakespeare et on constate que les tickets restaurant, dans les 40 communes de Seine-Saint-Denis, en moyenne, je crois qu'il y en 35 qui les ont adoptés aujourd'hui. En moyenne, ils ont tous fait ça entre 2015 et 2017. 2023, il faut se satisfaire que ce soit fait, mais on a quand même six à huit ans de retard sur les autres collectivités. Je vous redonne l'alerte concernant la visite médicale, la Médecine du travail. De nombreux agents continuent de nous dire aujourd'hui que ça fait plusieurs années. J'ai même un exemple d'agent qui attend depuis huit ans de faire une visite. Donc je vous le demande, Monsieur le Maire. Y a-t-il des trous dans la raquette ? Je vais finir mon propos s'il vous plaît. Si c'est le cas, merci d'y remédier. J'ai relevé tout à l'heure lors de la prise de parole de mon collègue Montasser CHARNI. Il a évoqué je cite une gestion saine. Oui, c'est sûr que quand on nous annonce la baisse des impôts de 0,1 %, on se dit c'est une bonne gestion, on fait plein de choses et en plus, on baisse les impôts. Encore une fois, je le répète, la qualité de vie a baissé, on ne fait rien, allez, pas grand-chose, encore une fois je veux bien vous concéder ça.

On voit que dans les autres villes, là où ça bouge, chez nous, c'est l'immobilisme. J'ai envie de poser une question à Monsieur CHARNI, peut-être voudra-t-il y répondre après si Monsieur le Maire veut bien l'y autoriser. Est-ce qu'une gestion saine implique une perquisition aux domiciles du Maire et à l'hôtel de ville. »

Mr le Maire : « Vous allez le dire à chaque fois. Je vous applaudirai à chaque fois que vous le ferez. Évidemment provocateur. »

Mr RONDEPIERRE : » Est-ce qu'une gestion saine implique une perquisition au domicile du Maire et à l'hôtel de ville du Raincy ? Voilà je vais terminer mon propos parce que je suis respectueux quand mes interlocuteurs me parlent. »

Mr le Maire : « On crache sur les autres et ensuite on dit qu'on est respectueux, évidemment. Vous n'en finirez jamais. »

Mr RONDEPIERRE : « Le groupe Tous pour Le Raincy ne prendra évidemment pas part au vote ce soir du fait que nous n'avons pas eu les documents, que vous nous avez quasiment dit tout à l'heure, mais si vous aviez demandé la version papier, vous les auriez eus. Je regrette que Madame DEJIEUX, votre ancienne première Adjointe ne soit pas là ce soir. Elle avait notamment milité pour une taxonomie verte et notamment la dématérialisation des documents. Je pense qu'elle rirait jaune d'apprendre aujourd'hui que nous sommes obligés de demander des documents papier si nous voulons avoir la totalité des documents. C'est d'autant plus dommage que nous ne puissions pleinement délibérer sur ce sujet, car pour construire le budget de cette année, vous avez utilisé les impôts des Raincéens pour faire appel à un cabinet de conseil pour vous orienter et vous aider à construire ce budget. Donc autant d'argent mené pour mépriser une grande partie de la population à travers les élus que nous sommes. Nous représentons une part importante de cette population. C'est un petit peu dommage. Vous avez dit tout à l'heure Monsieur le Maire, rien n'a été laissé au bord du chemin, bah les élus par définition et vous avez rajouté, on veut un dialogue, mais vous avez fait exactement le contraire en faisant le choix volontaire en début de Conseil de maintenir cette délibération malgré le fait que les documents

ne nous aient pas été remis. Nous le regrettons. C'est la raison pour laquelle encore une fois, nous sommes dans un déni de démocratie. Malgré tout et j'espère que les faits ne me donneront pas raison, je conclurai sur une citation d'Édouard Bernez que je suis sûr vous connaissez Monsieur le Maire puisque c'est l'un des fondateurs de la communication politique aux États-Unis, c'est un publicitaire qui a notamment permis la genèse de la communication aux États-Unis et qui a dit « la communication politique, c'est l'art de persuader, pas l'art de dire la vérité ». Une fois encore, vous voulez nous persuader que vous allez améliorer le quotidien des Raincéens, mais est-ce que c'est la vérité, je vous le demande et je vous remercie. »

Mr le Maire : « Très bien, écoutez-moi, la communication, je l'ai toujours basée sur une chose, je sais ce que je dis lorsque j'entends ce que vous avez compris. Eh bien, à comprendre la majorité, les Raincéens ont compris ce que nous avons fait, ils ont compris nos propos. À vous entendre évidemment, vous n'avez pas souhaité comprendre parce que votre intelligence est souvent frappée au coin du bon sens et avec une technique qui est plutôt celle que vous avez citée de ce publiciste américain et qui fait qu'évidemment, on n'est pas là pour trahir à travers des propos, on est là pour dire la réalité des choses plutôt que d'abaisser les personnes. Voilà merci beaucoup. Madame RAOULT. Et on terminera là-dessus. Ensuite Didier GERVAIS et Marie-Thérèse CORDONNIER aussi. »

Mme RAOULT : « Monsieur le Maire, je voulais revenir sur le PPI, sur un aspect que je n'ai pas abordé tout à l'heure pour dire que bien évidemment le rôle du Maire dans les missions régaliennes est la sécurité qui pour moi est la première des libertés, celle de protéger sa population. Et je remarque que le budget des caméras effectivement sur trois ans s'élèvera à 1 500 000 €. C'est un processus qui avec la police municipale avait été engagé par Éric RAOULT et je ne peux que me féliciter effectivement qu'il y ait tant d'argent dépensé dans un bon escient pour la sécurité des Raincéens. »

Mr le Maire : « Merci, Madame, de le souligner. C'est évidemment un sujet que je n'avais pas abordé dans les précisions, mais qui est important au regard de tous les Raincéens. Je crois que Marie-Thérèse CORDONNIER voulait parler. Est-ce que c'était pour répondre ? »

Mme CORDONNIER : « Oui. Bonsoir à tous. Je voudrais répondre à Monsieur CUADRADO à propos du harcèlement. C'est quelque chose qui me touche beaucoup et je crois avoir trouvé la méthode. J'ai assisté mercredi après-midi à un théâtre participatif sur la mémoire pour les personnes âgées. J'ai trouvé une troupe extraordinaire et cette troupe fait justement quelque chose sur le harcèlement, mais quelque chose d'interactif. Les enfants pourront participer et là on peut détecter des choses. J'avais travaillé il y a quelques années sur le problème de harcèlement et j'avais vu qu'au Canada, ils faisaient ça. Ils avaient des troupes de théâtre qui passaient dans les écoles, c'était sur les enfants battus, ce n'était pas sur le harcèlement et ça marchait très bien. J'ai regardé, je suis allée sur leur site et ils font cette proposition. Je voulais simplement rajouter quelque chose à Madame RAOULT. Effectivement le budget de l'organisme qui gère la réussite éducative a augmenté. Comme tu l'as dit, les effectifs ont augmenté de 30 % donc à peu près le budget doit augmenter de 30 %. Ça ne coûte pas vraiment 30 % à la ville puisque les parents paient aussi. Il y a 30 % de parents en plus, 30 % de familles en plus. Tu parlais de faire un audit. Monsieur le Maire, vous verrez ce qu'il répond à la Cour des Comptes, a recruté une personne qui contrôle ce qu'il se passe. Cette personne qui préside à la commission, on a été ravi de l'avoir connue. »

Mr le Maire : « Merci à Marie-Thérèse Cordonnier. La parole est à Didier Gervais. »

Mr GERVAIS : « Bonjour à tous, à ceux que je n'ai pas encore vus. Un commentaire préalable et puis après trois constituantes et une résultante. Le commentaire préalable, c'est qu'on ait une différence de vision sur l'élaboration d'un budget et sa perception par les administrés, rien de plus classique dans une relation majorité/opposition. Réunion après réunion, j'entends de la part de l'opposition qu'il faut, budgétairement mettre le paquet. Il y a une journée, c'est sur le harcèlement, le lendemain c'est sur le

handicap, le surlendemain le stationnement puis le commerce puis les animaux, puis la circulation donc grosso modo il faut mettre le paquet sur tout. Mais si on met le paquet sur tout, à la fin il n'y a plus de paquet. Au niveau de la gestion, je retiens plus des éléments qui ont été dits, c'est la première constituante, c'est des éléments sur les recettes tarifaires, sur la subvention du CCAS, sur le taux d'imposition, sur l'augmentation du périscolaire, sur les options énergétiques, sur l'augmentation de la masse salariale à effectif réduit donc une augmentation des moyens par collaborateur. J'appelle ça la première constituante, c'est la bonne gestion au quotidien. Cette bonne gestion au quotidien amène une capacité d'autofinancement qui limite notre endettement. Donc c'est un élément primordial des constituantes de notre budget. On l'a déjà dit au moment du ROB. La deuxième constituante, c'est l'investissement. Alors l'investissement, on a l'impression depuis moult réunions que le pôle culturel mobilise l'intégralité de nos capacités d'investissement. Le budget d'investissement 2023 c'est 50 % sur le pôle culturel, 20 % sur les autres bâtiments ; donc on est à 50 % seulement de la capacité de notre investissement pour ce fameux pôle culturel. Sur le PPI, qu'il y en est un, qu'il n'y en ait pas un, en tous cas, il a l'intérêt d'être présenté, le pôle culturel représente 57 % sur 33 000 000 € d'investissements donc on est très loin d'engloutir l'intégralité de nos capacités d'investissement.

Donc l'investissement aussi est maîtrisé et il est projeté. Le troisième élément et la troisième constituante, ce n'est pas un élément écrit, c'est la capacité à travailler au quotidien sur l'ensemble de ces dossiers pour les améliorer. Ça veut dire que le budget que vous avez va s'améliorer, comme toutes les dernières années, sur les dépenses au quotidien et les dépenses d'investissement. Pour résumer, sur ces trois constituantes qui sont la bonne gestion au quotidien, l'anticipation d'investissement et la vue pluriannuelle et l'amélioration continue, ça traduit en résultante une action politique équilibrée. Ça dépasse le budget. Ça veut dire que ces constituantes, vous les retrouvez tous les ans depuis des années et quelque part ça génère le fonctionnement de notre action municipale, donc l'action de Monsieur le Maire. Une action politique équilibrée qui amène des budgets année après année équilibrés, qui nous donnent des moyens d'action dans nos investissements et des choix de gestion quotidienne aussi équilibrés sur lesquels on peut être en différence de vue, mais force est de constater qu'ils permettent quand même des levées d'actions régulières d'amélioration de nos investissements et de conserver des équilibres sans nous mettre dans des failles que certaines autres communes rencontrent actuellement. »

Mr le Maire : « Merci, Didier GERVAIS, de cette conclusion de notre débat budgétaire. Je vous remercie en tous cas d'avoir pris le soin de vous exprimer, d'avoir apporté des positions et vraiment j'appelle de mes vœux que tout soit apaisé et qu'il n'y ait plus d'attaque personnelle et qu'on arrive enfin à échanger. Je vais proposer au vote le budget primitif de la ville du Raincy pour l'année 2023. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Madame RIBEMONT, vous vous abstenez ? Monsieur SALLE, vous vous abstenez ? Madame RAOULT, vous vous abstenez, vous votez contre ? D'accord. Monsieur SALLE, vous êtes contre ou vous vous abstenez ? Vous vous abstenez. Madame RAOULT est contre. NPPV ne participent pas au vote. Il n'y a pas eu d'explication de vote de la part du groupe de Monsieur NUGUES, mais on enregistre comme tel. »

Mme RAOULT : « Je m'exprime au nom de Sandrine LADISA et de moi-même. Je suis dans l'opposition, on veut travailler ensemble sur des projets transversaux, mais je ne partage pas forcément votre vision, votre gouvernance donc je vote contre. »

Mr le Maire : « Ce n'est pas un commentaire de ma part, c'est juste pour qu'on soit sûr du vote de chacun parce que c'est un moment important. Monsieur PEREIRA, vous ne participez pas au vote ? Madame TCHARLAIAN non plus. Très bien, Merci beaucoup. Le budget est adopté. Il en est ainsi décidé. »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au 1^{er} janvier 2023,

VU la Délibération n° 2023-03-13 relative à la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2023,
CONSIDÉRANT le rapport de présentation du budget primitif 2023 joint au projet de délibération,
CONSIDÉRANT la maquette du budget primitif 2023 jointe,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE À LA MAJORITÉ :

ARTICLE 1 : D'ADOPTER le principe du vote globalisé, par chapitre, pour les sections de Fonctionnement et d'Investissement,

ARTICLE 2 : D'APPROUVER le Budget Primitif 2023 s'équilibrant en dépenses et en recettes pour :

- la section de Fonctionnement à 25 240 779,00 €
- la section d'Investissement à 13 475 930,00 €.

 **Délibération n° 2023-02.18 - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CARITATIVES ET SOCIALES**

Mr le Maire : « Nous allons passer à la délibération juste après concernant l'attribution des subventions aux associations caritatives et sociales partagées à deux voix entre Madame RATEAU et Madame GUENOUX. »

Mme RATEAU : « Dans le cadre du soutien aux associations, les subventions municipales sont allouées chaque année à partir d'un dossier qui a été envoyé et donc des réponses et des documents donnés. Pour ce qui est des associations caritatives et sociales, nous avons l'ERAC qui est une banque alimentaire qui participe chaque jour à aider les personnes par des dons d'alimentation. Nous proposons de leur attribuer une subvention de 2 000 €. Nous avons donné également en 2022 une subvention à l'ERAC qui leur a permis de changer leur camion pour les transports d'alimentation. Et nous vous demandons de donner pour cette année, 2 500 €. Donc 2 000 € pour l'ERAC, 2 500 € pour l'action pour le cancer. Il y a la subvention donc pour les petits Oursons. »

Mme GUENOUX : « L'association Les Petits Oursons aura une subvention de 1 500 € si vous en êtes d'accord. »

Mr le Maire : « Vous pouvez nous dire un peu ce qu'ils font. »

Mme GUENOUX : « Ce sont les assistantes maternelles libérales qui sont au nombre de 55 sur la ville et qui aident nos petits à croître. Ces dames notamment occupent le mardi matin et le vendredi matin une salle à l'Espace Raymond Mège et on peut aller les voir. Par ailleurs, cette subvention servira à acheter des jouets, à organiser des festivités diverses où les parents peuvent aller, où nous pouvons aller aussi, pour les rencontrer, les voir et discuter avec elles. »

Mr le Maire : « Très bien, merci beaucoup. Les petits Oursons, une association qu'on a voulue, qui a été portée depuis quelques années, avec une satisfaction aussi. Il y a 55 assistantes maternelles libérales et on est là pour les aider. Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? »

Mr PEREIRA : « Madame RATEAU, je ne vous ai pas comprise sur l'ERAC. J'ai cru comprendre que c'était pour l'achat de la voiture. C'est l'année dernière, on est d'accord. Du coup, je n'ai pas entendu pour cette année. »

Mme RATEAU : « Nous leur proposons de leur attribuer 2000 euros. »

Mr le Maire : « La difficulté de l'ERAC aujourd'hui est de trouver des bénévoles parce que c'est un bénévolat très lourd, c'est une grande partie de l'année. C'est soulever des forces. Nous avons mis à leur disposition un espace de stockage qui est très important, qui les a énormément aidés. C'est vrai, comme l'a dit Madame RATEAU, nous envoyons souvent des personnes qui sont en difficulté à un moment sur ce sujet. »

Mr PEREIRA : « Je précise que nous allons évidemment voter pour et remercier et féliciter effectivement ces associations pour leur travail au quotidien tout simplement. Après je pense que les autres questions sont plus pertinentes sur les autres délibérations. Je vous remercie. »

Mr le Maire : « Madame PAIGNON m'a indiqué qu'elle ne participerait pas au vote. On va faire peut-être les trois différemment. Oui Madame SULPIS, prenez un micro. »

Mme SULPIS : « Je ne participerai pas au vote pour l'association Espoir pour le cancer parce que je fais partie du Conseil d'Administration. »

Mr le Maire : « Merci beaucoup, Madame. Donc on va faire en trois étapes si vous le voulez bien, peut-être en deux étapes. Qui est pour la subvention à l'ERAC et aux Petits Oursons ? Je vois unanimité. Pas de vote contre, pas d'abstention, pas de refus de vote. Qui est pour la subvention à Espoir pour le cancer ? On n'a pas trop développé, mais c'est pour aider l'association à faire qu'elle achète encore plus d'éléments pour aller aider les malades sur site à l'hôpital et faire que les cathéters et autres sièges qui permettent de faciliter la vie du malade, souvent les personnes qui sont atteintes de cancers. C'est un plus, même si les hôpitaux peuvent avoir à un moment les moyens. C'est de la proximité. J'ai noté que Madame PAIGNON ne participerait pas au vote, Madame SULPIS ne participerait pas au vote. Qui est pour cette délibération ? Unanimité moins deux voix NPPV. Je vous remercie. »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU le budget primitif exercice 2023

CONSIDÉRANT que les associations viennent en accompagnement des habitants dans le domaine caritatif et social.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE À LA MAJORITÉ :

ARTICLE 1 : D'APPROUVER l'attribution des subventions aux associations dans le domaine caritatif et social comme suit :

ASSOCIATIONS	PROPOSITION POUR 2023
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	
ERAC	2 000,00 €
ESPOIR POUR LE CANCER	2 500,00 €
LES PETITS OURSONS	1 500,00 €
TOTAL	6 000,00 €

ARTICLE 2 : DE DIRE que les dépenses seront imputées au Budget 2023.

Délibération n° 2023-03.19 - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES

Mr le Maire : « Attribution aux associations culturelles. Je vais laisser la parole à Annie SONRIER pour nous indiquer les éléments de ces associations que nous soutenons soutenir. »

Mme SONRIER : « Merci, Monsieur le Maire. Quelques associations nous ont envoyé leur dossier pour des demandes de subventions. Je vais commencer par Corps et Graphie. C'est une association de danse classique et contemporaine. L'association sollicite une subvention de 2 000 €. Ensuite, nous avons l'association Encadrer Lavis qui sert à tout ce qui est encadrement et cartonnage. Cette association a besoin d'une subvention pour acheter du matériel, une subvention de 300 €. Après, vous avez la MAPP, c'est donc l'abréviation Monde à Portée de Pain. C'est une association qui aide à faire connaître les pains dans le monde. Il y a des ateliers de fabrication. Pour mémoire, lors du salon des associations, il y avait cette association qui était présente. La subvention est de 500 €. Ensuite, l'Œnologie Club participe à faire connaître la pratique, à découvrir l'œnologie.

La subvention est de 500 €. Vous avez les 400 ZOOMS. C'est une association théâtrale. C'est une subvention qui les aidera à acheter des costumes. La subvention est de 1 500 €. Vous avez l'association SHRPA, ce veut dire Société Historique du Raincy et Pays d'Aulnois sur l'histoire et le patrimoine. Ils ont demandé une subvention de 1 500 €. Vous avez la Société Régionale Horticulture du Raincy qui sollicite une subvention de 1 200 € leur a été accordée. Ensuite, il y a l'association Jardin Partagé des Coudriers, une subvention de 600 a été proposée. Vous avez l'association Beaux-Arts du Raincy et Villemomble. C'est une association d'arts plastiques et graphiques, une subvention proposée de 1 500 €. Il y a le CPCR, le Ciné Photo Club du Raincy, une subvention de 1 500 € proposée. Pour terminer, il y a le Jardin des Arts. C'est de la peinture, du dessin, de la sculpture et c'est pour une subvention de 1 000 €. »

Mr le Maire : « Merci beaucoup. C'est peut-être le moment de nous dire comment s'est passé le concert à l'église. »

Mme SONRIER : « Le concert de l'église. Il y avait énormément de monde donc ça s'est très bien passé. C'était pour le centenaire de l'église. Nous avons eu samedi dernier un évènement à la médiathèque, le Printemps des Poètes où il y avait une exposition des élèves de l'EMAP (École Municipale d'Arts Plastiques). Il y a eu une présentation de Monsieur DUPRE qui est un professeur de français au collège COROT. Madame VIARD était bien évidemment invitée et présentée. Vous aviez aussi samedi dernier une audition des élèves du Conservatoire piano-guitare. Il y avait du monde et ça s'est très bien passé. Je vais en profiter, sous le contrôle de Chantal RATEAU. Il y a eu en direction de nos aînés jeudi dernier à l'Espace Raymond Mège une animation proposée, « ma mémoire, pourquoi et comment la stimuler ». C'était une conférence animée par un professionnel. Jeudi 23, dans l'après-midi, toujours à l'Espace Raymond Mège, un débat théâtral « je ne me souviens plus très bien ». Je pense que c'est ce dont parlait Marie-Thérèse CORDONNIER. Très bientôt, le 28 mars, dans quelques jours, vous aurez, toujours en direction des aînés, au théâtre Jacques Prévert d'Aulnay-sous-Bois un spectacle « Pliaska », regard vers l'Est. Je vais terminer sur les évènements pour vous dire que samedi, il y a un spectacle de Thierry GARCIA qui sera à l'Espace Raymond Mège, samedi 1^{er} avril. Il reste encore des places. »

Mr le Maire : « Rire un peu, ça va nous faire du bien. Merci Annie SONRIER qui nous a expliqué la nature des délibérations pour chacune des associations et puis aussi qui nous a expliqué les réussites de la culture parce qu'elles sont nombreuses, elles sont très diverses. Le concert à l'église, ce qui s'est passé ce week-end avec des poèmes, des auditions musicales, l'EMP. Ça veut dire que ça bouge et puis que les Raincéens sont là. Je ne vais pas dire qu'ils sont tous contents parce que sinon on va encore. Merci beaucoup. Le 1^{er} avril, au-delà de la chasse aux œufs, ce n'est pas de la culture, c'est de l'animation pour les scolaires et les périscolaires, nous aurons Thierry GARCIA, Espace Raymond Mège. Madame SULPIS. »

Mme SULPIS : « Excuse-moi Annie, mais je n'ai pas entendu très bien quel était le but de l'association CORPS ET GRAPHIE. »

Mr le Maire : « C'est de la danse classique. On leur a refait un parquet. On n'en parle pas trop, mais voilà. Ça fait partie des sujets qui font que la danse classique existe au Raincy grâce à l'association, mais aussi grâce à la ville. D'autres questions ? Monsieur SALLE. »

Mr SALLE : « Je m'étais interrogé en commission. Dans le but de préserver les finances du Raincy sur l'intérêt d'une subvention à un club d'oenologie. »

Mr le Maire : « Ça fait partie de la culture française. C'est une association qui vit depuis longtemps au Raincy et puis les gens qui s'y retrouvent, disent que c'est plutôt bien, certains d'entre nous d'ailleurs y ont participé, y sont passés. »

Mr SALLE : « C'est sur le fait qu'ils soient subventionnés par la ville. »

Mr le Maire : « On leur a demandé plus précisément qu'ils puissent s'ouvrir un peu. Ça fait partie du bien-vivre au Raincy. Je comprends. La subvention n'est pas très élevée. Mais on notera votre question. Monsieur PEREIRA. »

Mr PEREIRA : « Déjà je voudrais féliciter Madame SONRIER pour sa coordination avec les associations culturelles du Raincy qui nous permettent d'avoir un peu de vie culturelle. C'est très bien. On votera pour bien évidemment sur le fond parce qu'encore une fois c'est un reste liant de la culture dans notre ville orpheline du centre culturel depuis un bout de temps. J'ai une question, juste pour comprendre quels sont les critères d'attribution des subventions. Je ne vais pas reparler de l'oenologie, mais il y a de gros décalages par exemple, Jardins Partagé des Coudriers 600 € par exemple alors que l'association des horticulteurs a 1 200 €, le double. Il y a de gros décalages du simple au double voire parfois au triple. Je voulais juste savoir quels étaient les critères d'attribution. »

Mme SONRIER : « L'association reçoit un courrier et un dossier et c'est l'association qui demande la subvention. »

Mr le Maire : « Ce qui est jugé par l'Adjointe en charge du sujet, avec certains de ses collègues, c'est la réalité évidemment de l'activité et la capacité à pouvoir transmettre. On demande que le club s'ouvre et puisse avoir de temps en temps des actions ouvertes sur un public plus large. Ensuite, Corps et Graphie, on leur demande quand même de diffuser l'information. Je crois qu'ils sont en finale de championnat de France de danse. La danse classique, ça demande des moyens pour les adhérents, ce n'est pas forcément évident et c'est en fonction de la pondération des différents éléments et arguments qui sont assurés par les autres. C'est la même chose pour le sport. Voilà. Merci. Pas d'autres questions sur ce sujet ? Je vous propose d'approuver ces propositions de Madame l'Adjointe au Maire, Madame Annie SONRIER. Qui est pour cette délibération ? Je vois unanimité. Je vous remercie. Il en est ainsi décidé. Nous allons passer de la culture très directement au sport. »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU le budget primitif exercice 2023

CONSIDÉRANT que les associations interviennent sur le territoire de la ville en qualité de fédérations de parents d'élèves.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

ARTICLE 1 : D'APPROUVER l'attribution des subventions aux associations dans le domaine de la culture comme suit :

ASSOCIATIONS	PROPOSITION POUR 2023
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	
CORPS ET GRAPHIE	2 000,00 €
ENCADRER LAVIS	300,00 €
MAPP	500,00 €
ŒENOLOGIE CLUB	500,00 €
400 ZOOMS	1 500,00 €
SHRPA	1 500,00 €
SRHR	1 200,00 €
JARDINS PARTAGES DES COUDRIERS	600,00 €
TOTAL (A)	8 100,00 €
SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	
BEAUX ARTS DU RAINCY ET VILLEMOMBLE	1 500,00 €
CPCR	1 500,00 €
JARDIN DES ARTS	1 000,00 €
TOTAL (B)	4 000,00 €
TOTAL (A) + (B)	12 100,00 €

ARTICLE 2 : DE DIRE que les dépenses seront imputées au Budget 2023.



Délibération n° 2023-03.20 - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

Mr le Maire : « C'est Didier GERVAIS qui va rapporter sur les questions des associations sportives en émettant un ajout puisque la question avait été posée par Monsieur SALLE, mais Didier GERVAIS n'avait pas pu participer à cette réunion. Vous avez une proposition de subvention pour un des clubs de judo, mais l'autre club est arrivé un peu en retard et Didier GERVAIS a souhaité qu'on puisse ajouter ce club donc on ajoute le JCR. Il est entendu évidemment que nous avons dans le budget une somme globale pour les subventions. 1 500 € vont vous être proposés. Je laisse la parole à Didier GERVAIS. »

Mr GERVAIS : « Oui alors déjà, je prends la parole après Annie, mais c'est tout naturellement parce qu'on a coordonné notre action sur les dossiers de subventions que l'on a passés à toutes les associations après notamment une réunion de coordination avec l'ensemble des associations sportives et culturelles. Pour répondre sur les critères aussi, on prend en compte également la dynamique ou les difficultés des associations. On prend aussi la notion de collaboration avec la collectivité pour certains projets. On regarde les projets. Vous verrez que sur certaines associations, il y a des projets spécifiques et on prend aussi le montant pour certaines pour renouveler les équipements. Les prix des équipements sont complètement différents d'un sport à l'autre. Dans les propositions que l'on a, on a déjà les quatre associations aquatiques avec AQUA SPORT, avec 1 500 € sur le fonctionnement. Pour le coup, c'est plutôt une notion de difficultés économiques donc c'est du fonctionnement d'équilibre pour accompagner cette association. TAMAYA 2000 €, c'est de l'équipement, du matériel souvent onéreux et on a réduit l'enveloppe par rapport à l'année dernière. ASAR, c'est de l'aquagym, c'est aussi du matériel. C'est un club dynamique qui a de plus en plus d'adhérents et qui a besoin de compléter son matériel. L'ASNR, c'est la natation, donc c'est surtout le projet savoir nager, on continue de les accompagner. SRHB, c'est l'handball. Pour le coup, il y a du fonctionnement et un projet spécifique, l'ouverture d'une section féminine de U11. L'handball raincéen souhaite augmenter cette partie hand féminin et donc commence par les U11 cette année. Le judo club raincéen, c'est du renouvellement de matériel. On ne fait que participer à une enveloppe plus importante de renouvellement. Pour l'Escrime et Yoga Énergie, c'est du fonctionnement. Ce sont des sommes plus petites. On est sur 300-400 € en fonctionnement pur. Sur Gym'V, c'est aussi du renouvellement de matériel. JCR, on est sur une demande, le fameux dossier que l'on a rajouté à 1 500 €. Concrètement, on a fait une réunion de choix d'arbitrage des dossiers et on a eu le dossier du JCR très tardivement le même jour. C'était la date limite. Même dans ce domaine-là, il arrive d'avoir des dossiers tardifs que l'on retient. Donc à partir de là, ce que je voulais rajouter aussi, c'est qu'on fera un courrier de notification à chaque association pour notamment aborder pour celles qui concernent du matériel, il y en a beaucoup, les notions de stockage. On a un problème récurrent de stockage du matériel. Et deux de recyclage puisque qui dit nouveau matériel dit ancien matériel. On veut s'assurer que chaque association fait un effort significatif sur le recyclage des équipements sortants. »

Mr le Maire : « Merci de cet exposé sur le sport et les associations sportives. Sur les subventions, est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur SALLE. »

Mr SALLE : « Je voulais vous remercier d'avoir pris en compte le JCR, pour éviter une prolongation. J'avais interrogé aussi sur le tennis. On m'avait dit qu'il n'y avait pas eu de demande. »

Mr GERVAIS : « Le tennis n'a pas formulé de demande, notamment ayant été à son AG, la structure financière du tennis est autoportée et donc cette année, ils n'ont pas souhaité faire de demande de subventions. »

Mr le Maire : « D'autres questions ? Monsieur PEREIRA. »

Mr PEREIRA : « J'avais prévu de demander, car je trouvais étonnant qu'il y ait des absents types le Club de Foot et le Tennis, car je sais que ce sont de grosses associations. Le tennis j'ai la réponse du coup, mais pas pour le foot. »

Mr GERVAIS : « Pour le foot, on n'a pas eu de dossier, mais la raison est simple, le foot est en perturbation organisationnelle, on va dire comment ça. Ils sont dans des phases de transition. Donc cette perturbation organisationnelle ne génère pas de dossier administratif. Donc on n'a pas eu de dossier. On espère surtout pour le foot que cette perturbation va vite se régler pour retomber sur des bases de gestion un peu plus saines. C'est ce que l'on espère tous. »

Mr PEREIRA : « On est d'accord que l'intégralité des associations ont reçu le dossier. »

Mr GERVAIS : « On a fait parvenir à toutes les associations tous ensemble les dossiers. On a bien indiqué des dates limites donc normalement on n'a plus de subventions à attribuer. Le seul cas que l'on pourrait avoir c'est une création en cours d'année et qui rentre dans le cas des créations. Sinon ils attendront l'année prochaine. On essaie, on l'a annoncé dans la demande, on va essayer de fonctionner comme ça. »

Mr PEREIRA : « Une question de curiosité, est-ce qu'on a des nouvelles de notre championne de karaté à qui on avait subventionné un peu son équipement pour les championnats ? Est-ce qu'on a des nouvelles de son palmarès ? »

Mr GERVAIS : « Directement, je ne les ai pas. Par contre, c'est le directeur des sports qui est en relation avec le club puisqu'il y avait un choix non seulement de matériel de kiné et il y avait aussi un stage d'accompagnement. Je sais qu'il a rééchangé récemment avec le Président du Karaté pour voir ce stage et comment on pouvait le mettre en place. »

Mr le Maire : « Merci beaucoup de votre question. S'il n'y a pas d'autres questions, on peut passer au vote pour les subventions aux associations sportives. Qui est pour ? Je vois unanimité. Pas de votes contre, pas d'abstentions, pas de NPPV. Je vous en remercie. »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU le budget primitif exercice 2023

CONSIDÉRANT que les associations interviennent sur le territoire de la ville du Raincy dans le domaine du sport.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

ARTICLE 1 : D'APPROUVER l'attribution des subventions aux associations dans le domaine sportif comme suit :

ASSOCIATIONS	PROPOSITION POUR 2023
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	
AQUASPORT	1 500,00 €
TAMAYA	2 000,00 €
ASAR	2 500,00 €
ASNR	3 000,00 €
SRHB SOCIÉTÉ RAINCÉENNE DE HANDBALL	2 500,00 €
JUDO CLUB JCRV	3 000,00 €
SPORTING RAINCÉEN ESCRIME	300,00 €
YOGA ÉNERGIE	400,00 €
GYM'V	1 800,00 €
JCR	1 500,00 €
TOTAL	18 500,00 €

ARTICLE 2 : DE DIRE que les dépenses seront imputées au Budget 2023.

 **Délibération n° 2023-03.21 - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DES PARENTS D'ÉLÈVES**

Mr le Maire : « Nous allons passer à la délibération 3.11. Attribution des subventions aux associations de parents d'élèves. Je vais laisser la parole à Marie-Thérèse CORDONNIER. »

Mme CORDONNIER : « Comme vous le savez tous, il y a trois fédérations de parents d'élèves dans les écoles élémentaires et maternelles, la PEP, l'UNAP et la FCPE. La mairie continue à leur verser, je crois qu'on a versé la même chose l'année dernière, 400 € par association, ce qu'elles ont demandé d'ailleurs. »

Mr le Maire : « Merci beaucoup. »

Mme CORDONNIER : « Je voudrais ajouter que lorsqu'il y a les élections, tout est pris en charge par la mairie via le pôle réussite éducative, les tirages, les envois, les distributions, etc. »

Mr le Maire : « Merci de cette précision. Monsieur SALLE ? »

Mr SALLE : « C'était pour le rendre impopulaire. Toujours dans la rubrique de défense des deniers de la ville, ayant été longtemps président de l'une de ces trois associations, dès que c'est la ville qui finance les élections et que ce n'est pas la ville qui finance, m'a-t-on dit à la commission, je trouve que ces 400 € ne sont pas très utiles. Donc tu vas pouvoir me répondre. »

Mme CORDONNIER : « Je te réponds tout de suite. Lorsque vous étiez président, vous aviez fait un pot, quelque chose ? Ah bien voilà. »

Mr SALLE : « On pourrait demander à l'association d'œnologie de nous aider un peu. »

Mr le Maire : « On va faire un transfert. On voit bien que tout ça est transitif et c'est plutôt très bien. Merci de cet échange. Monsieur PEREIRA ? »

Mr PEREIRA : « Je n'abonde pas forcément, je ne suis pas d'accord avec Monsieur SALLE, peut-être parce que j'ai encore des enfants à l'école. Je vais essayer d'être très général parce que même si je suis adhérent, je ne suis pas membre du bureau UNAAP, je ne prendrai pas part au vote, mais étant élu de parent d'élève, je préfère me sortir du vote. Donc je vais faire plutôt un point général et pas forcément parler des lignes. Il n'y a pas que les pots pour le coup dans l'action des parents d'élèves, il y a parfois des aides pour certaines familles qui sont dans le besoin sur lesquelles on n'a pas toujours la réponse de la mairie, qui peuvent être en complément de la mairie. Il y a aussi des aides qui sont versées également à certaines équipes éducatives dans l'achat de fournitures, encore une fois en complément dans la ville. Pour le coup, je vais reprendre le contrepied de Pierre-Marie. Je trouve ça étonnant que l'on donne 500 € à l'œnologie, et Dieu sait que j'aime le vin et seulement 400 € pour les associations de parents d'élèves, étant donné le nombre d'enfants et de parents qui sont représentés. Je suis étonné de ce décalage. On votera bien évidemment pour. Je m'abstiendrai pour l'UNAP. »

Mr SALLE : « Je partage la remarque de Monsieur PEREIRA et je suis pour la suppression de toutes ces subventions. »

Mr le Maire : « Très bien, merci pour chacune des expressions. Je pense que l'on peut passer au vote. Qui est pour cette délibération ? Monsieur PEREIRA ne participe pas au vote. Madame CORDONNIER propose qu'on ne dissocie pas. Vote global, qui est pour ces subventions aux associations de parents d'élèves ? Unanimité moins un NPPV pour circonstance particulière. Très bien. Merci beaucoup. »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU le budget primitif exercice 2023

CONSIDÉRANT que les associations interviennent sur le territoire de la ville en qualité de fédérations de parents d'élèves.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ DÉCIDE À LA MAJORITÉ :

ARTICLE 1 : D'APPROUVER l'attribution des subventions aux fédérations des parents d'élèves comme suit :

ASSOCIATIONS	PROPOSITION POUR 2023
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	
FCPE	400,00 €
PEEP	400,00 €
UNAAPE	400,00 €
TOTAL	1 200,00 €

ARTICLE 2 : DE DIRE que les dépenses seront imputées au Budget 2023.

 **Délibération n° 2023-03.21 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Mr le Maire : « Nous revenons au sujet de la modification du tableau des effectifs puisque ce tableau ne vous avait pas été distribué. Il vous a été distribué ~~il y a maintenant un grand temps~~. Je ne sais pas si vous avez des explications de vote ou des demandes. Monsieur PEREIRA ? »

Mr PEREIRA : « Je ne prendrai pas part au vote pour le fait de recevoir aussi tardivement une impression qui doit être un format A5 a priori imprimé sur de l'A4 en mauvaise qualité. C'est illisible franchement, même avec de la bonne volonté, je n'y arrive pas, mais je vous rassure... »

Mr le Maire : « Très bien, je vous propose de payer un stage de formation à notre personnel et tout ira bien. Monsieur, vous êtes vraiment chaque fois... »

Mr PEREIRA : « Je me tiendrais à la disposition de tout élu et tout Raincéen qui le voudra. »

Mr le Maire : « Vous vous demandez, pourquoi on réagit ? D'avoir des attaques du personnel municipal, je ne l'accepte pas. C'est une attaque, c'est tout, ce n'est pas illisible (...). Très bien. Écoutez, on ne va pas se répéter, on vous a entendu. On a compris que vous saviez que nous ne savions pas. C'est fait. Vous ne voulez pas la voter. Vous ne prenez pas part au vote. Qui est pour cette délibération ? Les pouvoirs ont été répartis puisque deux personnes sont parties. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Merci beaucoup. Il en est ainsi décidé. »

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

VU les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 susvisée,

CONSIDÉRANT le besoin d'actualiser le tableau des effectifs afin de prendre en compte l'ensemble des effectifs pourvus et non pourvus à inscrire au budget 2023, les nécessités de structurer les services pour la satisfaction des Raincéens ;

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE À LA MAJORITÉ :

ARTICLE 1 : D'APPROUVER le tableau des effectifs tel qu'annexé ci-après,

ARTICLE 2 : DE PRÉCISER que ces postes pourront être pourvus par des agents non titulaires seulement si les candidats disposent du diplôme afférent à la catégorie d'emploi ou d'une expérience professionnelle confirmée et que le recrutement d'un titulaire n'a pas été possible,

ARTICLE 3 : D'INSCRIRE les crédits au budget de l'exercice 2023, aux chapitres correspondants.

 **Délibération n° 2023-03.22 - VOTE DES TAUX DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT**

Mr le Maire : « *Le vote des taux de la taxe d'aménagement. Comme c'est indiqué dans le rapport que vous avez reçu, ce taux s'applique en 2024. On est en avance de phase, mais il est important de le faire et de ne pas oublier ce sujet-là. Donc il est proposé de s'adapter à ce que le plus grand nombre de communes font et à faire que cette taxe d'aménagement soit adaptée aux parcelles, c'est le sens même de cette délibération et à faire que nous ayons un taux qui passe de 10 à 20 % pour la réalisation de projets immobiliers à vocation d'habitat collectif, en particulier sur la zone Ua, UAB, Uc et Uca et de 5 à 10 % pour la zone Ue. Nous avions prévu dans le budget pour cette année, sans qu'il y ait d'augmentation une recette de 150 000 € qui n'est évidemment que prévisionnelle. Des questions ?* »

Mr SALLE : « *En gros, vous doublez l'impôt sur les constructions.* »

Mr le Maire : « *Sur les constructions. Oui. Effectivement, la loi a changé.* »

Mr SALLE : « *La loi y autorise, mais ne l'impose pas.* »

Mr le Maire : « *Madame RAOULT dit à l'issue de la construction, effectivement c'est au moment où la construction est terminée et pas au moment du dépôt du permis de construire.* »

Mr SALLE : « *Ça revient à augmenter la fiscalité locale.* »

Mr le Maire : « *Ça revient à augmenter lorsqu'il y a des promoteurs en particulier effectivement le coût, mais Monsieur SALLE, je vous ai entendu dans cette instance-là dire qu'il fallait aussi financer lorsque vous avez des habitants nouveaux. Vous avez pu le voir et le constater, on sert évidemment constamment le nombre de constructions sur cette ville, mais lorsqu'il y en a effectivement, ça rapportera plus au budget de la ville et on ne peut pas dire que ce sera réparti sur l'ensemble des contribuables puisque ça ne sera que sur les constructions elles-mêmes.* »

Mr SALLE : « *Une fois de plus, on est dans la continuation de la suppression stupide de la taxe d'habitation et on essaie de récupérer des ressources à droite et à gauche et c'est toujours sur les propriétaires.* »

Mr le Maire : « *Sur les constructeurs, ceux qui achètent évidemment, qui investissent.* »

Mr SALLE : « *Si c'est un particulier qui construit un petit pavillon, c'est pareil.* »

Mr le Maire : « *Quand c'est sur l'habitat pavillonnaire, effectivement on passe de 5 à 10 %.* »

Mr SALLE : « *Donc personnellement, je n'y suis pas favorable.* »

Mr le Maire : « D'accord, OK Très bien. D'autres prises de parole ? Monsieur RONDEPIERRE. »

Mr RONDEPIERRE : « Oui Monsieur le Maire, vous allez dire que je m'entête pour changer, mais je trouve dommage une fois encore, au-delà de la question d'augmenter ou non les taux de la taxe d'aménagement, par rapport à toutes les constructions qu'il peut y avoir sur la ville du Raincy, qu'on n'ait toujours pas mis en place le projet urbain partenarial qui je le rappelle, permet de contractualiser avec les promoteurs notamment le financement dont la ville a besoin quand on accueille de nouveaux habitants. On en aura forcément besoin si la population s'accroît. Avant de penser à augmenter les taux de la taxe d'aménagement, je continue de dire qu'il faudrait étudier la possibilité de développer le projet urbain partenarial. Merci. »

Mr le Maire : « Mais vous savez, on n'est pas une ville où on construit 3 000 logements. On n'est pas une ville où on a dans la perspective dans les trois prochaines années de construire 3 000 autres logements. Nous, on est constraint, le partenariat avec les promoteurs, pour moi c'est un gros mot. La discussion avec les promoteurs oui, mais le partenariat avec les promoteurs non. »

Mr RONDEPIERRE : « La loi le prévoit. Ce n'est pas une obligation, mais la loi le prévoit. »

Mr le Maire : « La loi le prévoit, mais pas dans les termes que vous indiquez. Évidemment, on a des rencontres, mais c'est tout. Oui merci. On aura encore appris quelque chose ce soir grâce à vous. Très bien. Alors qui est... On n'est pas dans une cour d'école, on est en train de discuter et on est dans un échange où vous venez de prendre la parole. Ce que vous venez de dire ne sera pas inscrit au PV parce que vous n'avez pas allumé votre micro. Alors voilà. Qui est pour cette taxe ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU l'article L. 331-1 du code de l'urbanisme,

VU les articles 1635 quater A et suivants du code général des impôts,

VU l'ordonnance n° 2022-883 du 14 juin 2022 relative au transfert à la direction générale des finances publiques de la gestion de la taxe d'aménagement et de la part logement de la redevance d'archéologie préventive,

VU le décret n° 2021-1452 du 4 novembre 2021 pris pour l'application des articles L.331-14 et L. 331-15 du code de l'urbanisme

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE À LA MAJORITÉ :

ARTICLE 1 : DE MODIFIER le taux de la taxe d'aménagement pour les parcelles situées dans les zones UA, UAb, UC et UCa de 10 % à 20 %.

ARTICLE 2 : DE MODIFIER le taux de la taxe d'aménagement pour les parcelles situées en zone UE de 5 % à 10 %.

[D] Délibération n° 2023-03.24 - MODIFICATION DÉLIBÉRATION N° 2019-03-014 PORTANT GARANTIE EMPRUNT À L'APEI

Mr le Maire : « J'espère ne pas me tromper. Modification de la délibération portant garantie d'emprunt à l'APEI. Vous le savez, nous avions garanti l'emprunt de l'APEI et en fait, le propriétaire de l'APEI change puisqu'il s'agit de SOS SOLIDARITÉS qui reprennent l'ensemble des droits et obligations résultant du contrat de prêt. Et il faut lorsqu'il y a un nouveau propriétaire qui prend les droits du prêt que nous puissions transférer notre garantie d'emprunt de l'APEI vers le nouveau propriétaire. »

C'est une délibération de pure forme, nous en avons déjà débattu dans un précédent Conseil Municipal. Monsieur RONDEPIERRE. »

Mr RONDEPIERRE : « Oui, très brièvement. Juste pour signaler, me semble-t-il, une faute dans cette délibération : il est indiqué que l'INPRO est situé allée des Fougères, si je ne m'abuse, c'est boulevard du Nord. »

Mr le Maire : « Boulevard du Nord, c'est l'IME. D'autres prises de parole ? Monsieur SALLE. »

Mr SALLE : « Je vais redire ce que j'ai dit en commission. D'une part, je rappelle que donner la caution de la ville, ce n'est pas quelque chose d'innocent. Il y a un transfert de financement, il y a donc un transfert de garantie, on pourrait donc être amené à être obligé de payer. C'est ma première remarque. Ma deuxième remarque, c'est que nous avions l'AIPEI que nous connaissons bien qui était gérée par des gens d'ici, que tout allait bien et que c'est remplacé par le groupe SOS SOLIDARITÉS qui rachète d'ailleurs tout ce qui est dans le domaine social et qui a à certains égards une réputation. Donc je sais bien qu'on est obligé de le faire, mais je trouve que c'est une mauvaise nouvelle. »

Mr le Maire : « Comme je vous l'ai indiqué Monsieur SALLE, j'ai pris en compte évidemment vos interrogations. Nous avions demandé un rendez-vous avec la direction générale du groupe SOS SOLIDARITÉS. Cette demande est évidemment maintenue et je vous indiquerai les résultats de l'échange avec le groupe SOS SOLIDARITÉS en mettant en avant vos interrogations qui me paraissent évidentes. Madame RAOULT. »

Mme RAOULT : « Je ne peux que rejoindre mon collègue Pierre-Marie SALLE. Nous avons toujours voulu au Raincy gérer en proximité et là j'avoue que ça me fait un petit peu peur pour cette association. Merci beaucoup. »

Mr le Maire : « Je prends en compte votre remarque. Merci, Madame. D'autres remarques ? S'il n'y a pas d'autres remarques, je vous propose de passer au vote de cette délibération. Le point 3.12. modification de la délibération 2019-03-014 portant garantie d'emprunt à l'AIPEI. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? »

VU les articles L2252-1 et L2252-2 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article 2298 du Code civil,

VU la délibération n° 2019-03-014 portant garantie d'emprunt accordé à l'AIPEI,

VU l'arrêté n° 2022-27 portant cessation d'activité des instituts médico-éducatifs (IME) « Edelweiss » sis 2 allée des fougères et « le Nid » sis allée du château d'eau situés au Raincy (93) gérés par l'association intercommunale des parents d'enfants inadaptés (AIPEI) et transfert de leur autorisation au groupe SOS Solidarités,

VU le Contrat de Prêt signé entre l'AIPEI, l'emprunteur, et la Caisse des Dépôts et Consignations,

VU l'instruction budgétaire et comptable applicable au 1er janvier 2023

CONSIDÉRANT la demande formulée par le Groupe SOS Solidarités ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de modifier la délibération afin de permettre au Groupe SOS Solidarité de bénéficier dans les mêmes termes la garantie d'emprunt ;

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE À LA MAJORITÉ :

ARTICLE 1 : DE MODIFIER la délibération n° 2019-03-014 portant garantie d'emprunt accordée à l'AIPEI par un transfert de garantie au Groupe SOS SOLIDARITÉS, repreneur des activités de l'AIPEI ;

ARTICLE 2 : DE MAINTENIR la garantie portée par la ville dans le cadre des dispositions de ladite délibération pour transfert à l'association Groupe SOS Solidarités dans tous les droits et obligations résultant de ce contrat de prêt, notamment quant à ses remboursements ;

ARTICLE 3 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le contrat accordant la garantie de la ville du Raincy à l'organisme emprunteur

 **COMMUNICATION À L'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE DU RAPPORT EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.243-9 DU CODE DES JURIDICTIONS FINANCIÈRES PORTANT SUR LES ACTIONS ENTREPRISES À LA SUITE DE LA PRÉSENTATION DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES**

Mr le Maire : « Présentation du rapport de la commune à la Chambre Régionale des Comptes. Il s'agit comme la loi nous l'indique après une année. Nous avons reçu un rapport définitif de la Chambre Régionale des Comptes, je crois, en janvier et nous l'avions présenté au moment du vote du budget en avril 2014. Une année après, nous avons cette obligation de reprendre les recommandations à la fois de régularité de la Chambre Régionale des Comptes, mais aussi des recommandations des performances et de répondre par les éléments que j'ai pu moi-même indiquer et qui m'ont été indiqués par l'administration municipale. Ces recommandations sont donc de 6+2. Il s'agit en particulier pour la recommandation n° 1 de compléter le rapport d'orientations budgétaires avec notamment la présentation des engagements pluriannuels et la programmation des investissements. Notre réponse, vous l'avez. C'est l'état des actions entreprises ainsi résumé, nos engagements pluriannuels d'ici à 2025 ont été listés, la programmation des investissements a été réalisée avec l'établissement d'un plan de financement et le rapport d'orientations budgétaires qui a permis le débat d'orientations budgétaires a mis en évidence l'application de la recommandation de la Chambre. Je vous signale que l'ensemble des recommandations à ce titre ont été prises en considération. C'est notre réponse. La recommandation n° 2 est formaliser les conventions de subventions publiques accordées à des organismes cultuels ainsi qu'au CCAS et valoriser les aides financières et matérielles accordées aux associations afin de respecter les dispositions de l'article 2 de la loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des églises et de l'État. Notre réponse est la suivante : il a été demandé la formalisation des conventions de subventions publiques accordées à des organismes cultuels ainsi qu'au CCAS, outre la valorisation des aides financières et matérielles accordées aux associations pour respecter les dispositions de l'article 2 de la loi du 9 décembre 1905. Au cours des opérations de contrôle de la Chambre, il avait été confirmé que les observations faites à ce titre avaient déjà été prises en considération et ce notamment l'Église réformée. La convention passée entre la commune et l'Église réformée respecte les recommandations de la Chambre, de même que celles passées avec la communauté juive du Raincy. Il en était de même pour la réfection qui vient de s'achever du clocher de l'église Notre Dame de la Consolation. Pour la parfaite information du Conseil, une demande en urgence de l'Église réformée a ensuite été formulée pour la réfection du clocher du Temple qui menaçait de s'effondrer. Une délibération du Conseil Municipal a d'ailleurs voté un soutien formalisé par une convention prévoyant le suivi et le fléchage des dépenses.

Et s'agissant du CCAS, la formalisation de la subvention accordée au CCAS a été actée avant même le dépôt du rapport de la Chambre Régionale de Comptes. On avait réalisé, donné les éléments. Dans le rapport final, cela a été maintenu. Une convention a été adoptée par Le Conseil Municipal et le Conseil d'Administration du CCAS pour entériner et formaliser les rôles de chacun. Je dois indiquer que nous avons, avec l'administration suivi d'extrêmement près les trois cultes pour qu'ils nous donnent des éléments de suivi et de traçabilité des subventions qui sont versées par la ville à la fois pour l'Église réformée, pour la communauté juive et pour la communauté catholique de la ville. Sur la recommandation de régularité n° 3, évaluation professionnelle des agents. Conformément à la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 ainsi que la mise en place du complément d'indemnité annuel du RIFSEEP

ont été débattus à plusieurs reprises à l'occasion de la réunion des différents CHSCT. Le CST, nouvelle application du CT CHSCT, s'en est également saisi dans le courant du mois de janvier 2023 pour assurer la continuité des actions menées précédemment. Une note de service a été établie et remise à chaque chef de service. Une évaluation professionnelle de chaque agent placé sous l'autorité du chef de service réalisée pour 2021 est en cours et est à un stade avancé pour 2022. Le complément indemnitaire annuel est d'ores et déjà en vigueur et effectif. Le CIA 2021 ayant été versé et celui dû au titre de l'exercice 2022 devant l'être aux termes de l'évaluation des agents avant la fin du mois d'avril 2023. Le Conseil Municipal est enfin informé au titre du RIFSEEP que ce dispositif est pleinement effectif au Raincy, étant ici rappelé qu'une délibération 2022-10-073 du 10 octobre 2022 a permis d'étendre son application aux cadres d'emploi supplémentaires qui y sont désormais éligibles. Concernant la recommandation n° 4, il s'agissait d'appliquer les dispositions réglementaires relatives au temps de travail en respectant la durée annuelle de travail de 1 607 heures en supprimant l'octroi de congés d'ancienneté et les autorisations spéciales d'absences non prévues dans la fonction publique d'État. Voilà. Notre réponse a été la suivante : au cours du contrôle, il a été établi que la durée annuelle de travail en vigueur au sein de la commune du Raincy était très proche de la durée légale, elle était en fait à 1 600 heures et pas 1 607 heures. La Chambre Régionale des Comptes l'avait par ailleurs mis en évidence les efforts entrepris pour atteindre le seuil de 1 607 heures annuelles. Le temps de travail effectif est donc désormais de 1 607 heures. Nous l'avons voté. Le Conseil Municipal ayant été amené à délibérer le 14 avril 2022 à ce titre. Il sera également rappelé qu'à l'occasion du Conseil Municipal en date du 10 octobre 2022, la délibération 20-22-10-61 portant sur le règlement intérieur, il a été procédé au vote de la répartition du temps de travail dans chaque service. Concernant la recommandation de régularité n° 5, il s'agit d'établir le document unique d'évaluation des risques professionnels prévu à l'article R41-21-1 du Code du travail. Cette recommandation, nous y répondons en indiquant que le document unique d'évaluation des risques professionnels prévu à l'article R41-21-1 du Code du travail est en cours de finalisation. Effectivement, c'est un document extrêmement lourd, extrêmement riche à produire avec différents instances, CT et CHSCT qui ont été saisis de cette problématique. Des échanges et des discussions ont eu lieu et ils ont été extrêmement nombreux. Le document unique d'évaluation des risques professionnels sera achevé à la fin du premier semestre 2023. Nous avons pris en compte la remarque de Monsieur SALLE à l'occasion de la commission de la vie municipale sur ce sujet. Concernant la recommandation de régularité n° 6, respecter les principes fondamentaux de la commande publique en structurant la fonction Achats. Évidemment, c'est un sujet fondamental sur lequel nous sommes intervenus à de nombreuses reprises. Il a été demandé la structuration de la fonction achats afin de s'assurer du respect des principes fondamentaux de la commande publique. À ce titre, pendant la durée du contrôle, des notes de service ont été adressées à cette fin. Par ailleurs, à effet au 1^{er} avril 2022, un nouveau directeur général adjoint en charge spécifiquement de la commande publique a été recruté par la ville et enfin des marchés ont été lancés aux fins de structurations de la commande publique. Le marché accord-cadre concernant les travaux de bâtiments est utilisé positivement par les services techniques et permet de confirmer la mise en concurrence des différents opérateurs pour chaque opération. Par ailleurs, la ville s'est adjoint une prestation d'accompagnement pour la commande publique qui permet la vérification des éléments des cahiers des charges et assure la préparation des pièces des marchés avant la mise en ligne. Voilà pour ce qui est des recommandations de régularité.

Deux recommandations de performance nous ont été formulées par la Chambre Régionale des Comptes. Elles sont les suivantes : c'est la recommandation de performance n° 1. Élaborer un plan pluriannuel de formation pour favoriser l'accès à la formation continue des personnels de la commune. La réponse de la ville : il a pu être justifié au cours du contrôle des difficultés récurrentes rencontrées par la collectivité pour le recrutement de son personnel, notamment en raison du nombre d'habitants au Raincy, rendant la ville peu attractive. Nous l'avons rendue attractive et il est apparu à l'expérience. Il a été confirmé depuis de très nombreuses années que les agents très compétents recrutés par la ville ont tendance à ne pas rester en poste pendant un temps long, envisageant un plan de carrière à destination de collectivités territoriales plus importantes. Ça s'appelle le galloping. Pour autant, le CT-CHSCT spécifique à cette question s'est réuni au mois de septembre 2021 et il a été décidé un plan pluriannuel de formation. Ce dernier est en cours d'élaboration et de finalisation sous l'autorité de la directrice générale adjointe. Ce n'est pas indiqué dans la note, mais il devrait être terminé à la mi-mai. La dernière recommandation de performance, assurer le contrôle effectif de la prestation déléguée à l'opérateur privé tant technique que financier, conformément au contrat de concession. Les observations de la Chambre ont principalement porté sur la délégation de service public de la petite enfance. Il a été pris en considération la recommandation de performance ainsi notifiée à la collectivité. À ce titre, comme l'a indiqué tout à l'heure Marie-Thérèse CORDONNIER, un agent a été spécifiquement recruté à compter du mois d'août 2022 pour assurer le suivi du périscolaire, du scolaire et de la petite enfance. Ainsi la recommandation de performance de la Chambre est aujourd'hui pleinement effective et suivie par les adjoints compétents et par moi-même. Aux termes du présent rapport, le Conseil Municipal est donc informé des actions entreprises par l'exécutif communal. La suite de la saisine de la Chambre Régionale des Comptes, après que vous en ayez été informés, nous enverrons ce document à la Chambre Régionale des Comptes dès demain pour être dans les temps de l'année qui suit la présentation en Conseil Municipal, c'est-à-dire le Conseil Municipal qui est en date du 14 avril 2022. Nous sommes le 27 mars donc nous sommes dans les temps. Voilà ce que je voulais vous indiquer dans la présentation de ce rapport et de ce qui a été fait. Nous avons vu avec l'ensemble des juristes qui ont pu nous conseiller sur ce sujet afin de répondre de façon très factuelle et évidemment de pouvoir fournir tous les éléments à la Chambre si la Chambre souhaitait avoir des compléments d'information. Nous n'avons eu de cesse que de fournir au fur et à mesure les éléments à la Chambre Régionale de Comptes pour qu'elle puisse avoir toutes les réponses à toutes les recommandations qui avaient été formulées qu'elles soient de régularité ou de performance. Voilà Mesdames, Messieurs les membres du Conseil Municipal, ce que je voulais vous indiquer sur ce rapport de la Chambre Régionale des Comptes. Vous avez l'information. Monsieur CUADRADO. »

Mr CUADRADO : « Oui Monsieur le Maire, moi j'ai une question et en même temps, je m'interroge. J'ai l'impression qu'entre les deux coins de la table, il y a des réalités différentes. C'est un peu un métavers. On ne vit pas dans le même monde. Sur un élément factuel pour le coup, c'est pour ça que je veux vous demander si quand vous allez remettre ces trois pages à la Chambre Régionale des Comptes, si vous allez leur remettre aussi les annexes. L'annexe que je souhaiterais que vous leur communiquiez, c'est le rapport d'orientations budgétaires parce que quand vous nous dites qu'il y a un plan pluriannuel d'investissement dans le rapport d'orientations budgétaires, on ne peut pas dire que c'est la réalité. Ça n'est pas la réalité. Après il n'y a pas de sujet, si vous voulez, d'ailleurs c'est public. Je peux regarder sur Internet puis vous les communiquer pour vous montrer à quoi doit ressembler un plan pluriannuel d'investissement. Mais donc la recommandation n° 1 qui était un plan pluriannuel d'investissement, on constate bien que ce n'est pas fait. On peut éventuellement dire que c'est en cours pour l'année d'après, 2024, mais en tous cas pas pour l'année 2023. Et ce que je regrette aussi dans l'ensemble des initiatives qui sont prises, des initiatives ont été prises donc c'est déjà bien malgré certains faits qui sont quand même assez graves et qui ont été révélés et qui ont conduit malheureusement à des perquisitions au sein de la mairie. Je constate qu'il y a beaucoup de c'est en cours. Donc au bout d'un an, on se dit d'accord il y a des initiatives, c'est en cours, mais en fait, ce n'est pas fait, ce n'est pas effectif alors que ça fait depuis 2014 qu'il y a certaines irrégularités.

Je parle du rapport de la Chambre Régionale des Comptes Monsieur le Maire, c'est 2015-2019, en l'occurrence c'est sous votre mandature précédente donc voilà, c'est nous qui en sommes mis au courant. Depuis 2014, on constate qu'il y a quelques éléments qui sont toujours en cours et qui ne sont toujours pas réalisés et qui sont pourtant importants. La deuxième question sur le fond, vous évoquez sur la recommandation de régularité n° 6 qu'il y a donc un nouveau directeur général adjoint depuis le 1^{er} avril 2022 en charge spécifiquement de la commande publique, recruté par la ville. Donc ce sujet, on aimerait bien savoir un peu l'organigramme. Il y a un DGA pour la commande publique et il y a un autre DGA pour les autres sujets et il y a un DGS. Je ne suis pas sûr que dans les faits il y ait un vrai DGS puisqu'on ne l'a pas encore rencontré. À ma connaissance, on a seulement vu à vos côtés une seule DGA. Donc pour moi, s'il n'y a qu'un seul DGA et qu'il n'y a pas de directeur général des services, déjà ça veut dire que le directeur général adjoint est directeur général des services par intérim de fait et qu'il ne peut pas être en charge que d'un seul sujet qui est la commande publique. Il est en charge finalement de tous les sujets. Donc en termes d'organisation, vous voyez, c'est pareil, je vous parle de distorsion, là aussi dans les faits on constate que l'organisation n'est pas encore optimale. Et quand vous dites qu'il y a des agents qui ne restent pas en poste depuis longtemps pour des raisons professionnelles et de carrière, je pense qu'effectivement c'est l'une des raisons, ça arrive à beaucoup de personnes, mais je ne suis pas sûr Monsieur le Maire qu'il y ait autant de communes de notre strate qui connaissent un turnover aussi important. Donc il faut se poser les bonnes questions. Il y a quelques éléments que vous avez apportés, c'est important le CIA, l'IFSE, ça concourt évidemment à améliorer l'attractivité en termes professionnels de la ville, mais je pense qu'il y a d'autres sujets aussi en termes de management et de conditions de travail. On sait qu'il y a quand même des agents qui se sont plaints d'un certain nombre de pressions, etc. Donc je pense qu'il faut faire les bons constats pour pouvoir avancer. Voilà ce sont mes quelques interrogations. Trois interrogations. Je vous remercie de bien vouloir y répondre. »

Mr le Maire : « Merci. Je fais un constat. L'urbanisme, ça n'a pas bougé depuis des années. Le service social, ça n'a pas bougé depuis des années. Police municipale, ça n'a pas bougé depuis des années. Le sport, on a un directeur qui est là depuis plus d'un an. »

Mr CUADRADO : « Votre réponse, vous l'avez par vos propos. »

Mr le Maire : « On n'est pas dans une cour de maternelle. Je ne vais pas arrêter. Vous avez un niveau d'expression qui est quand même très bas. Je suis vraiment désolé, mais ce n'est pas comme ça qu'on doit se comporter au Conseil Municipal. Donc on fait ce qu'il faut, un DUERP, ça ne se monte pas en deux ans ou en trois ans. C'est tout et vous pouvez être dans la critique permanente, mais essayez de regarder ce qui va bien. En critiquant en permanence cette ville et en disant que rien ne va, ce n'est pas comme ça que vous allez exister. Vous êtes en train d'essayer de descendre Le Raincy. Bien sûr, c'est systématiquement ça. Vos questions sont à chaque fois. Si vous n'arrivez pas à comprendre la différence, entre spécifiquement et exclusivement, moi je ne vais pas vous faire des cours de français et d'explication ; voilà. Vous voyez, ça va dans l'autre sens. C'est tout. »

Mr CUADRADO : « C'est important que vous arriviez à rester calme, à respecter. Je suis resté assez calme et posé donc je pense qu'il faut que vous compreniez qu'il n'y a pas de sujet. »

Mr le Maire : « Vous êtes offensant et vous voulez jouer sur les mots et il faut que vous puissiez les comprendre. »

Mr CUADRADO : « Non, pas du tout, il n'y a pas de sujet, il faut réécouter mon propos. Il faut arriver à rester calme. Si vous voulez que je vous donne des cours de Média training, il n'y a pas de souci. Apparemment vous en avez fait, mais vous n'en avez pas gardé beaucoup d'enseignements. Il faut arriver à rester calme et surtout à ne pas mépriser les gens. C'est très important de ne pas mépriser les gens. Je vous remercie Monsieur le Maire. Le respect c'est important. »

Mr le Maire : « Je souhaite que le Conseil Municipal prenne acte de l'information qui lui a été fournie. Est-ce que vous prenez acte de l'information ? C'est terminé (...). La réponse est non (...). Tant que vous ne changerez pas d'attitude, c'est non. (...) Il ne veut vraiment pas respecter la règle (...). Votre droit est dans le règlement (...). Non. Suspension de séance (...).

La séance est suspendue à XXhXX et est reprise à XXhXX.

Mr le Maire : « Merci, mes chers collègues. On va faire un vote pour acter simplement le fait que vous avez eu cette information. On passe au vote. »

Mr RONDEPIERRE : « Monsieur le Maire, j'ai une question sur ce rapport s'il vous plaît. »

Mr le Maire : « On a fait une suspension de séance pour ça parce que vous avez été offensant. Écoutez, tout le monde vous entend. Donc je ne vous parle plus. Vous avez utilisé avec votre camarade juste à côté toujours la même méthode. On passe au vote. J'ai la police de l'assemblée. On passe au vote. »

Mr RONDEPIERRE : « J'ai une question sur ce rapport qui intéresse les Raincéens et un article, j'ai une question. »

Mr le Maire : « Alors, on vote. »

Mr RONDEPIERRE : « C'est assez grave. J'ai une question. »

Mr le Maire : « On vote. C'est tout simplement acter le fait que vous ayez entendu ce rapport. »

Mr RONDEPIERRE : « Avant que vous envoyiez ce rapport, j'ai une question sur le sujet. »

Mr le Maire : « ce n'est pas possible. »

Mr RONDEPIERRE : « Pourquoi ce n'est pas possible ? »

Mr le Maire : « Parce que vous ne respectez pas les règles. »

Mr RONDEPIERRE : « Pourquoi l'opposition ne peut pas poser une question ? Pourquoi alors que la CRC a évoqué le cas d'un certain agent et non d'un prestataire, si je ne m'abuse pour mentionner à la Chambre Régionale des Comptes ? Un agent en conflit d'intérêts qui a touché plus de 50 000 € d'argent public pour des prestations *a priori* selon la Chambre Régionale des Comptes, sans aucun rapport aucun avec les prestations qu'elle était censée assurer. Pourquoi elle n'est pas mentionnée dans ce rapport ? Je rappelle que c'est d'ailleurs l'un des éléments, j'imagine, qui a conduit la police à faire des perquisitions et la Brigade Financière de Nanterre à enquêter. Voilà pourquoi on ne répond pas à la Chambre Régionale des Comptes. Merci, Monsieur le Maire. »

Mr le Maire : « Je redis à tous mes collègues qu'il y a des recommandations de la Chambre de régularité et de performance. Nous nous devons de répondre un an après sur les évolutions des sujets. Ce ne sont pas les questions de Monsieur RONDEPIERRE, même s'il a l'impression d'avoir les questions les plus intelligentes auxquelles nous devons répondre. J'ai répondu à ce qu'a demandé la Chambre Régionale de Comptes et évidemment tous les sujets ont été passés au crible et en particulier. Ça suffit. Nous sommes dans un Conseil Municipal. Vous n'avez pas la parole.

Mr RONDEPIERRE : « Mes chers collègues, on est tous réunis autour de cette table du Conseil Municipal pour représenter dignement les Raincéens. C'est vrai et du parti des Républicains, c'est des droits et des devoirs et lorsqu'on est élu de la République, lorsqu'on est siégeant à la table du Conseil Municipal, le

droit c'est effectivement celui de pouvoir prendre la parole, le devoir, c'est de respecter la police de l'audience sinon c'est l'anarchie. On ne peut pas fonctionner de cette façon. Ce n'est pas possible. Donc quand on vous dit que la parole ne peut plus vous être attribuée, c'est une décision de la police de la séance qui est en possession du Maire et on ne peut pas, ce n'est pas une question de 49.3. Le fait d'être un peu dans l'insurrection, d'essayer de prendre la parole par la force, de faire du forcing, honnêtement ça ne vous rend pas honneur. Si vous continuez vraiment, je vous le dis, vous le savez, j'ai toujours l'habitude de parler du fond du cœur, si vous continuez à vous agrandir de cette façon, vous allez finir comme des lilliputiens, ce n'est pas possible. On ne peut pas continuer à œuvrer de cette façon. Reprenez vos esprits. Il y a un Maire. Si dans 15 ans, 20 ans, 25 ans, 50 ans, tu deviens Maire, à ce moment-là, chacun respectera ton autorité. On ne peut pas faire n'importe quoi autour de cette table. Un Conseil Municipal, c'est fait pour échanger. On ne peut pas poser une question c'est tout. (...) Mais personne n'est béni-oui-oui. (...) Je vais faire jouer la police de l'assemblée parce qu'à un moment, c'est ce que vous attendez. Ce n'est pas possible. (...) Exactement ce n'est pas à vous. Il y a la Chambre Régionale des Comptes. Ça fait trois fois que je le dis. La Chambre Régionale des Comptes donne des éléments de recommandation et de régularité. On répond à tout ça, évidemment on met de l'ordre là où il n'y avait pas d'ordre. C'est tout. Lorsque vous attaquez systématiquement les uns ou les autres, mais vous allez tous y passer au Conseil avec ce Monsieur parce que c'est systématiquement cisailler les uns et les autres. Je veux que l'honneur de ce Conseil municipal revienne donc reprenez-vous. C'est la raison pour laquelle je demande au Conseil Municipal. Arrêtez d'évoquer les uns ou les autres. Non c'est vous. Monsieur quand est-ce que vous allez vous arrêter ? Quand est-ce qu'on va pouvoir avoir un dialogue ? Non ce n'est pas vous qui décidez. Il y a un ordre du jour et c'est dans l'ordre du jour qu'on y a répondu. À votre collègue, j'ai répondu. À un moment il a dérivé. On s'arrête, c'est comme ça. »

Mr RONDEPIERRE : « Vous ne m'avez même pas laissé poser ma question. »

Mr le Maire : « Si on ne se respecte pas, vous n'avez pas arrêté de ne pas me respecter. »

Mr RONDEPIERRE : « Ce n'est pas vrai. Quand vous avez traité mon collègue de menteur, vous avez franchi la ligne. »

Mr le Maire : « Le ce n'est pas vrai de l'école maternelle, c'est à l'école maternelle. »

Mr RONDEPIERRE : « Qu'est-ce que c'est que ce jugement de valeur ? Je m'en passera bien. C'est quand même incroyable qu'un élu ne puisse pas... »

Mr le Maire : « Monsieur RONDEPIERRE, vous vous reprenez(...). Mais Monsieur RONDEPIERRE, ce n'est pas vous qui pouvez décider de tout. Quoi ça suffit ? Vous avez dit ça suffit ?(...) Mais c'est non, c'est tout. Il n'attend que ça. C'est non. (...) Mais oui bien sûr. C'est vous qui créez le conflit et après vous dites, oh scandaleux, on n'a jamais vu ça (...). Non, mais je sais bien et à la maternelle, ils m'ont dit la même chose entre les enfants. Je demande au Conseil Municipal d'acter le fait que vous avez entendu la réponse de la ville à la Chambre Régionale des Comptes. Qui est pour le fait qu'on ait acté cela ? Madame SULPIS, vous avez entendu ? Vous ne votez pas. Ce n'est pas être pour le rapport, c'est sur le fait que le rapport a été présenté. Est-ce que vous actez le fait que le rapport a été présenté ? Monsieur PEREIRA non. C'est bon. Donc Monsieur SALLE, Madame RAOULT, la majorité municipale acte le fait que le rapport a été présenté et les autres élus, ni Madame TCHARLAIAN, ni Monsieur PEREIRA, ni Madame BIZOUERNE, ni Madame SULPIS n'étaient pas présents et n'ont pas entendu. Je ne vous demande pas de l'approuver. Je vous dis simplement d'acter le fait qu'il a été présenté ce rapport qui sera envoyé à la Chambre Régionale des Comptes. Voilà c'est tout. On passe à autre chose. Ça y est, c'est fini. Il faut suivre. »

 **Délibération n° 2023-03.25 - APPROBATION DE L'AVENANT AU CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DE TROIS MULTI-ACCUEILS DE LA PETITE ENFANCE PORTANT SUR LE COÛT DES PRESTATIONS ALIMENTAIRES**

Mr le Maire : « La restauration de la petite enfance, effectivement nous souhaitons que le Conseil Municipal puisse approuver le fait que la restauration des enfants de la crèche soit dans la DSP jusqu'à la fin, c'est-à-dire au mois de juillet. C'est assez simple. Effectivement il y a eu la prolongation de la DSP jusqu'au mois de juillet, vous avez accepté en Conseil Municipal que nous lancions une nouvelle DSP dans le cadre de la continuité pour nos crèches et donc c'est cette simple délibération. Questions ? C'est la 2.1. Approbation de l'avenant portant prolongation de la prestation alimentaire de mars à juillet 2023 dans le cadre de la DSP petite enfance. Si vous n'avez pas de questions, c'est assez clair, on l'avait vu en commission de la vie municipale. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup. »

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 1411-6,

VU le code de la commande publique et notamment ses articles L.3135-1 et R.3135-1 et suivants,

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre un œuvre cet avenant jusqu'au terme du contrat de DSP portant la gestion de la petite enfance en cours.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE À LA MAJORITÉ :

ARTICLE 1 : D'APPROUVER le projet d'avenant fixant le coût de la prestation d'alimentation au sein des multi-accueils de la petite enfance fournie par la société People & Baby,

ARTICLE 2 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer cet avenant.

 **Délibération n° 2023-03.26 - MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION RELATIVE AUX LOGEMENTS DE FONCTION**

Mr le Maire : « Logements pour utilité de service. C'est le point 1.1. Modification de la délibération relative aux logements de fonction. Comme la directrice générale adjointe vous l'avait indiqué, il fallait mettre à jour ces logements qui étaient une vingtaine en 2014 et qui ne sont plus que quatre aujourd'hui et qui sont des logements plutôt destinés à l'utilité de service. Donc il s'agit d'approuver la modification de la délibération relative à ces logements de fonction qui deviennent pour utilité de service. S'il n'y a pas de questions, écoutez, on peut passer au vote. Madame RAOULT. »

Mme RAOULT : « Je n'ai pas de question Monsieur le Maire, mais simplement une explication de vote. Je souhaite encore une fois souligner l'incohérence du logement de fonction du gardien de la mairie qui est situé au 78 boulevard du Midi soit à 800 mètres de la mairie. C'est la raison pour laquelle je vais m'abstenir de voter cette délibération. »

Mr le Maire : « Je vous comprends. Merci, Madame, de cette précision. Pas d'autres explications ? Qui est pour cette délibération ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? L'ensemble des groupes d'opposition s'abstiennent. Je vous remercie.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 90-1067 du 28 novembre 1990 relative à la Fonction Publique Territoriale et portant modification de certains articles du Code des Communes, notamment son article 21,

VU les articles R 2124-64 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P),

VU le Décret 2012-752 du 9 mai 2012,

VU la délibération n° 2015-11-7 .2 en date du 30 novembre 2015

VU la délibération n° 2021-07-038 en date du 5 juillet 2021 modifiée par la délibération n° 2021-11-049 en date du 22 novembre 2021

CONSIDERANT la nécessité que certains emplois justifient l'octroi d'un logement pour utilité de service,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier la liste des emplois pour lesquels un logement pour utilité de service peut être attribué au regard de la fonction de l'agent.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE À LA MAJORITÉ :

ARTICLE 1 : D'ABROGER les délibérations portant sur l'attribution des logements dits de fonction

ARTICLE 2 : DE MODIFIER la liste des emplois pouvant bénéficier de l'attribution d'un logement, par concession pour nécessité absolue de service :

Gardien de la Mairie	78, boulevard du Midi	F4	98.98 m ²
Gardien polyvalent	2, avenue de Livry	F3	68.11 m ²
Agent polyvalent des services techniques	7, allée de Verdun	F4	97.40 m ²
Responsable des ateliers	11, boulevard du Nord	F4	118,13 m ²

ARTICLE 3 : DE DIRE

- Que les concessions de logement sont révocables de plein droit si les conditions qui les ont motivées viennent à changer, en cas d'aliénation ou de désaffection de l'immeuble occupé ou si le bénéficiaire cesse d'occuper l'emploi pour lequel un logement de fonction lui a été attribué ;
- Que les logements concédés pour nécessité absolue de service le sont à titre gratuit pour le loyer nu ;
- Que les agents logés doivent s'acquitter personnellement des impôts et taxes liés à l'occupation du logement, et notamment la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (T.E.O.M.), au prorata du temps d'occupation du logement ;
- Que les agents logés devront s'acquitter personnellement des charges courantes liées au logement (eau, électricité, chauffage, gaz, travaux d'entretien courant et menues réparations, taxe d'habitation...) ;
- Que chaque attribution de logement de fonction fera l'objet d'un acte administratif nominatif pour chaque agent concerné.

 **Délibération n° 2023-03.27 - APPROBATION DU PRINCIPE DE GRATUITÉ DES SALLES DANS CERTAINES OCCASIONS**

Mr le Maire : « Ensuite on passe à la culture. Annie SONRIER. Modification des tarifs de la saison culturelle applicables. C'est la 4.1 et ensuite la 4.2. C'est assez rapide. »

Mme SONRIER : « Oui c'est très rapide. Donc la délibération concerne le principe de gratuité des salles municipales. Les salles, comme vous le savez, sont louées à des associations, des particuliers, des entreprises et il arrive parfois qu'il y ait une gratuité totale ou partielle. Afin d'être dans les règles par rapport à la Régie, une demande écrite de gratuité pourra être formulée à l'attention de Monsieur le Maire. Dès lors qu'il y a une remise de la salle, ce sera justifié par un certificat administratif et qui sera accompagné d'un titre de recette. Si la gratuité est totale ou partielle, il sera précisé dans une convention qui lie l'association, le particulier ou l'entreprise à la ville. C'est juste une régularisation. »

Mr le Maire : « Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions ? Madame SULPIS et Monsieur CUADRADO ensuite. »

Mme SULPIS : « Merci, Monsieur le Maire. Je voulais juste savoir quels seront les critères pour accorder les salles gratuites. »

Mr le Maire : « Par exemple, ce que l'on avait évoqué dans la commission de la vie municipale assez largement, c'est le fait que quelquefois et malheureusement trop souvent, des familles de province souhaitent se regrouper à l'occasion de décès de proches vivant au Raincy ou qui ont été transportés dans les établissements hospitaliers ou para hospitaliers de la région et on est sur ce type de sujet. Les associations politiques normalement, on aurait dû les faire payer de par la loi. Je voulais mettre en conformité notamment cette gratuité, quelles que soient d'ailleurs les associations politiques. Il faut que cela puisse apparaître puisqu'en fait, ça fait partie des demandes de l'État au sens large du terme, mais aussi de la Chambre Régionale de Comptes qui nous dit, c'est dans une discussion qu'on avait avec certains magistrats de la Chambre Régionale des Comptes, mais là on ne l'a pas mis dans le rapport, mais très clairement il faut que vous puissiez indiquer que vous assurez la gratuité pour tel ou tel. Il n'y a pas un acte péculiaire, mais il faut qu'on puisse justifier du fait qu'on a délivré à tel parti politique. D'ailleurs ça peut mettre quelquefois en difficulté lorsqu'il y a des salles qui sont coûteuses et qui ne sont pas facturées parce que ça peut mettre en difficulté des candidats ou des groupes de candidats ou des partis politiques et des particuliers. »

Mme SULPIS : « En résumé, vous devez faire un rapport par année ? »

Mr le Maire : « Oui c'est ça. À chaque fois, il faut qu'on acte officiellement le fait qu'il y ait eu une gratuité. Monsieur CUADRADO et ensuite Monsieur SALLE. »

Mr CUADRADO : « Nous évidemment on est pour cette gratuité. Simplement on va s'abstenir justement sur le sujet. Ça aurait été intéressant dans la délibération d'objectiver les critères. Donc peut-être qu'à posteriori il y ait une sorte de règlement ou de charte parce que dans la délibération, c'est écrit à discrétion du Maire. Si on pouvait juste donner dans la délibération vraiment les éléments dans un cadre politique républicain, dans un cadre justement d'un décès, ce que vous avez évoqué ou d'un mariage ou autre, ce serait peut-être un peu plus précis et surtout transparent. C'est ça qui est important, la transparence. »

Mr le Maire : « Merci de vos questions. Est-ce qu'il y en a d'autres ? Monsieur SALLE. »

Mr SALLE : « Je voulais donner un exemple vivant à Madame SULPIS. En tant que représentant d'une organisation politique, je voulais vous remercier de votre hospitalité républicaine et dans le sens de démocratie de nous avoir prêté gratuitement des salles, ce qui n'est malheureusement pas la généralité de la Seine-Saint-Denis. »

Mr le Maire : « Et là nous devons être une exception dans le bon sens du terme parce que l'expression démocratique est évidemment extrêmement importante, quel que soit le parti. Merci, Monsieur SALLE. D'autres prises de parole ? Il n'y en a pas. On peut passer au vote. Qui est pour cette délibération ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

VU le code général des collectivités territoriales

VU le budget de la commune

CONSIDÉRANT la délibération n° 2022-05-34 portant sur les tarifs communaux applicables aux services cultures

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ DÉCIDE :

ARTICLE 1 : D'APPROUVER l'ajout d'un tarif gratuité à la grille des tarifs de location des salles municipales telle qu'établie par délibération n° 2022-05-34 du 23 mai 2022.

ARTICLE 2 : DE DIRE que ce nouveau tarif entre en application immédiatement.

ARTICLE 3 : DE DIRE qu'un certificat administratif sera établi et joint au titre de recette émis.

 **Délibération n° 2023-03.27 – MODIFICATION DES TARIFS DE LA SAISON CULTURELLE APPLICABLES**

Mr le Maire : « Deuxième qui sera courte aussi. 4.2. »

Mme SONRIER : « Cela concerne les tarifs qui sont applicables à la saison culturelle. La ville a une politique culturelle. Son objectif est d'être accessible à tous. Donc on met en place une billetterie et cette billetterie est soumise à des règles selon le code général des impôts. En clair, tout spectateur qui se présente à une manifestation doit être en possession d'un billet. Si une invitation est accordée, il faudrait que sur la souche et sur le billet soit marqué invitation. »

Mr le Maire : « C'est une délibération technique plutôt. Très bien. Des questions ? Je ne pense pas. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il n'y a pas de NPPV. Merci beaucoup. Il en est ainsi décidé. » »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT que la fixation des tarifs de la saison 2020-2021 nécessite que le Conseil Municipal approuve les tarifs

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE À LA MAJORITÉ :

ARTICLE 1 : D'APPROUVER la réactualisation des tarifs de la saison culturelle en prévoyant le tarif invité

DÉSIGNATION	TARIF A	TARIF B	TARIF C		TARIF D
	FESTIVALS	SPECTACLES	SPECTACLES JEUNE PUBLIC	SPECTACLES JEUNE PUBLIC	CINÉMA
Plein tarif	30,00 €	12,00 €			
Tarif réduit	20,00 €	10,00 €			
- étudiants - demandeurs d'emploi - personnes âgées de plus de 65 ans - groupe de plus de 10 personnes - professeur - abonnement à 3 spectacles - billet réduc			Tarif unique 8,00 €	Tarif unique 2,00 €	Tarif unique 4,00 €
Tarif pour les moins de 18 ans	15,00 €	8,00 €			
Tarif pour les familles nombreuses ou les agents communaux	28,00 € 12,00 €	10,00 € 6,00 €			
Invité	Gratuité sur l'ensemble des spectacles				

ARTICLE 2 : DE DIRE que la délibération entrera en application dès le prochain spectacle.

 **Délibération n° 2023-03.29 - APPROBATION DES TARIFS APPLICABLES AUX CLUBS
POUR LES ENFANTS ET ADOLESCENTS**

Mr le Maire : « Je vais laisser la parole à Marie-Thérèse CORDONNIER pour les deux prochaines délibérations. »

Mme CORDONNIER : « La première délibération, on l'avait votée en décembre, mais ce que voulait faire la DGA, c'est voter pour trois ans pour ne pas revenir tous les ans. Comme on l'a votée en décembre, on votera pour trois ans l'année prochaine. Alors la délibération 2 est l'approbation des tarifs des clubs des enfants et un club de jeunes adolescents. »

Donc vous savez qu'il y a plusieurs clubs pour les enfants. Il y a l'english club, apprentissage de l'anglais, le green club, tout ce qui concerne l'écologie, ensuite le lab club, un club où on fait des expériences scientifiques, le club littéraire. On vous propose cette année de passer la semaine entière à 40 € et lorsqu'il y a des semaines où par exemple, il y a le 14 juillet en milieu de semaine, ce n'est pas le cas cette année, c'est un samedi, mais par exemple le 15 août, ça doit être en milieu de semaine, on compte au jour et on fait 8 € la journée. Ça, c'est pour les enfants. Et pour les ados, ils sont pris en charge de 10h à 18h et avec deux jours par semaine jusqu'à 22h. On ne demandait que 10 € et là on vous propose de passer à 20 € la semaine. J'ai dit qu'on l'avait voté, c'est ça. C'était une question. On va peut-être voter les deux. On va voter la 2, c'est-à-dire le club. Alors qui vote pour ? La 5.2, car la 5.1, on ne l'a fait pas. Vous avez des questions ?

(...) Non, la 5.1 on l'a votée en décembre. J'ai présenté la 5.2. La 5.1, c'est l'aide que l'on faisait aux classes transplantées. Ça, on l'a voté pour l'année scolaire en cours. On votera une prochaine, je ne sais pas, en octobre ou novembre. Est-ce que vous avez des questions ? »

Une élue : « Merci. Moi j'ai une question concernant le montant. Vous précisez que c'est 40 € la semaine. Est-ce que c'est 40 € la semaine en plus de la journée. »

Mme CORDONNIER : « De l'inscription. Oui en plus de l'inscription. »

Une élue : « L'année dernière, c'était 25 € la semaine. On était à 25 € il y a deux ans, 30 € l'année dernière et 40 € cette année en plus de la journée. D'accord. Je voulais juste avoir cette précision. Merci. »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU la délibération n° 2021-07-3 .1 du 5 juillet 2021 relative à la grille tarifaire des accueils de loisirs modifiée par la délibération n° 2022-04-06 du 14 avril 2022

CONSIDÉRANT la nécessité de poursuivre les activités proposées par les clubs pour les enfants et les adolescents ;

CONSIDÉRANT la nécessité de poursuivre l'accueil des enfants et des adolescents pendant les vacances scolaires et les mercredis ;

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE À LA MAJORITÉ :

ARTICLE 1 : DE MODIFIER les délibérations n° 2021-07-3 .1 du 5 juillet 2021 relative à la grille tarifaire des accueils de loisirs modifiée par la délibération n° 2022-04-06 du 14 avril 2022 ;

ARTICLE 2 : D'APPLIQUER les tarifs des clubs comme suit :

- 1 tarif forfaitaire de 40 € pour les enfants ou jeunes qui fréquentent les clubs sur la semaine complète ;
- 1 tarif journalier de 8 € pour les enfants ou jeunes inscrits uniquement à la journée pendant les vacances scolaires ou qui participent aux activités du mercredi.

ARTICLE 3 : D'AJOUTER les tarifs forfaits visés en article 1 de la présente délibération à la grille tarifaire des accueils de loisirs votée au Conseil Municipal du 5 juillet 2021 ;

ARTICLE 4 : DE MODIFIER le tarif pour les adolescents pendant les vacances scolaires à 20 €, la semaine.

ARTICLE 5 : D'INSCRIRE les recettes des tarifs applicables aux clubs pour les enfants et les adolescents aux budgets primitifs 2023 et suivants.

 **Délibération n° 2023-03.30 - APPROBATION DES TARIFS APPLICABLES AUX CLUBS POUR LES ENFANTS ET ADOLESCENTS APPROBATION DES TARIFS APPLICABLES AUX CLUBS POUR LES ENFANTS ET ADOLESCENTS**

Mme CORDONNIER : « Pour les séjours d'été. La mairie fait des séjours d'été pour les enfants et pour les adolescents qui durent entre 10 et 15 jours. Ça dépend des lieux. Ces séjours sont pris en charge en partie par la mairie et on vous propose les mêmes tarifs que l'année dernière. Il n'y a aucune augmentation. Est-ce que vous avez des questions à poser ? »

Une élue : « Je m'interroge de voter une telle délibération étant donné qu'on ne sait pas où vont aller les enfants en colonie. Le tarif peut quand même varier d'un lieu à un autre et là on vote des tarifs sans avoir les lieux. »

Mme CORDONNIER : « Les inscriptions pour les séjours d'été vont commencer au mois de mai et on n'est pas sûr qu'il y ait un autre Conseil d'ici le mois de mai. On a une idée des séjours, puis on s'adaptera aux tarifs. On est en train de chercher. »

Mr le Maire : « Les tarifs sont fixés, on n'adaptera pas les tarifs. C'est dans le marché. On adaptera le séjour. Effectivement l'adjointe en charge du sujet va adapter pour que ça corresponde au prix. On est en avance de phase. On fera probablement un Conseil Municipal en avril. »

Mme CORDONNIER : « C'était à peu près le même budget. »

Mme RIBEMONT : « Juste une petite précision effectivement en fixant les tarifs sans savoir où on va, je comprends bien qu'on prévoir quelque chose de basique, mais là, on précise à un moment pour les adolescents, un voyage en Transatlantique donc il me semble que c'est assez loin quand même sur 12 jours. Je pense qu'on ne peut pas adapter un voyage peut-être à Los Angeles. »

Mr le Maire : « Transatlantique. C'est une hypothèse et c'est dans les écrits. »

Mme RIBEMONT : « Suède, Norvège, c'est Europe, mais Transatlantique, c'est plus cher. »

Mr le Maire : « Merci de votre question Madame RIBEMONT. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? S'il n'y a pas d'autres questions, on peut passer aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? L'ensemble de l'opposition s'abstient. Merci beaucoup. »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le budget communal

CONSIDÉRANT la décision relative au marché de prestations concernant la gestion, l'organisation et l'animation de l'ensemble des temps d'accueil péri et extrascolaires

CONSIDÉRANT l'avis de la commission « Vie Municipale » du 22 mars 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE À LA MAJORITÉ :

ARTICLE 1 : D'APPLIQUER les tarifs comme suit pour le séjour 2023 des enfants :

Quotient		1	2	3	4	5	6	7	8
Prise en charge ville	%	60 %	50 %	45 %	40 %	35 %	30 %	25 %	20 %
	€	626,40 €	522,00 €	469,80 €	417,60 €	365,40 €	313,20 €	261,00 €	208,80 €
Prise en charge usager	%	40 %	50 %	55 %	60 %	65 %	70 %	75 %	80 %
	€	417,60 €	522,00 €	574,20 €	626,40 €	678,60 €	730,80 €	783,00 €	835,20 €
Coût total du séjour		1 044,00 €	1 044,00 €	1 044,00 €	1 044,00 €	1 044,00 €	1 044,00 €	1 044,00 €	1 044,00 €

ARTICLE 2 : D'APPLIQUER les tarifs comme suit pour le séjour 2023 des jeunes :

Quotient		1	2	3	4	5	6	7	8
Prise en charge ville	%	60 %	50 %	45 %	40 %	35 %	30 %	25 %	20 %
	€	990,00 €	825,00 €	742,50 €	660,00 €	577,50 €	495,00 €	412,50 €	330,00 €
Prise en charge usager	%	40 %	50 %	55 %	60 %	65 %	70 %	75 %	80 %
	€	660,00 €	825,00 €	907,50 €	990,00 €	1 072,50 €	1 155,00 €	1 237,50 €	1 320,00 €
Coût total du séjour		1 650,00 €	1 650,00 €	1 650,00 €	1 650,00 €	1 650,00 €	1 650,00 €	1 650,00 €	1 650,00 €

ARTICLE 3 : DE DIRE qu'un premier versement d'au moins 25 % du séjour devra être versé par la famille au moment de l'inscription, que les familles seront autorisées à effectuer le règlement du séjour en maximum 3 mensualités en veillant à ce que le paiement du séjour soit soldé 10 jours avant le départ, qu'en fonction de la situation sanitaire et des directives nationales et/ou préfectorales le séjour pourra être annulé ou écourté.

En cas d'annulation pour les raisons évoquées, le séjour sera intégralement remboursé. En cas de réduction du séjour, il sera remboursé au prorata, dans un délai d'un mois maximum après les directives nationales ou préfectorales.

 **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE À L'UNANIMITÉ LE VŒU PORTANT APPROBATION DE LA CHARTE LOCALE D'ENGAGEMENTS EN FAVEUR DE LA PROTECTION ET DU BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX**

Mr le Maire : « Il restait un voeu du Conseil Municipal dans notre grande mansuétude, nous avons accepté après différentes étapes que ce voeu soit présenté au Conseil Municipal. Je dois vous avouer que je me pose beaucoup de questions parce que plusieurs membres de la majorité me demandent de retirer ce voeu. Je ne le ferai pas parce que mon engagement est total sur ce sujet comme tous les autres. J'espère simplement, je n'ai aucun espoir que ça change parce que c'est fini, c'est terminé. La cause animale est évidemment une cause très importante. Vous avez pu le partager dans une commission en présence de plusieurs élus, la majorité étant extrêmement représentée sur ce samedi avec deux membres de l'opposition et il est important que cette séance ait pu se passer dans les meilleures conditions pour que vous puissiez, c'était le sens des propos que j'avais tenus dans les deux derniers Conseils Municipaux et dans les écrits que je vous avais transmis, c'était de trouver des mots qui correspondent à tous et qui permettent d'avoir une position égale pour que le voeu du Conseil Municipal du Raincy pour l'approbation possible d'une charte locale d'engagement en faveur de la protection et du bien-être des animaux soit approuvée. Donc ce sujet a été abordé assez largement. Je vais laisser la parole à Montasser CHARNI pour qu'il nous dise un peu ce qu'il s'est passé à l'occasion de cette commission ad hoc. »

Mr CHARNI : « Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues, effectivement on a donné une commission sous l'égide de notre collègue et ami Marc LAMBLIN ce samedi dernier. Il y avait une représentation de l'opposition. Les choses se sont passées de manière extrêmement cordiale, c'est bien la preuve d'ailleurs qu'on peut discuter de manière intelligente sur des sujets de premier ordre. En ce qui concerne ce voeu qui en réalité la résultante des échanges qu'on a pu avoir lors de cette séance de commission municipale, on a acté plusieurs choses. La première des choses, c'est un rappel concernant le statut de l'animal. Vous savez, historiquement ça a été très compliqué puisqu'on a toujours considéré les animaux comme étant des biens. Des biens, c'est-à-dire que le propriétaire a des droits sur sa bête, le droit de pouvoir la louer, l'utiliser et de la vendre. De plus en plus, le droit fait qu'on essaie de sortir le statut animal du droit pur des biens. C'est la raison pour laquelle notamment sous l'impulsion de l'Union Européenne, on essaie et on arrive à qualifier l'animal d'être vivant, même si on continue à le soumettre au régime du droit des biens pour une raison très simple en réalité, c'est que si on considère que l'animal est un être vivant à l'égal de l'être humain, on n'a plus de possibilité d'exercer une relation de maître à animal. Aujourd'hui en l'état, c'est extrêmement compliqué. Les travaux de la commission se sont poursuivis. On a pris acte, c'est le deuxième point, du fait que de nombreuses choses ont été déjà mises en place par la majorité municipale. C'est ailleurs la raison pour laquelle, je remercie tous mes collègues qui étaient présents, on a pu acter beaucoup d'engagements qui commençaient par le verbe poursuivre ou continuer, ce qui démontre une prorogation de l'activité municipale telle qu'elle existe. Ces éléments ont été retracés à l'unanimité. Le texte a été adopté à l'unanimité, il a été relu et c'est ce texte-là qui vous est proposé aujourd'hui. Les principaux éléments c'est bien évidemment de poursuivre la défense et de faire respecter les droits de l'animal, adopter la déclaration universelle des droits de l'animal adoptée le 15 octobre 1978, poursuivre et développer des travaux du délégué municipal en charge de la condition animale, de notre collègue Marc LAMBLIN qui fait énormément de choses en ce qui concerne la condition animale sur le territoire de la commune et sur même le territoire des communes avoisinantes. Promouvoir l'information, promouvoir la communication. On entendait tout à l'heure un de nos collègues citer un publiciste, c'est vrai qu'on m'a toujours dit que si on faisait quelque chose sans pouvoir communiquer dessus, c'était un peu comme faire un clin d'œil à une dame dans le noir. Nous, on sait ce que l'on fait, mais personne d'autre ne le sait.

Donc on agit et on communiquera, ainsi que ça a d'ailleurs été demandé par nos collègues de l'opposition. Poursuivre la mise en œuvre des moyens concrets à la protection des animaux par notamment une meilleure formation de la police municipale, la lutte contre les élevages indignes et clandestins pour à la fois protéger encore une fois les animaux, le bien-être animal, mais aussi pour des questions de salubrité et de santé publique. Mettre en avant les actions de bientraitance. Favoriser la protection de la faune sauvage. Marie-Thérèse CORDONNIER, notre collègue, y tient de manière extrêmement ardue en association avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux, avec laquelle la commune a signé une convention et la Société Protectrice des Animaux. Il y a eu un sujet également sur l'accueil des animaux en difficulté. C'est un sujet qui est d'une importance vitale et il faut prendre le temps de la réflexion et ne pas partir sur une solution qui pourrait être contraignante pour les Raincéens et pour les finances de la ville. Plusieurs propositions ont été faites : une maison de l'animal, de familles d'accueil, peut-être même également un partenariat plus approfondi avec un refuge et on a proposé d'ouvrir une réflexion pour permettre l'accueil des animaux en difficulté et notamment des animaux errants sur la voie publique. Tous ces travaux seront pérennisés dans le cadre de la commission de la condition et du bien-être des animaux, présidée par notre collègue et ami Marc LAMBLIN et je vous propose donc d'adopter ce vœu qui est un vœu, j'appuie chacun de mes mots, qui est encore une fois la résultante de tous les membres individuellement pris de cette assemblée municipale. Merci à chacun d'entre vous. »

Mr le Maire : « Merci de cette expression pour ce vœu qui est assez riche et qui correspond j'en suis certain aux débats qui ont eu lieu entre tous. Il nous reste juste après le vœu à approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 13 février 2023. ? Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur RONDEPIERRE. »

Mr RONDEPIERRE : « Oui merci Monsieur le Maire. Simplement je me réjouis déjà qu'on présente ce vœu et j'espère qu'il sera adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal, ce vœu en faveur du bien-être et de la protection animale parce que vous l'avez dit, je pense que ces questions vont bien au-delà des divergences de fond voire de forme que nous pouvons avoir. Il est important de défendre nos amis les bêtes et je voulais tout particulièrement remercier mes collègues de la majorité et de l'opposition pour cette commission lors de laquelle nous avons modifié quelque peu le vœu que Tous pour Le Raincy avait présenté à l'origine et qui donne lieu, je crois, à un vœu plus que satisfaisant. On a pu montrer qu'on pouvait travailler main dans la main. C'était assez plaisant, je remercie d'ailleurs particulièrement Monsieur LAMBLIN qui nous a apporté son expérience également sur le sujet, peut-être aussi Madame CORDONNIER puisqu'on a eu des échanges après par mail qui étaient assez agréables. Donc je suis ravi qu'on ait pu aboutir à ce vœu et j'espère qu'il sera adopté à l'unanimité. Merci. »

Mr CUADRADO : « Effectivement je m'associe, la majorité municipale et Monsieur le Maire s'associent à ces remerciements. On voulait vraiment remercier l'intégralité des personnes qui ont été présentes à cette commission municipale. Chacun d'entre eux a œuvré à la rédaction et à l'élaboration de cette charte qui aujourd'hui on l'espère pourra permettre de réunir l'unanimité des voix. »

Mr le Maire : « Merci beaucoup et je pense qu'il sera utile que nous puissions réunir tous ceux qui sont convaincus de cette cause pour que nous puissions traiter le cas spécifique des chats et notamment des adresses sur lesquelles nous avons évidemment des contacts et malheureusement sur lesquelles nous n'arrivons pas à convaincre les Raincéens, non pas d'arrêter de nourrir les chats, mais de faire qu'il n'y a plus de chats dans au moins cinq secteurs de la ville et qui causent quand même de grands troubles donc là je pense que l'animal souffre et les femmes et les hommes du Raincy souffrent aussi de par cet élément-là. Donc on n'hésitera pas à faire appel à tous les élus autour de la table qui sont ici évidemment, Monsieur RONDEPIERRE, qui a participé, Madame RAOULT, qui a participé, et l'ensemble de la majorité a participé à cette sous-commission pour que nous puissions trouver vraiment des solutions. On fera un appel à tous. Merci. Allez-y, Madame RAOULT et après Monsieur SALLE. »

Mme RAOULT : « Oui, Monsieur le Maire, pour ma part je voterai ce vœu qui va dans le bon sens et qui a notamment été enrichi lors de la commission de samedi dernier avec différentes propositions dont Marie-Thérèse CORDONNIER qui a proposé effectivement des familles d'accueil. Pour ma part, j'ai proposé d'organiser un salon de l'adoption, ce qui a été accepté en commission et je remercie tout le monde. Je veillerai à ce que ce salon soit d'utilité publique et soit organisé l'année prochaine, le temps que nous puissions effectivement contacter les différentes associations en partenariat bien évidemment avec nos collègues de l'opposition et les élus du Raincy. Merci. »

Mr le Maire : « Merci, Madame. Monsieur SALLE. »

Mr SALLE : « Je suis venu à la première commission qui a été annulée. J'ai oublié la deuxième donc je vois que je suis vraiment impardonnable et pourtant j'ai une réflexion un peu plus développée. Naturellement je vais voter ce vœu, je suis un adepte de François d'Assises qui parlait aux animaux, mais je vais mettre un petit bémol philosophique parce que je suis un petit peu inquiet sur une forme d'évolution des philosophies, notamment le combat des antispécistes qui n'est pas bien loin du combat des transhumanistes, qui nous amène d'ailleurs à l'euthanasie et à d'autres choses. Et crois qu'il est temps aussi de rappeler la spécificité de la vie humaine et que l'homme n'est pas un animal. Je vois bien que derrière, il peut y avoir des dérives et des travers. Je ne l'ai pas remarqué là, je vais le voter, mais j'attire votre attention quand même sur cette révolution que je trouve très dangereuse dans la nature humaine. J'ai vu qu'il y avait des défenseurs des animaux qui voudraient éduquer les renards à ne plus attaquer les moutons. »

Mr le Maire : « Alors on ne va pas rentrer dans ce débat-là parce que sinon on sera entre les renards, les fouines, les belettes. Merci de votre position. Elle est claire. Merci. On va passer au vote, l'avant-dernier vote de ce Conseil Municipal. Qui est pour ce vœu du Conseil Municipal ? Unanimité. Je vous remercie. »

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FÉVRIER 2023

Mr le Maire : « Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 13 février 2023. Est-ce que vous avez des remarques ? Monsieur PEREIRA. »

Mr PEREIRA : « Vous avez raison de garder le meilleur pour la fin. Je vais être très court. Je vais vous amener à la page 5 en haut de la page 5, vous dites « ce que vous souhaitez Monsieur PEREIRA, c'est l'analyse des besoins sociaux, d'accord on peut les communiquer. » Je voudrais juste préciser que je n'ai rien reçu. »

Mr le Maire : « On ne se comprend pas bien. C'est le procès-verbal donc si ce qui a été dit a été dit, n'allez pas nous le dire. »

Mr PEREIRA : « Soit on a tous mal compris et vous ne l'avez pas dit, soit vous ne l'avez pas fait. »

Mr le Maire : « Monsieur PEREIRA, ce n'est pas le sujet. Vous êtes hors sujet. Je suis vraiment désolé de le dire. Je ne suis pas professeur, mais le sujet c'est d'approuver le procès-verbal. »

Mr PEREIRA : « Je demande si c'est une erreur ou pas. Ça pourrait être une erreur. J'aurais pu mal comprendre et les administrés aussi. »

Mr le Maire : « Ce n'est pas une erreur, mais il n'y a pas de modification à cette page à faire. »

Mr PEREIRA ; « Et la même chose, page 6, je comprends qu'il y a bien une notation qui est faite et un suivi. Est-ce qu'on pourrait avoir cette notation et les éléments ? Vous avez répondu oui bien sûr. Est-ce qu'on a tous mal compris parce que je n'ai rien reçu non plus ? »

Mr le Maire : « Je ne sais pas Monsieur. »

Mr PEREIRA : « Vous ne savez pas si vous les avez envoyés ? »

Mr le Maire : « Monsieur PEREIRA, vous êtes dans un Conseil Municipal. Le sujet est A, vous n'allez pas me poser une question sur B. le sujet est de savoir si vous êtes d'accord avec le verbatim du procès-verbal du Conseil Municipal du 13 février. »

Mr PEREIRA : « Je pensais nonobstant, je n'ai rien reçu. »

Mr le Maire : « Je pense, ne me redites pas Monsieur PEREIRA que je suis désagréable avec vous, mais je pense que vous le faites exprès. Ce n'est pas possible. Là ce n'est pas moi qui le dis, tout le monde autour me dit, mais il fait exprès. »

Mr PEREIRA : « Je suis ravi d'amuser tout le monde. Je n'ai rien reçu. »

Mr le Maire : « Eh bien, écoutez, voilà. Les Raincéens jugeront. Merci beaucoup. Ah, Monsieur SALLE. »

Mr SALLE : « Ayant été absent ce jour-là, je ne prendrai pas part au vote. »

Mr le Maire : « Merci. Qui est pour approuver ce procès-verbal du 13 février ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? C'est noté. Merci beaucoup. Bonne soirée à tous. »